



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31/03/2023**

**PROCES-VERBAL**

**Secrétaire de séance :** EL MESSAOUDI Amira

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

**Présents :** 27 jusqu'à la délibération n°8  
26 à partir de la délibération n°9

**Votants : 33\***

\*-2 votants pour le vote de la délibération n°1 (vote dévoyé pour CADART François-Xavier et MASSET Amandine qui ne peuvent pas prendre part au vote car ils participent au séjour)

\*- 2 votants pour le vote de la délibération n°2 (vote dévoyé pour CADART François-Xavier et MILLE Roger qui ne peuvent pas prendre part au vote car ils participent au séjour)

\* -1 votant pour le vote de la délibération n°4 (vote dévoyé pour EL GHAZI Fouad Eddine, membre de l'association)

\* -1 votant pour le vote de la délibération n°6 (vote du CA - Monsieur le Maire ne peut pas participer au vote)

\* Délibération n°10 : les élus membres des associations ne peuvent voter (descriptif donné en fin de délibération). Déport de SERRURIER Didier et, par effet de procuration, de EL GHAZI Fouad Eddine).

**Etaient présents :**

CADART François-Xavier, Maire,  
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjoints.  
CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENKERCKHOVE Didier, ADORNI Christel, LESCROART Daniel, MAKSYMOWICZ Laurence, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine (départ à 20H48 soit avant le vote de la délibération n°9), ROSENBERG-LIETARD Amandine (arrivée à 18H36 soit au moment de la présentation du PV du conseil du 3 mars 2023), EL MESSAOUDI Amira, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, Conseillers.

**Absents excusés :**

BACLET Christian, procuration à CADART François-Xavier  
MILLE Roger, procuration à CARLIER Hervé  
BAEYENS Marcelle, procuration à RACHEZ Marie-Chantal  
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à SERRURIER Didier à partir de la délibération n°9  
CORBEAUX Éric, procuration à PELLIZZARI Rachel  
DAL Perrine, procuration à PRUNES-URUEN Sophie  
PACINI Antoine, procuration à DECRAENE Pierre

## Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 03/03/2023**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DECISIONS MUNICIPALES & ETAT DES MARCHES AU 24/03/2023**
5. **COMMISSION SECURITE – HANDICAP – ASSOCIATIONS – RELATIONS INTERNATIONALES**
  1. Mandat spécial pour le déplacement de deux élus à La chapelle d'Abondance – Mars 2023
  2. Mandat spécial pour le déplacement de trois élus à Apolda – Mai 2023
  3. Subvention à projet – Association Football Club de Seclin
  4. Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CIPD) – Renouvellement d'adhésion 2023
6. **COMMISSION FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS**
  5. Compte de gestion 2022
  6. Compte administratif 2022
  7. Affectation du résultat 2022
  8. Taux de fiscalité au titre de l'exercice 2023
  9. Budget primitif 2023
  10. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations - 2023
  11. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2023
  12. Tarifs des concessions dans les cimetières
  13. Modification du tableau des effectifs
  14. Attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux professeurs d'enseignement artistique chargés de direction
7. **COMMISSION CULTURE ET VIE ANIMALE**
  15. Situations ouvrant droit à la gratuité d'accès aux représentations organisées par la ville
  16. OPUS (Orchestre pédagogique d'utilité sociale) – année 2023
  17. Actualisation des frais d'inscription au CMEM
  18. Actualisation des tarifs spectacles
8. **COMMISSION PARCOURS EDUCATIF**
  19. Indexation des tarifs de la restauration municipale
  20. Indexation des tarifs pour les accueils périscolaires
  21. Indexation des tarifs pour les accueils de loisirs
  22. Indexation des tarifs pour les séjours de vacances – été 2023
9. **COMMISSION URBANISME – MOBILITE – TRAVAUX – QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC**
  23. Reprise des concessions perpétuelles abandonnées
10. **COMMISSION SPORTS**
  24. Actualisation des tarifs Sport – Piscine
  25. Actualisation des tarifs Sport – Salle de musculation
  26. Actualisation des tarifs Sport – Salle de sports, terrains et équipements sportifs extérieurs

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : [www.ville-seclin.fr](http://www.ville-seclin.fr)

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

## **1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI, Secrétaire de séance.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 03/03/2023**

### **PROCES VERBAL approuvé à l'unanimité**

**Monsieur de Maire :** désormais on passera par un prestataire extérieur pour procéder à la retranscription du procès-verbal qui sera rédigé in extenso. Les services sont particulièrement contraints dans la rédaction de ce procès-verbal. Ils y passent parfois plusieurs heures à minima, plusieurs jours parfois. Donc il existe désormais des procédés très intéressants pour procéder à la retranscription des propos et des échanges que nous pouvons avoir au sein de ce Conseil Municipal. Donc je tenais à vous informer que nous allons passer par un prestataire extérieur pour procéder à la rédaction de ces procès-verbaux.

## **3. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**Monsieur le Maire :** Tout d'abord, je ne me voyais pas démarrer ce Conseil Municipal sans avoir une pensée très appuyée pour Madame Yolande WILLEM, décédée, qui fut l'épouse de Monsieur Jean-Claude WILLEM, Maire de notre commune pendant de nombreuses années. L'engagement politique se traduit souvent par l'engagement d'épouses aux côtés de leurs maris, de leurs conjoints, pour les accompagner dans le combat ou dans l'engagement politique. Madame WILLEM a nécessairement eu cette présence auprès de son époux et donc je voulais que l'on ait tous, en tout cas, une pensée très affectueuse à son égard. C'était, ainsi que Jean-Claude, des personnes très ouvertes d'esprit, avec qui j'avais plaisir à discuter. Donc voilà. Nous avons, je pense, ici, tous une pensée pour elle.

### **(a) Modification de date de Conseils Municipaux**

**Monsieur le Maire :** Il avait été évoqué qu'un Conseil Municipal se tiendrait le 5 mai, il le sera le 24 mai. Donc le 24 mai, Conseil Municipal, au lieu du 5 mai initialement prévu. Et enfin, Conseil Municipal le 7 juillet au lieu du 30 juin initialement prévu.

### **(b) Événementiels relatifs à la fête nationale**

**Monsieur le Maire :** Les événementiels relatifs à la fête nationale se tiendront exceptionnellement le samedi 15 juillet. La fête nationale se tiendra toujours le 14, ça, il n'y a pas de modification sur les dates, mais en tout cas, pour ce qui concerne les manifestations de la ville, elles se tiendront le 15 juillet prochain. Donc c'est un samedi soir, ce qui permet de pouvoir récupérer le dimanche. Et pour vous dire également les choses, c'est que nous avons l'ambition de porter une programmation importante pour cette manifestation et certains artistes n'étaient pas disponibles ni le 13 ni le 14, parce que, forcément, sujets à être présents en d'autres lieux, alors qu'ils l'étaient davantage le 15. Donc, par volonté politique d'avoir absolument ces artistes-là, on a fait le choix, en tout cas, de porter ces manifestations le 15 juillet. Je tenais à vous en informer et vous y serez, bien évidemment tous conviés, il s'agit de manifestations ouvertes au public et parfaitement gratuites.

### **(c) Aboutissement d'un recours formé par un agent de la commune**

**Monsieur le Maire :** Un agent de la commune avait engagé, je vous en avais informés lors du précédent Conseil Municipal, une procédure en référé devant le Tribunal Administratif, pour annuler une demande qu'elle avait elle-même pu effectuer de mise en disponibilité. Donc, mise en disponibilité qu'elle avait elle-même initiée. Le Juge des Référés, par ordonnance du 7 mars 2023, n'a pas ordonné la réintégration de l'agent en question, qui a donc été débouté de sa demande. Cet agent reste donc en position de disponibilité pour convenances personnelles, conformément à sa demande initiale. Là également, il me devait de vous en informer.

### **(d) Labellisation de la commune Terre de Jeux**

**Monsieur le Maire :** Nous avons pu obtenir la labellisation de la commune en « Terre de Jeux » et je remercie Monsieur BALLESTEROS qui a particulièrement travaillé sur ce sujet. Une labellisation dans la perspective des jeux olympiques 2024. Donc la commune de Seclin est labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Cela va nous permettre de pouvoir déployer tout un dispositif de communication autour de cette manifestation, d'être partie prenante, pleine et entière auprès de Paris 2024, même si, ne nous emballons pas, nous n'accueillerons pas de discipline, soyons modestes sur ce point. Mais par contre, cette labellisation nous permet toutefois d'espérer pouvoir accueillir des équipes dans le cadre de la possibilité d'entraînement, d'être des bases arrière d'entraînement pour certaines équipes et cette labellisation est absolument indispensable pour pouvoir y prétendre. Donc voilà ! On est très fiers, en tout cas, de porter haut les valeurs de l'olympisme par cette labellisation et de pouvoir espérer, en tout cas, séduire des équipes, grâce à nos équipements sportifs, multiples, riches et de pouvoir les accueillir dans cette perspective d'un événement planétaire, un événement mondial et que Seclin puisse, à un moment donné, exister, cela aurait, je trouve, de l'allure.

(e) Fermeture de classe de l'École DUROT

**Monsieur le Maire :** Dernière information assez récente de communication. On avait pu évoquer, lors du Conseil Municipal précédent, le sujet de la motion sur la fermeture de classe de l'École DUROT. Je vous informe de ce que j'ai pu rencontrer les parents d'élèves hier soir et que nous avons convenu, fort des éléments qu'ils nous versaient, c'est-à-dire une disparité qui peut exister entre la réalité du terrain et les chiffres de l'Éducation nationale, il me semble important que leurs voix puissent être entendues par l'Éducation nationale. Et donc je me suis engagé auprès de ses parents d'élèves, à adresser un courrier à Monsieur BESSOL. J'ai demandé à ces parents d'élèves de me faire la synthèse de ce qu'ils pouvaient constater sur le terrain et ce qui pourrait venir, en contradiction avec les éléments chiffrés de l'Éducation nationale, pour que, fort de cette contradiction, Monsieur BESSOL puisse entendre les parents d'élèves dans leur argumentaire et, éventuellement, espérons-le, reconsidérer sa position. Donc voilà en tout cas la position que nous avons adoptée, qui a été, en tout cas, partagée par les parents d'élèves. Nous avons pu participer, il y a quelques instants, à une marche entre la mairie de Seclin et ce lieu, pour symboliser, quelque part, notre accompagnement auprès des parents d'élèves dans leur démarche et je le rappelle, décision qui appartient à l'Éducation nationale et uniquement à l'Éducation nationale. Mais toutefois, fort des éléments portés à notre connaissance de la réalité du terrain, il nous semble qu'il y a lieu, en tout cas, pour l'Éducation nationale de les entendre. Je vois Madame PELLIZZARI que vous souhaitiez intervenir, les communications du maire ne sont pas fermées, toutefois, à une quelconque observation de votre part.

**Madame PELLIZZARI :** Juste pour dire que Madame MASSET, il me semble que vous aviez bien signifié aux parents que nous pourrions travailler ensemble sur ce dossier. Donc j'ai commencé à travailler et j'ai là une liste d'arguments qui pourraient être pertinents à mon avis pour faire un recours auprès de Monsieur BESSOL. Si je pouvais être associée à toutes ces démarches, je vous en serais reconnaissante.

**Monsieur le Maire :** Il n'y a absolument aucun problème, comme je viens de vous le dire.

**Madame PELLIZZARI :** Donc je vous donne le document à la fin.

**Monsieur le Maire :** Oui, voilà. Comme je l'ai indiqué, les parents d'élèves rédigent également de leur côté une synthèse d'un contre-argumentaire...

**Madame PELLIZZARI :** Oui, oui, je le sais, on s'est rencontrés.

**Monsieur le Maire :** ... sur ce point. On va recenser tout cela. On fera la synthèse. On va dégager la substantifique moelle de cela. Voilà ! l'objet de ce courrier, de cette correspondance adressée à Monsieur BESSOL n'est pas de dire : « *Revoyez votre position absolument !* ». C'est de dire « *Ouvrez votre porte pour entendre les arguments des parents* ». Il est important que le décisionnaire, ce soit Monsieur BESSOL et il est important qu'il puisse entendre les parents d'élèves dans leurs argumentaires et qu'à un moment donné, on puisse également porter leurs voix pour être entendus.

**Madame PELLIZZARI :** Oui, mais Monsieur BESSOL est ouvert, en général, et réceptif.

**Monsieur le Maire :** Je l'ai déjà remarqué, oui. Sur des sujets qui avaient pu être l'objet de tensions il y a quelques mois, j'ai pu remarquer son ouverture d'esprit.

#### **4. DECISIONS MUNICIPALES & ETAT DES MARCHES**

##### **4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DECISIONS MUNICIPALES A LA DATE DU 24/03/2023**

**2023-914** : Modification de la régie de recettes de la bibliothèque municipale Jacques Estager

**2023-915** : Modification de la régie de recettes des sports

**2023-916** : Vente de deux véhicules épaves des ateliers municipaux

**2023-917** : Reconduction de l'adhésion à L'Association des Maires de France & Association des Maires du Nord

**2023-918** : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Nord au titre du dispositif PTS 2023

**2023-919** : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Nord au titre du dispositif PTS 2024

##### **4.2 ETAT DES MARCHES CONCLUS AU 24/03/2023**

**Marché 23.024** : 2 conférences l'une destinée aux lycéens et l'autre au tout public lors de l'évènement "Mon Métier Avenir", le 12 avril 2023 à salle Ronny Coutteure

Contrat avec GEEK GANG à Lambersart (59) pour un montant de 750 € HT.

**Marché 23.026** : conférence sur le thème de la parentalité bienveillante et les limites éducatives, à la Maison de la Petite Enfance le 25 mars 2023

Contrat avec le CRFPE - CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE à Lille (59) pour un montant de 689 € nets.

**Marché 23.027** : location de 2 bouteilles médicales pour la piscine municipale

Contrat avec AIR PRODUCTS à Aubervilliers (93) pour un montant de 436,30 € HT.

Durée du contrat : du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 janvier 2024.

**Marché n°23.028** : marché subséquent n° 41 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars

- lot n°1 : sortie au Musée du Terroir à Villeneuve d'Ascq le 15 mars 2023 : montant : 231,82 € HT.
- lot n°2: centres d'été pour les enfants au Camping les Goëland à Arès (33740) et au Centre de la Mer à Andernos-les-Bains (33510) – départ le 13 juillet 2023 et retour le 27 juillet 2023 : montant : 5 536,37 € HT.

Marchés notifiés à la société VOYAGES CATTEAU à Pérenchies (59)

Forme du marché : Marché subséquent à un Appel d'Offres Ouvert

**Marché 23.029** : séjour d'été du 13 au 27 juillet 2023 au camping "les Goélands" pour 15 enfants âgés de 14 à 17 ans

Contrat avec le CAMPING LES GOELANDS à Arès (33) pour un montant de 3 154,50 € TTC.

**Marché 23.030** : 2 ateliers de développement du bien-être et de l'épanouissement de façon ludique et créatif le 21 mars 2023 à la salle Ronny Coutteure de 14h30 à 16h00, et de 16h30 à 18h

Contrat avec PORTAGE SOLUTIONS France à Brest (29) pour un montant de 90 € nets.

**Marché 23.031** : 5 ateliers de compositions florales seniors le 21 mars 2023 à la salle Ronny Coutteure de 9h30 à 17h30

Contrat avec LA ROSEE à Seclin (59) pour un montant de 180 € nets.

**Marché 23.032** : ateliers de "soin énergétique de reiki" le 21 mars 2023 à la salle Ronny Coutteure de 9h à 18h

Contrat avec ESPACE SANTE SANTHEA à Seclin (59) pour un montant de 180 € nets.

**Marché 23.033 : 5 ateliers "carte printanière Iris Folding" le 21 mars 2023 à la salle Ronny Coutteure de 9h à 17h45**

Contrat avec POTERIE MADRE TIERRA à Seclin (59) pour un montant de 180 € nets.

**Marché 23.034 : ateliers de "réflexologie plantaire" le 21 mars 2023 à la salle Ronny Coutteure de 9h à 18h**

Contrat avec AU COEUR DES EMOTIONS à Seclin (59) pour un montant de 180 € nets.

**Marché 23.035 : ateliers de "naturopathie et d'olfactothérapie" le 21 mars 2023 à la salle Ronny Coutteure de 9h à 17h30**

Contrat avec le CENTRE DE THERAPIE NATURELLE à Toufflers (59) pour un montant de 180 € nets.

**Marché 23.036 : séjour d'été du 25 au 28 juillet 2023 au Gîte de Ruisseauville pour 20 enfants âgés de 8 à 10 ans**

Contrat avec l'ASSOCIATION DES PETITS PAS à Ruisseauville (62) pour un montant de 1 138,23 € nets.

**Marché 23.037 : spectacle de chevalerie le 1<sup>er</sup> juillet 2023 à 15h sur la Drève**

Contrat avec UNICORN LEGENDS à Coudekerque-Branche pour un montant de 7 880 € nets.

**Marché 23.038 : mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour optimiser la gestion des flux gaz, électrique et biomasse**

Contrat avec la société ECO2E à Dury (80) pour un montant de 30 800 € HT.

**Marché 23.040 : spectacle "Ouir l'inoui " le 14 avril 2023 à 15h00 et 18h30 à la salle Ronny Coutteure**

Contrat avec la société VAILLOLINE à Merlimont (62) pour un montant de 2 700 € HT.

**Marché 23.042 : ateliers "création cosmétique et auto soin des mains" le 21 mars 2023 à la salle Ronny Coutteure de 9h à 18h**

Contrat avec MYLYS à Seclin (59) pour un montant de 180 € nets.

**Marché 23.043 : ateliers de "sophrologie" le 21 mars 2023 de 9h à 18h à la salle Ronny Coutteure**

Contrat avec CHRISTINE LE SAFFRE à Lesquin (59) pour un montant de 180 € nets.

**Marché 23.045 : prestation d'un animateur micro lors de l'évènement « Mon Métier Avenir » le 12 avril 2023 à la salle Ronny Coutteure de 10h à 12h et de 14h à 17h**

Contrat avec NORDFESTIF à Saint André Lez Lille (59) pour un montant de 690 € HT.

**Modifications en cours d'exécution (= avenants)**

**Marché 22.249 : fourniture et pose d'une porte blindée renforcée JD CR4 métallique au poste de police municipale**

Contrat avec la société PORQUET à Lille (59) pour un montant de 5 641,71 € HT.

Installation prévue au plus tard le 15 février 2023.

Avenant de prolongement du délai d'exécution jusqu'au 31 mars 2023.

Sans incidence financière.

**Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés**

**5. COMMISSION SECURITE – HANDICAP – ASSOCIATIONS – RELATIONS INTERNATIONALES**

| N° | Désignation                                                                                          | Décision           | Nombre de votes |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| 1  | <u>MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT DE DEUX ELUS A LA CHAPELLE D'ABONDANCE – MARS 2023</u>         | Voté à l'unanimité | 31 « pour »*    |
| 2  | <u>MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT DE DEUX ELUS A APOLDA – MAI 2023</u>                           | Voté à l'unanimité | 31 « pour »**   |
| 3  | <u>SUBVENTION A PROJET 2023 - ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE SECLIN</u>                                | Voté à l'unanimité | 33 « pour »     |
| 4  | <u>CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CIPD) - RENOUVELLEMENT D'ADHESION 2023</u> | Voté à l'unanimité | 32 « pour »***  |

\*-2 votants pour le vote de la délibération n°1 (vote dévoyé pour CADART François-Xavier et MASSET Amandine qui ne peuvent pas prendre part au vote car ils participent au séjour)

\*\* - 2 votants pour le vote de la délibération n°2 (vote dévoyé pour CADART François-Xavier et MILLE Roger qui ne peuvent pas prendre part au vote car ils participent au séjour)

\*\*\* -1 votant pour le vote de la délibération n°4 (vote dévoyé pour EL GHAZI Fouad Eddine, membre de l'association)

**Délibération n°1****MANDAT POUR LE DÉPLACEMENT DE DEUX ÉLUS À LA CHAPELLE D'ABONDANCE EN MARS 2023**

Monsieur LEGRAND présente la délibération

**Monsieur LEGRAND** : Première délibération de la soirée, avec, tout d'abord, une petite modification au niveau des dates. Ce ne sont pas les dates du 28 au 29 mars, mais du 28 au 30 mars. La délibération va, de toute façon, partir en Préfecture au contrôle de légalité, qui intégrera cette modification de date. Donc une délégation de la commune se rend à la Chapelle d'Abondance, afin de visiter le Centre de vacances qui accueille les classes transplantées de CM2 des Écoles Dutoit et Durot, du 28 au 30 mars 2023. Donc selon les articles du Code Général des Collectivités Publiques et les délibérations prises lors des Conseils Municipaux précédents, le mandat spécial correspond à une mission qui est accomplie dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du Conseil Municipal, avec l'autorisation de celui-ci, dans le cadre d'une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. La prise en charge des frais de déplacement reste conforme au montant qui avait été fixé par décret et votée lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les crédits sont disponibles au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », plus particulièrement à l'article 65.312 « Indemnités frais de mission et de formation des élus ». Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de conférer le caractère de mandat spécial au déplacement au Centre de vacances de la Chapelle d'Abondance du 28 au 30 mars 2023, de Monsieur François-Xavier CADART, Maire et de Madame Amandine MASSET, Adjointe au Maire, déléguée au parcours éducatif, de procéder à la prise en charge des frais qui sont liés à ce mandat, soit par paiement direct auprès des fournisseurs, ou par remboursement, a posteriori des frais qui sont avancés, sur présentation, naturellement, de justificatifs et de préciser que les dépenses concernent les frais de transport, d'hébergement et de restauration sur cette période du 28 au 30 mars.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur LEGRAND. Y a-t-il des observations, des questionnements par rapport à ce mandat spécial ? Précision étant faite, vous avez pu le constater, le 30 mars est passé. Donc, nous revenons avec Madame MASSET de la Chapelle d'Abondance et il nous semblait important, peut-être de vous apporter des éléments par rapport à ce déplacement. L'objet, c'était aussi de pouvoir contrôler que les enfants allaient bien, sur place, s'assurer que tout était satisfaisant au niveau des prestations qui avaient été envisagées, tout était conforme, même si le travail avait été formidablement mené par l'ensemble des services du parcours éducatif et je remercie encore Monsieur BALLESTEROS pour l'accompagnement dans le montage de ce beau projet porté par l'éducation nationale. Ce sont les enseignants qui portent effectivement pédagogiquement ce projet. Donc soyons heureux, en tout cas, pour les enfants parce qu'on les a trouvés, avec Madame MASSET, particulièrement souriants, heureux effectivement d'être présents en ce lieu et je rappelle que la volonté politique de la municipalité, ce n'était pas tant d'offrir un voyage à des enfants de CM2, c'est d'offrir la possibilité de découvrir la montagne, de découvrir la neige.

Et pour la plupart, on a pu faire un petit sondage avant notre départ, sur 60 élèves... Un peu moins. Oui, il y avait 4 élèves qui avaient déjà connu la montagne. Donc je pense que nous avons raison, vraiment, d'accompagner les équipes d'enseignants, les équipes pédagogiques sur ce beau projet, entre découvrir la montagne ou découvrir Nausicaa, je pense qu'il y a une petite différence et qu'en tout cas, notre souhait, c'est de continuer de porter et d'accompagner financièrement ce type de projet pédagogique. Je tenais à le rappeler, et de rassurer les parents de ce que nous avons trouvé leurs enfants en pleine et bonne santé.

**ADOpte A L'UNANIMITE, à 31 voix pour (vote dévoyé pour CADART François-Xavier et MASSET Amandine, qui participent au séjour)**

#### **Délibération n°2**

##### **MANDAT SPÉCIAL POUR LE DÉPLACEMENT DE 3 ÉLUS À APOLDA – MAI 2023**

Monsieur LEGRAND présente la délibération.

**Monsieur LEGRAND :** un mandat spécial pour le déplacement de deux élus à Apolda au mois de mai, dans le cadre de ce très beau projet autour du travail de mémoire, porté par les collèges Jean Demailly et Immaculée Conception et qui aura lieu à Thuringe en Allemagne, du 2 au 7 mai prochain. Donc c'est le même type de délibération que celle précédente. Je ne vais pas rappeler les différents critères. Simplement, cette délibération est également financée par des crédits, qui sont ouverts naturellement au compte 65312, « Indemnités – Frais de mission – Formation des Élus » et il est proposé au Conseil Municipal de conférer ce caractère de mandat spécial à deux élus : Monsieur Roger MILLE, Conseiller Municipal, délégué aux Séniors « Affaires patriotiques et Cimetière » et Monsieur François Xavier CADART.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**31 votes pour (vote dévoyé pour CADART François-Xavier et MILLE Roger, qui participent au séjour)**

#### **Délibération n°3**

##### **SUBVENTION A PROJET – ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE SECLIN**

Madame EL MESSAOUDI présente la délibération

**Madame EL MESSAOUDI :** Dans le cadre de l'accompagnement de projets portés par les associations seclinoises, le Football Club Seclin nous a sollicités pour l'octroi d'une subvention à projet pour l'organisation du Tournoi International de football féminin U13 qui se déroulera à Seclin les 8 et 9 avril. Donc il y a 24 équipes françaises et européennes, dont l'équipe de Gornik de notre ville jumelle de Zabrze et ils se rencontrent durant ce week-end. L'organisation de cet événement d'envergure internationale engendre des frais relatifs à l'accueil des équipes : le transport, l'hébergement, la restauration, ainsi que l'organisation du tournoi lui-même, la communication, la sonorisation, l'achat de récompenses, la rémunération des arbitres officiels. Le budget prévisionnel s'élève à 18 172 € et l'association nous a sollicités pour une subvention de 2 000 €. Les crédits sont disponibles au titre du budget provisoire de 2023 et seront inscrits au budget primitif. Et, afin de soutenir l'association, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'accorder à l'Association Football Club de Seclin, une subvention de 1 500 €.

**Monsieur DECRAENE :** Nous sommes bien sûr favorables et nous allons voter dans ce sens. Nous savons que les actions sont menées pour la sécurité des sportifs, ainsi que pour le staff, les spectateurs,

avec le quadrillage autour du stade et des parkings ; la rue des Martyrs à sens unique et l'accès des pompiers validé. Nous espérons que les voisins soient prévenus, car en plus des travaux qui perdurent, avec les stationnements gênants, les enfants qui traversent la route pour se rendre au stade, ceci va être un irritant supplémentaire, s'ils ne sont pas prévenus en amont, en plus des problèmes de sécurité. Toutefois, cette subvention est la bienvenue pour le FCS et ce tournoi féminin. Ce qui est dérangeant et troublant et, encore une fois, la MEL a refusé de subventionner ce bel événement parmi tant d'autres. Monsieur le Maire, vous faites partie du groupe majoritaire de la MEL présidé par Monsieur CASTELAIN, mais à part les projets de subventions de toutes les communes, la plupart des demandes de la part de Seclin sont refusées. Cela passe par les subventions jusqu'au tramway.

**Monsieur le Maire :** Bien. Donc c'est une attaque, c'est ça ? Ah, non, non. J'avais cru le comprendre, pardon. Sachez que la ville soutient le projet pleinement et entièrement. Je pense qu'il n'y a pas d'équivoque là-dessus. D'être interpellé sur le fait que la MEL ne réponde pas favorablement et que je puisse siéger à la MEL, c'est un peu court, je trouve, comme façon d'aborder les choses. Le département, lui, est présent. Il sera ultra-présent sur cette manifestation. Donc en tant que conseiller départemental, j'ai poussé ce dossier pour qu'il y ait une subvention de cette belle manifestation. La région sera présente également à hauteur de 2 000 € pour chaque collectivité. La commune, ici, ce qui est le sujet à débat, c'est 1 500 € plus l'ensemble des dispositifs que nous allons mettre en œuvre pour accompagner le projet. Donc que je puisse être attaqué uniquement parce que la MEL a décidé de ne pas contribuer et que par effet ricochet, siégeant à la MEL, je ne porte pas pleinement le projet auprès de la MEL, excusez-moi, mais je trouve ça un petit peu risible, à défaut d'être agacé. Donc, ce projet nous tient vraiment très à cœur. Il fait partie, je pense, des grandes manifestations sportives que la ville de Seclin souhaite porter. Nous avons fait du forcing auprès des organisateurs de la Ligue Régionale d'Athlétisme notamment, pour obtenir la venue, une année supplémentaire du départ de la Route du Louvre. Ça fait partie de nos fiertés également. Et je range très sincèrement ce tournoi international sur le même rang. Parce que ce sont 24 équipes internationales, effectivement, qui vont venir à Seclin, qui vont faire rayonner la ville. Il y a quand même des clubs comme la Juventus de Turin qui vont venir, le Paris Saint-Germain, des Clubs anglais, le FC Nantes... Enfin, on ne va pas focaliser que sur les gros clubs, mais en tout cas ce sont quand même des clubs avec une certaine réputation qui vont venir découvrir notre ville. Je rappelle qu'au-delà de l'animation de cette manifestation et ça vaut également pour la Route du Louvre, derrière ce type de manifestation, ce sont des effets bénéfiques indirects pour nos commerces. Parce que les U13 féminines risquent, de façon très probable, en tout cas pour les clubs les plus proches, les clubs belges, les clubs anglais, les clubs hollandais, de venir accompagnées de leurs familles. On a tous dans nos familles des enfants qui à un moment donné évoluent sportivement et notre souhait, c'est de pouvoir les accompagner. Eh bien, lorsqu'ils s'accomplissent sur des tournois de ce type, ce sont souvent des familles qui se déplacent. Et donc, voyons également les retombées économiques que cela va avoir pour notre ville. Il est traditionnellement retenu qu'un euro investi dans le domaine du sport sur une manifestation, ce sont 9 € de retombées économiques pour tout le territoire. Donc notre volonté, elle est là. C'est effectivement de porter pleinement, entièrement, même si la MEL... je ne suis pas décisionnaire à la MEL sur ces sujets-là. Si je l'étais, vous auriez probablement su quel aurait été mon positionnement. Je ne suis pas décisionnaire sur ce point à la MEL. En tout cas, au département, on a porté le sujet ; la région a assumé pleinement et porte également ce beau projet. Rapprochons-nous des élus de la MEL qui, sur le volet sportif, sont décisionnaires, je n'en suis pas. Donc voilà. On est très fiers, en tout cas, de porter ce sujet sur le volet sécuritaire et vous avez bien raison d'en parler. La rue des Martyrs, pardon, ce n'est pas un jeu de mots, a été particulièrement martyrisée sur le volet sécuritaire depuis plusieurs mois, en raison des travaux opérés par la MEL sur le parc de la Ramie, puisque le stationnement a été totalement rendu impossible en ce lieu qui, traditionnellement, accueillait foultitude de véhicules. Forcément, le déport de véhicules en stationnement s'est opéré sur la rue des Martyrs. Le combat qui a été le mien, justement auprès de la MEL, ça a été de dire « *Hop, hop, hop, la voie verte est désormais terminée. Vous me dégagez maintenant l'espace pour retrouver un espace propice au stationnement* ». Non pas devant la salle verte, ça, on a vu avec le club de football que le stationnement ne se ferait pas devant la salle verte, mais au niveau du parking de l'entrée de la rue Marx Dormoy, où les véhicules pourront se stationner à cet endroit-là. Sur la manifestation exceptionnelle du tournoi international, on pourra, je l'espère, en tout cas le déblaiement des terres est en train de s'opérer, pour pouvoir réinvestir l'ensemble du parc et pouvoir stationner très provisoirement et ponctuellement, l'ensemble des véhicules qui pourraient graviter en périphérie de ce tournoi.

Je sais que pour la rue des Martyrs, ça a été compliqué. J'ai pu recevoir des riverains, le samedi matin, à l'occasion de mes rendez-vous citoyens. J'ai pu les pousser à la patience. Parce que, et c'est une impatience légitime qu'ils avaient et je le prends totalement en considération. Sauf que sur ce point, fort

des travaux que j'ai pu vous exposer, on était vraiment dans la difficulté. Ces travaux s'achèvent et on va refixer des règles très claires également, sur la voirie également. On est en train de travailler avec les services de la MEL pour aménager cette rue des Martyrs, où la problématique est quand même relevée depuis une vingtaine d'années. Donc ce n'est pas d'aujourd'hui. Donc, ne nous demandez pas de résorber en 8 jours, ce qui, en tout cas, a été rendu compliqué depuis une vingtaine d'années. Avec Monsieur LEMAITRE sur ce sujet, en tout cas, nous travaillons, avec la MEL, pour trouver des aménagements qui seront, je l'espère, efficaces, opérationnels rapidement, je l'espère, au nom de la sécurité de tous, et, notamment, de nos enfants, vous avez bien fait de marquer, de façon importante cela, Monsieur DECRAENE.

**ADOpte A L'UNANIMITE, à 33 votes pour.**

**Délibération n°4**  
**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CIPD) –**  
**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2023**

Monsieur EL GHAZI présente la délibération.

**Monsieur EL GHAZI :** Il est proposé au Conseil Municipal le renouvellement de l'adhésion et de définir la cotisation, en 2023, au sein du CIPD. Donc, en fait, c'est la même délibération qu'en novembre 2022, sauf que nous la faisons passer en début d'année, tout simplement pour que le versement soit fait en cours d'exercice et non pas en fin d'exercice. Donc, juste un tout petit rappel du CIPD. Le CIPD intervient principalement sur la prévention des risques liés à l'usage des drogues et des addictions de manière globale. Son intervention est dirigée en prévention primaire d'un public jeune. Donc : Interventions scolaires, forums, consultations jeunes consommateurs, travail de proximité et en prévention secondaire et tertiaire vers le public adulte au sein du CAARUD. Donc le CAARUD, c'est le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues. Donc il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion et donc de définir cette cotisation à 24 692 € pour l'exercice 2023.

**Madame PRUNES-URUEN :** J'aimerais savoir s'il existe un bilan des actions menées. Quelles sont concrètement les actions qui ont été menées ? Alors ce n'est peut-être pas le lieu ici pour en faire la liste, mais est-ce que l'on pourrait obtenir ce bilan, parce qu'on vous a posé la question en commission et vous n'y avez pas répondu ?

**Monsieur EL GHAZI :** En commission, qui m'a posé la question ? Je ne me rappelle pas que l'on m'ait posé la question en commission. Par contre, au niveau du bilan, j'en avais fait part en novembre 2022 et avais listé tout le bilan par rapport au CIPD et oui, il n'y a pas de souci. Je peux vous le transmettre. Et, en fait, à chaque assemblée générale du CIPD, ils évoquent, par commune, tout ça. Et donc c'est ouvert à tout public aussi. Donc, pourquoi pas ? Je vous ferai part de la date à ce moment-là et, en même temps, vous aurez aussi le bilan.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**32 votes pour (vote dévoyé pour Monsieur EL GHAZI, membre de l'association)**

**6.COMMISSION FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS**

| N° | Désignation                                                                                                                               | Décision           | Nombre de votes                  |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------|
| 5  | <u>COMPTE DE GESTION 2022</u>                                                                                                             | Voté à la majorité | 25 votes pour, 8 votes contre*   |
| 6  | <u>COMPTE ADMINISTRATIF 2022</u>                                                                                                          | Voté à la majorité | 24 votes pour**, 8 votes contre* |
| 7  | <u>AFFECTATION DU RESULTAT 2022</u>                                                                                                       | Voté à l'unanimité | 33 « pour »                      |
| 8  | <u>TAUX DE FISCALITE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023</u>                                                                                      | Voté à la majorité | 25 votes pour, 8 votes contre*   |
| 9  | <u>BUDGET PRIMITIF 2023</u>                                                                                                               | Voté à la majorité | 25 votes pour, 8 votes contre*   |
| 10 | <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS- 2023</u>                                                                | Voté à l'unanimité | 31 votes pour****                |
| 11 | <u>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023</u>                                       | Voté à la majorité | 25 votes pour, 8 votes contre*   |
| 12 | <u>TARIFS DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES</u>                                                                                         | Voté à la majorité | 25 votes pour, 8 votes contre*   |
| 13 | <u>MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u>                                                                                             | Voté à l'unanimité | 33 votes pour                    |
| 14 | <u>ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AUX PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CHARGES DE DIRECTION</u> | Voté à l'unanimité | 33 votes pour                    |

\* CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine

\*\* Monsieur le Maire ne participe pas au vote

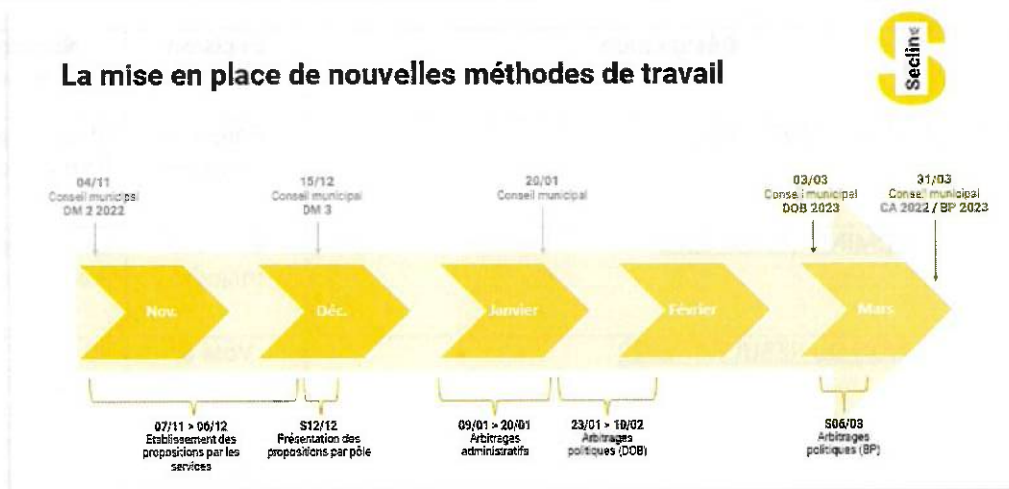
\*\*\*déport de SERRURIER Didier et, par effet de procuration, de EL GHAZI Fouad Eddine. De plus, le vote des élus membres des associations est dévoyé (liste en fin de délibération)

**Délibération n°5**  
**COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur LEGRAND présente la délibération

**Monsieur LEGRAND** : Alors quelques rappels, le Compte de Gestion est établi par le comptable public, il correspond au bilan de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est bien sûr soumis au vote du Conseil Municipal lors de la séance consacrée au vote du Compte Administratif préalablement à ce dernier, afin d'en attester la stricte concordance. Alors, vous allez voir avec les diapositives qui vont défiler dans un instant, les différents axes de ce compte de

gestion, puis ensuite nous verrons le Compte Administratif. Donc il faudra bien sûr procéder à un vote pour chacun. Et puis nous aborderons, dans une troisième phase, le budget. Tout d'abord, quelques rappels sur la méthodologie, le contexte général et la stratégie pluriannuelle.



Alors, comme vous l'aviez déjà vu au début du mois avec la présentation du Document d'orientations Budgétaires, il y a eu une mise en place de nouvelles méthodes de travail pour aboutir au résultat budgétaire de l'équipe municipale en place. Tout d'abord, il faut rappeler qu'un budget, lorsqu'il est voté, n'est pas voué à rester figé, mais bien à vivre à travers des décisions budgétaires modificatives, telles que vous avez pu les voter ces derniers mois. Comme vous pouvez le voir les 4 novembre et 15 décembre, on avait voté deux DM très importantes, notamment pour anticiper des factures de viabilisation qui menaçaient de fragiliser notre équilibre budgétaire ; le 20 janvier, le Conseil Municipal, suivi donc du DOB le 3 mars et, aujourd'hui, le 31 mars, le vote du BP. Entre-temps, en coulisses pour ainsi dire, il y a bien sûr l'établissement des propositions des services qui débute dès le mois de novembre, avec la présentation des propositions par pôles. L'occasion de rappeler qu'il y a une action transversale au sein de la mairie et que les responsables de pôles sont concertés pour établir le budget. Ce qui fait que nous avons un véritable travail collectif qui est opéré et j'en profite, d'ailleurs, pour remercier le pôle « Ressources » pour l'efficacité de son travail. Arbitrages administratifs au mois de janvier, suivis par les arbitrages politiques qui sont faits en deux phases, au mois de février et au mois de mars.

## Les enjeux relatifs aux grandes masses

### • Optimisation des recettes de fonctionnement

- Mise à jour des recettes fiscales : indexation nationale des bases fiscales (+7,1 %) + mise à jour des assiettes (taxe foncière et TLPE, en particulier)
- Indexation de la tarification des services sur l'inflation (+7,1 % à compter de juillet)

### • Amélioration de la sincérité budgétaire en dépenses de fonctionnement, afin de développer la capacité d'autofinancement

- Inscriptions selon les ambitions et les priorités politiques, affinées pour les dépenses courantes selon les besoins effectifs des services appréciés au vu de l'exécution des exercices précédents
- Prise en compte de l'inflation et du risque d'une aggravation de la situation économique

### • Objectif d'un niveau annuel moyen de dépenses d'équipement de 3 M€ (solde net, après déduction des subventions) jusque 2026, afin de lisser l'effort d'investissement parallèlement à la restauration de l'épargne (autofinancement)

Alors nous avons des enjeux relatifs aux grandes masses. Tout d'abord l'optimisation des recettes de fonctionnement. Il y a une mise à jour des recettes fiscales, avec une indexation nationale des bases fiscales de + 7,1 % et la mise à jour des assiettes, taxe foncière et TLPE, en particulier. Indexation de la tarification des services sur l'inflation de 7,1 % à compter du mois de juillet. Nous avons aussi la volonté d'améliorer la sincérité budgétaire en dépenses de fonctionnement. Dans quel but ? Celui de développer notre capacité d'autofinancement, car c'est celle-ci qui va nous permettre de mettre en place nos orientations politiques.

Tout d'abord, il y a eu des inscriptions selon les ambitions et les priorités politiques qui sont les nôtres, qui ont été affinées pour les dépenses courantes, selon les besoins effectifs des services. Alors tout cela est apprécié au vu de l'exécution des exercices précédents. Il ne s'agit pas de mettre des chiffres « au pif », mais bien de tenir compte de la réalité comptable des exercices précédents et bien sûr, en fonction de cela et des besoins des services, nous mettons en place une répartition des crédits. La prise en compte de l'inflation, nous en avons parlé et du risque d'une aggravation de la situation économique. L'objectif de la municipalité reste, à un niveau annuel moyen de dépenses d'équipement, de 3 millions d'euros, solde net, après déduction des subventions jusqu'en 2026, afin de lisser l'effort d'investissement, parallèlement à la restauration de l'épargne, donc cette capacité d'autofinancement qui est fondamentale.

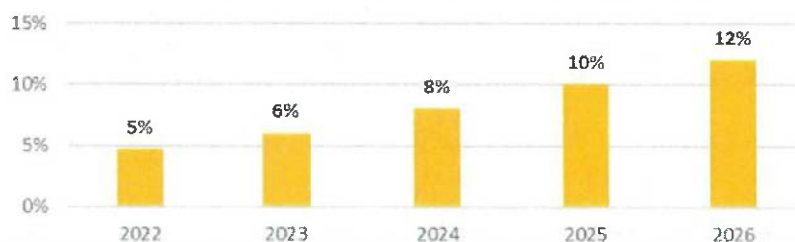
### Une stratégie financière articulée autour de la restauration de l'épargne (1/2)



### Une stratégie financière articulée autour de la restauration de l'épargne (2/2)



#### Objectif prévisionnel de restauration du taux d'épargne brute (hors produit des cessions)



En effet, une bonne stratégie financière va s'articuler autour de cette restauration de l'épargne. Vous avez votre section de fonctionnement avec le développement des recettes, notamment le développement d'une culture de la recette, parallèlement à une stabilisation des dépenses. Il s'agit de mieux dépenser et pas de dépenser n'importe comment. Préservation d'une épargne de sûreté, en cas d'aggravation de la situation économique. Nous ne pouvons pas dire dans 6 mois où nous en serons, malheureusement. Donc il convient d'être prudent en la matière. L'objectif : Augmentation de cette capacité d'autofinancement. Pour quoi faire ? Pour renforcer tout simplement les investissements et limiter le recours à l'emprunt. La restauration du taux d'épargne brute est en effet un enjeu majeur pour ces prochaines années. Si nous souhaitons arriver à 15 % de taux d'épargne brute, ce qui est un très beau score, la strate quand même, pour une ville comme Seclin, c'est le chiffre à atteindre. L'objectif serait déjà d'atteindre 12 % en 2026, ce qui serait colossal. Donc, aujourd'hui, nous sommes à 5 % en 2022, avec l'objectif, progressivement, d'arriver à 6 % en 2023 et ainsi de suite, pour arriver à 12 % en 2026 à la fin du mandat.

Donc ce compte de gestion, je crois qu'on le vote maintenant. Il faut voter ce compte de gestion qui a été dressé, je le rappelle, par le comptable public.

## Compte de gestion 2022



## Résultats budgétaires de l'exercice

| 22900 - VILLE DE SECLIN - BUDGET PRINCIP |                          |                           |                    | Exercice 2022 |
|------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|---------------|
|                                          | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |               |
| <b>RECETTES</b>                          |                          |                           |                    |               |
| Prévisions budgétaires totales (a)       | 11 301 548,00            | 25 197 620,82             | 36 499 168,82      |               |
| Vices de recette (b)                     | 9 456 109,09             | 20 711 982,14             | 30 168 091,43      |               |
| Reductions de titres (c)                 | 447,88                   | 164 742,88                | 165 190,76         |               |
| Recettes nettes (d = a - b - c)          | 9 455 661,23             | 20 547 210,26             | 30 002 871,49      |               |
| <b>DEPENSES</b>                          |                          |                           |                    |               |
| Autorisations budgétaires totales (e)    | 11 301 548,00            | 21 508 012,50             | 32 810 461,50      |               |
| Mandats (f)                              | 5 896 788,64             | 21 376 087,31             | 27 272 875,95      |               |
| Annulations de mandats (g)               | 263 396,72               | 1 306 617,56              | 1 570 014,28       |               |
| Depenses nettes (h = e - f - g)          | 5 623 461,94             | 20 005 407,65             | 25 628 869,59      |               |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>            |                          |                           |                    |               |
| (d - h) Excédent                         | 3 832 179,29             | 538 740,61                | 4 370 919,90       |               |
| (h - d) Déficit                          |                          |                           |                    |               |

ADOpte A LA MAJORITE.

A 25 VOIX POUR

A 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine).

## Délibération n°6

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur LEGRAND présente la délibération

**Monsieur LEGRAND** : Abordons maintenant le compte administratif 2022, qui est le côté face de la même pièce, puisque le côté pile était le Compte que nous avons vu précédemment, de Gestion.

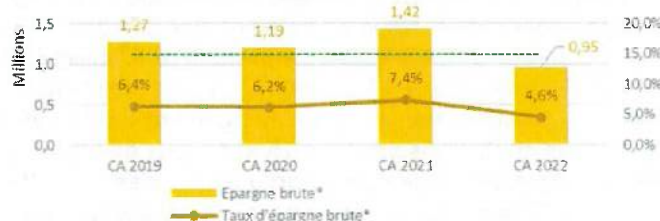
Le Compte Administratif est établi par la ville. Il détermine les résultats de l'exécution du budget et retrace pour chaque session, les prévisions budgétaires et leurs réalisations. Il fait donc l'objet d'une présentation en Conseil Municipal et doit être adopté au plus tard le 30 juin. Donc le vote de ce Compte administratif, adjoint à celui du Compte de Gestion, va permettre d'identifier le résultat comptable de l'année et le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture, auquel il conviendra d'ajouter le solde des restes à réaliser qui sont des engagements, tant en dépenses qu'en recettes, qui n'ont pas été soldés au cours de l'année précédente et qui sont reportés sur l'année suivante.

Vous remarquez sur cette première diapositive, effectivement des équilibres qui sont préservés malgré un contexte macroéconomique défavorable.

## Des équilibres préservés malgré un contexte macroéconomique défavorable



Evolution de l'épargne brute et du taux d'épargne brute sur la période 2019-2022



\*Données retraitées du produit des cessions

Vous avez ici, sur 3 ans, l'évolution de l'épargne brute et du taux d'épargne brute sur la période 2019-2022, avec un taux à 4,6 % en 2022. Mais c'est un bon résultat, parce qu'il ne faut pas oublier que la conjoncture était quand même particulièrement défavorable. Bien sûr, nous espérons faire mieux. Il ne

faut pas oublier non plus que l'explosion des fluides nous a contraints à utiliser davantage de ressources que par le passé.

## Section de fonctionnement (opérations réelles)



| KE                                                | Chapitre                                            | CA 2019       | CA 2020       | CA 2021       | BP 2022       | CO 2022*      | CA 2022       | CA prév. /BP | CA prév. /CO |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| 011                                               | Charges à caractère général                         | 4 516         | 4 073         | 3 916         | 5 326         | 5 526         | 5 376         | 101%         | 97%          |
| 012                                               | Charges de personnel                                | 12 692        | 12 484        | 12 251        | 13 080        | 13 210        | 12 898        | 99%          | 98%          |
| 65                                                | Autres charges de gestion courante                  | 1 247         | 1 188         | 1 285         | 1 411         | 1 261         | 1 140         | 81%          | 90%          |
| 66                                                | Charges financières                                 | 47            | 36            | 24            | 44            | 44            | 32            | 72%          | 72%          |
| 67                                                | Charges exceptionnelles                             | 46            | 107           | 124           | 151           | 160           | 122           | 81%          | 76%          |
| 68                                                | Dotations aux amortissements                        | 0             | 0             | 100           | 20            | 20            | 20            | 100%         | 100%         |
| <b>Total Dépenses</b>                             |                                                     | <b>18 547</b> | <b>17 887</b> | <b>17 701</b> | <b>20 012</b> | <b>20 222</b> | <b>19 588</b> | <b>98%</b>   | <b>97%</b>   |
| 013                                               | Atténuations de charges                             | 114           | 124           | 108           | 78            | 78            | 135           | 173%         | 173%         |
| 70                                                | Produits des services du domaine et ventes diverses | 1 698         | 792           | 986           | 1 310         | 1 310         | 1 091         | 83%          | 83%          |
| 73                                                | Impôts et taxes                                     | 16 001        | 16 064        | 15 985        | 16 079        | 16 129        | 16 327        | 102%         | 101%         |
| 74                                                | Dotations et participations                         | 1 708         | 1 840         | 1 875         | 2 057         | 2 057         | 2 586         | 126%         | 126%         |
| 75                                                | Autres produits de gestion courante                 | 158           | 104           | 51            | 137           | 137           | 168           | 123%         | 123%         |
| 76                                                | Produits financiers                                 | 1             | 0             | 1             | 0             | 0             | 1             |              |              |
| 77                                                | Produits exceptionnels                              | 1 044         | 303           | 102           | 50            | 210           | 233           | 463%         | 111%         |
| 78                                                | Reprises sur amortissements et provisions           | 0             | 0             | 19            | 0             | 0             | 0             |              |              |
| <b>Total Recettes</b>                             |                                                     | <b>20 723</b> | <b>19 228</b> | <b>19 126</b> | <b>19 711</b> | <b>19 920</b> | <b>20 542</b> | <b>104%</b>  | <b>103%</b>  |
| <b>Epargne brute (y. c. produit des cessions)</b> |                                                     | <b>2 176</b>  | <b>1 340</b>  | <b>1 426</b>  |               |               | <b>954</b>    |              |              |

\*Crédits ouverts au 31 décembre 2022 (budget primitif + mouvements en cours d'exercice)

Ici, vous avez la section de fonctionnement, avec les opérations réelles. Donc ce sont tous les crédits qui sont ouverts au 31 décembre 2022, qui regroupent le budget primitif, mais également les mouvements pour l'exercice, donc les DBM dont nous parlions précédemment. Et vous avez surtout, ce qui est intéressant, le taux d'exécution budgétaire, par rapport aux prévisions initiales. Et vous remarquerez que les taux sont particulièrement élevés, ce qui témoigne d'une bonne exécution budgétaire et d'une bonne prévision de crédits en début d'exercice, accompagnées finalement d'une bonne prévision budgétaire.

## Les points saillants de l'exécution 2022

### Fonctionnement



#### • Recettes

- Les recettes réelles de fonctionnement ont été exécutées à 104 %/BP, pour atteindre 20,5 M€
- Les impôts et taxes représentent 79 % des recettes de la commune.

#### • Dépenses

- Dans la logique de sincérité budgétaire souhaitée par la municipalité, **forte amélioration de la qualité des taux d'exécution (au global, 98 % des crédits inscrits au BP)**
- Charges à caractère général : 27 % des dépenses (5 376 K€), en forte augmentation par rapport au CA 2021 (+37 %), en lien avec l'**explosion du coût des fluides (1,8 M€ en 2022)**
- **Charges de personnel : 12,9 M€, correspondant à 66 % des charges** (contre 69 % en 2019) – en progression de 5,3 % par rapport au CA 2021 (+646 K€), principalement sous l'effet de mesures nationales s'imposant à la collectivité (augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet, compensée partiellement par l'Etat uniquement en 2022, revalorisation des grilles indiciaires, etc.)

Alors, quelques points saillants de l'exécution en 2022 : Tout d'abord au niveau des recettes. Les recettes réelles de fonctionnement ont effectivement été exécutées au-dessus de nos espérances, puisqu'elles sont à 104 % du BP. Elles atteignent aujourd'hui 20,5 millions d'euros. Les impôts et les taxes représentent 79 % des recettes de la commune et comme je le disais en m'avançant un peu, c'est vrai que dans la logique de sincérité budgétaire, nous remarquons une forte amélioration de la qualité des taux d'exécution. On arrive quand même à 98 % de taux d'exécution, là où c'est vrai que par le passé nous étions bien loin d'un tel chiffre.

Les charges à caractère général évoquées. Tout le monde le sait, tout le monde suit l'actualité. L'explosion du coût des fluides qui, évidemment, nous a contraints à mobiliser plus de crédits, ce qui

explique que ces charges sont quand même en nette augmentation par rapport au compte administratif 2021.

Les charges de personnel, 12,9 millions, qui correspondent aujourd'hui à 66 % des charges, contre 69 % en 2019. C'est une progression par rapport au Compte Administratif de 2021 et là aussi, c'est l'actualité, avec les mesures nationales qui se sont imposées à la collectivité : Augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet, compensée par l'État, partiellement, en 2022. Sans oublier la revalorisation des grilles indiciaires, me semble-t-il, catégories B et C, essentiellement.

## Section d'investissement (opérations réelles)



| K€                    | Chapitre                                                                           | CA 2019      | CA 2020      | CA 2021      | BP 2022      | CO 2022*     | CA 2022      | CA prév. /BP | CA prév. /CO |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 10                    | Dotations, fonds divers et réserves                                                | 0            | 0            | 0            | 18           | 18           | 18           | 100%         | 100%         |
| 13                    | Subventions d'investissement                                                       | 6            | 0            | 0            | 0            | 95           | 0            |              | 0%           |
| 16                    | Emprunts et dettes assimilées                                                      | 389          | 1 676        | 383          | 345          | 345          | 280          | 81%          | 81%          |
| 20                    | Immobilisations incorporelles (sauf 204)                                           | 30           | 22           | 105          | 827          | 951          | 169          | 20%          | 18%          |
| 204                   | Subventions d'équipement versées                                                   | 9            | 9            | 11           | 15           | 20           | 10           | 65%          | 48%          |
| 21                    | Immobilisations corporelles                                                        | 979          | 1 209        | 596          | 2 039        | 3 211        | 1 692        |              |              |
| 23                    | Immobilisations en cours                                                           | 1 730        | 536          | 185          | 887          | 529          | 176          | 20%          | 33%          |
| <b>Total Dépenses</b> |                                                                                    | <b>3 121</b> | <b>3 451</b> | <b>1 281</b> | <b>4 132</b> | <b>5 169</b> | <b>2 345</b> | <b>57%</b>   | <b>45%</b>   |
| 024                   | Produits des cessions d'immobilisations                                            |              |              |              | 5            | 5            |              |              |              |
| 10                    | Dotations, fonds divers et réserves (hors excédents de fonctionnement capitalisés) | 1 178        | 459          | 1 191        | 3 460        | 3 460        | 3 448        | 100%         | 100%         |
| 13                    | Subventions d'investissement                                                       | 1 042        | 180          | 161          | 336          | 575          | 304          | 90%          | 53%          |
| 16                    | Emprunts et dettes assimilées                                                      | 0            | 0            | 0            | 2 500        | 2 500        | 2 000        | 80%          | 80%          |
| 20                    | Immobilisations incorporelles (sauf 204)                                           | 0            | 0            | 5            | 0            | 0            | 0            |              |              |
| 21                    | Immobilisations corporelles                                                        | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            | 0            |              |              |
| 23                    | Immobilisations en cours                                                           | 4            | 0            | 16           | 0            | 0            | 0            |              |              |
| <b>Total Recettes</b> |                                                                                    | <b>2 225</b> | <b>639</b>   | <b>1 372</b> | <b>6 301</b> | <b>6 541</b> | <b>5 752</b> | <b>91%</b>   | <b>88%</b>   |

\*Crédits ouverts au 31 décembre 2022 (budget primitif + reports + mouvements en cours d'exercice)

Nous arrivons dans la section d'investissements. Les opérations réelles. Là aussi, les taux d'exécution sont assez élevés, comme vous pouvez le constater, aussi bien en dépenses, qu'en recettes.

## Les points saillants de l'exécution 2022

### Investissement



#### • Recettes

- Les recettes d'investissement s'élèvent en 2022 à 5,8 M€, intégrant 3,3 M€ au titre des excédents de fonctionnement capitalisés
- Elles sont marquées :
  - D'une part, par la mobilisation d'un nouvel emprunt de 2 M€ à la Caisse d'épargne, portant, au 31 décembre, le stock de dette à 4,9 M€, avec une capacité de désendettement demeurant saine (5,1 ans).
  - D'autre part, par les effets progressifs de la culture de la recette portée par la municipalité, avec des subventions d'équipement reçues s'élevant à 304 K€ correspondant aux financements perçus au titre des projets en cours (notamment encore en phase d'études), auxquelles s'ajoutent le FCTVA pour 113 K€

#### • Dépenses

- Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2022 à 2,3 M€, dont 2 M€ de dépenses d'équipement et 0,3 M€ de remboursement en capital de la dette.
- Le taux d'exécution des dépenses d'équipement par rapport au BP est en 2022 de 54 %, et atteint 88 % en intégrant les restes à réaliser (soit les projets engagés, notamment en 2022).

Quelques points saillants concernant les investissements. Donc les recettes d'investissements s'élèvent à 5,8 millions, intégrant 3,3 millions au titre des excédents de fonctionnement capitalisés. Nous remarquons d'abord qu'il y a eu la mobilisation d'un nouvel emprunt de 2 millions à la Caisse d'épargne, ce qui porte au 31 décembre le stock de dettes à 4,9 millions, avec une capacité de désendettement qui demeure toutefois très saine : 5,1 années.

Et d'autre part, donc, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, il y a les effets progressifs de la culture de la recette qui est portée par la municipalité, avec des subventions d'équipement importantes qui correspondent à des financements perçus au titre des différents projets qui sont en cours et qui sont notamment en phase d'étude, pour certains. On peut également ajouter le FCTVA pour 113 000 €. Les dépenses d'investissements s'élèvent à 2,3 millions, dont 2 millions de dépenses d'équipements et 0,3 million de remboursements en capital de la dette. Avec les restes à réaliser, nous obtenons un taux

d'exécution des dépenses d'équipement de 88 %. Donc les restes à réaliser, ce sont les projets qui sont actuellement engagés. Forcément, ils ne sont pas terminés, ils sont toujours à réaliser et ils ont été engagés, notamment, pour la plupart en 2022.

**Madame HUART** : C'était juste pour une question de compréhension. Si on peut revenir un tout petit peu avant. Là, vous parlez de l'explosion du coût des fluides. Parce qu'en fait, ce qui est un peu gênant dans la présentation, c'est que parfois, on a des augmentations en taux et parfois des augmentations en valeur absolue et du coup, on n'arrive pas à comprendre, en fait, l'évolution de l'un par rapport à l'autre. Quand vous dites l'explosion du coût des fluides : 1,8 ; mais on n'a pas la valeur de l'année d'avant et donc on ne sait pas quel est le taux d'augmentation et du coup, on ne peut pas le comparer avec les + 37 %. Enfin je trouve que ça n'aide vraiment pas à la compréhension, cette façon de présenter. Et je pense qu'en termes de transparence, on pourrait quand même juste améliorer ce sujet-là. De la même façon, quand vous utilisez le qualificatif partiellement, ça m'intéresserait aussi de savoir ce qu'il représente, en fait. Merci.

**Monsieur Le Maire** : Sur ce sujet, on était à 1,4 million au BP 2022. On passe à 1,6 million en 2023 + 100 000 € d'investissements. Ça répond, je pense, à votre question et au CA on était à 1,8 million. Madame PRUNES-URUEN, vous souhaitez prendre la parole.

**Madame PRUNES-URUEN** : À propos des charges du personnel. Donc, baisse de 69 à 66 %, et ce, en dépit de l'augmentation du point d'indice. Donc je voudrais savoir si ça correspond à une énorme baisse d'effectif, puisqu'il y a quand même eu l'augmentation du point d'indice, ou si cette augmentation du point d'indice a été compensée par les 150 000 € repris au budget du CCAS ou si vous avez eu peut-être une dotation de compensation. Donc j'aimerais comprendre, en fait, à quoi correspond cette baisse des charges de personnel. Quant à la sincérité, je suis désolée, je risque d'y revenir, mais quand on abonde le budget du CCAS d'une part dévolue au MSG et qu'on la reprend en cours d'année pour, justement, essayer de compenser l'augmentation du point d'indice, ça me pose question. Pour moi, ce n'est pas un budget sincère.

**Monsieur le Maire** : Alors je vais vous répondre sur ces deux sujets, à moins, Monsieur LEGRAND, que vous ne souhaitiez...

**Monsieur LEGRAND** : Simplement au MSG, par rapport au CCAS, on n'a pas repris au CCAS.

**Monsieur le Maire** : On n'a pas donné.

**Monsieur LEGRAND** : On n'a pas donné. C'était un engagement. C'était une prévision.

**Monsieur le Maire** : On a provisionné.

**Monsieur LEGRAND** : On a provisionné et le CCAS nous a fait savoir qu'il n'avait pas besoin de cette somme, tout simplement.

**Madame PRUNES-URUEN** : Alors, déjà, j'aurai l'occasion d'en reparler, mais le fait que par les temps qui courent, le CCAS n'ait pas besoin de cette somme me questionne aussi. Ensuite, on a assez répété par le passé que certaines sommes avaient été, justement, gardées comme ça, mais non utilisées. On nous l'a assez reproché. On l'a assez reproché à l'ancienne majorité. Donc c'est bien beau d'avoir des taux de... Comment vous appelez ça, je ne sais plus ; enfin quand les choses ont été réellement effectuées, etc.

**Monsieur le Maire** : 88 % de réalisés.

**Madame PRUNES-URUEN** : J'entends bien.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est quand même pas rien.

**Madame PRUNES-URUEN** : ... Non ! Mais ça, je n'ai rien dit encore.

**Monsieur le Maire** : Ça va mieux en le disant.

**Madame PRUNES-URUEN :** Mais pour me permettre de dire que je trouve que ça n'est pas sincère. Et, encore une fois, que le CCAS n'ait pas besoin de cette somme, ça me paraît peu envisageable.

**Monsieur le Maire :** Alors, si vous voulez bien, on parlera du CCAS tout à l'heure, lorsqu'on parlera du budget primitif, si vous voulez bien, parce qu'on a bien des arguments à vous opposer par rapport à ce que vous dites. On est à 98 % de réalisé sur le fonctionnement, 88 en investissements. Je vous dis, c'était du jamais vu par le passé. On était peut-être à 50 % et encore. On reconduisait d'année en année le budget, en l'augmentant de 2 %, sans se soucier à un moment donné... sans anticiper les dépenses qui seraient celles de la collectivité. On se contentait de reconduire le budget d'année en année. Ici, on anticipe les projets et on les porte à 88 % en investissements, à 98 % en fonctionnement. Alors si vous trouvez qu'avec 98 % en fonctionnement et 88 % en investissements, on n'est pas sur un budget sincère, je vous mets au défi de trouver des collectivités qui ont un budget sincère. C'était le point que je souhaitais aborder. Sur la masse salariale, 66 %, alors là, effectivement, Madame HUART vous avez raison, on parle de pourcentage par rapport à une dépense de fonctionnement global. Or, les dépenses à caractère général ont augmenté plus vite que les dépenses de personnel. Ce qui fait que proportionnellement là où on était à 69 on est arrivé à 66, mais la masse est la même. En valeur absolue, la masse est restée la même. C'est simplement qu'en pourcentage, on est passé de 69 à 66, parce que nos dépenses à caractère général, elles, ont augmenté. J'espère que ça répond à votre questionnement. Y a-t-il d'autres observations sur ce Compte Administratif ? qui, je le rappelle... et je vois qu'il y a d'autres observations. Monsieur SERRURIER souhaite prendre la parole.

**Monsieur SERRURIER :** Je suis un peu surpris, parce que j'ai l'impression que... Je ne sais pas qui vous conseille dans le budget ; la majorité précédente, il y avait quelqu'un qui était aux impôts qui avait des connaissances, mais là, je ne comprends pas bien. L'intervention de Madame HUART déjà qui montre quand même, à mon avis, une certaine faiblesse de l'opposition actuelle, en termes d'analyse des documents budgétaires. Par exemple, Madame PELLIZZARI, est-ce que vous savez ce que signifie « Voter contre le vote de gestion ? ». Parce que vous avez voté contre. Est-ce que vous savez ce que ça signifie ? Eh bien, je vais vous le dire ce que ça signifie. Ça signifie que vous contestez la concordance entre la balance générale des comptes qui sont tenus par le trésorier, c'est-à-dire par le percepteur, le receveur et le bilan comptable de la commune. Donc, soit le trésorier a mal fait son boulot, ou soit ce sont les services financiers de la ville que vous mettez en cause. Moi, ça me semble très dommageable pour nos services, qui font un travail remarquable, sous la houlette de Monsieur Julien SERAFINI. Ça me semble absolument dommageable. Alors je ne sais pas comment vous faites. Vous préparez ça. Il y a des absents. Alors je ne sais pas si eux s'y connaissent un peu plus. Je vois Madame PRUNES qui se perd dans ses papiers, qui dit « *Je ne sais plus* ». Eh bien oui, vous ne savez plus, mais est-ce que vous saviez au départ ? C'est la question que je me pose.

**Madame HUART :** Je disais simplement que si Monsieur SERRURIER n'a pas compris ma question, je pense que Monsieur LEFEBVRE l'a comprise. Enfin, rassurez-moi quand même. Vous aviez compris, quand même, ma question sur les évolutions en taux ou en valeur absolue. Je pense que... Voilà ! Je vois Stéphanie qui approuve. Merci. Donc je ne suis pas complètement idiote dans mes questions.

**Madame PRUNES-URUEN :** Juste pour répondre, Monsieur SERRURIER, c'est vous qui n'avez pas compris mon intervention. On n'a jamais remis en cause les services. D'accord ?

**Monsieur SERRURIER :** Ce n'est pas de la vôtre que je parlais, c'est de celle de Madame...

**Madame PRUNES-URUEN :** Oui, eh bien vous n'avez pas compris celle-ci aussi...

**Monsieur le Maire :** On va éviter de basculer vers le ping-pong verbal et on va essayer de...

**Madame PRUNES-URUEN :** Quant au jugement de valeur, si on pouvait... Nous, on essaye, c'est vrai, comme on peut, de s'en tenir aux documents et de vous exprimer ce que l'on a à exprimer et puis c'est bien normal. Je pense que l'on n'en est pas encore passé au jugement de valeur et que ça n'a vraiment rien à faire ici. Peut-être que c'est à vous que l'on doit rappeler les règles du Conseil Municipal pour que l'on reste un petit peu dans les clous et que ça mène à autre chose que ce genre de « joyeusetés ». Enfin je pense que l'on n'est pas là pour ça.

**Monsieur le Maire :** On peut considérer que les observations et les échanges verbaux sur ce compte administratif sont clos. Simplement de préciser effectivement que, heureusement il y a une

concordance, au centime près, entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif et je rejoins le propos de Monsieur SERRURIER sur ce point. C'est qu'il y a un contrôle effectué par le trésorier d'un côté, qui dresse la situation financière, par nos services, et il y a une concordance pleine et entière, au centime près, entre les deux comptes. Donc c'est plutôt rassurant. L'inverse serait inquiétant. Là, c'est une conformité pleine et entière, il n'y a pas de difficulté. Et je remercie, effectivement, Monsieur SERAFINI qui n'a pas compté ses heures au carré pour, en tout cas, dresser tout à la fois ce Compte Administratif et le Budget Primitif. Donc merci encore aux services pour le bon accomplissement de ce Compte Administratif. Une fois que j'ai dit ça, je dois m'arrêter de parler, car les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales m'imposent de quitter la salle, pour laisser la place à Monsieur LEGRAND, pour porter le Compte Administratif au vote. Donc, laissez-moi le temps de sortir de cette enceinte. Vous aurez tout le loisir de pouvoir porter le Compte Administratif en délibération. Et lorsqu'une fumée blanche sortira de cette salle, je réapparaîtrai. À tout de suite !

**Monsieur LEGRAND** : Il est proposé au Conseil Municipal, de décider, sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote, d'approuver le compte administratif du budget, au titre de l'exercice 2022.

**ADOpte A LA MAJORITE**

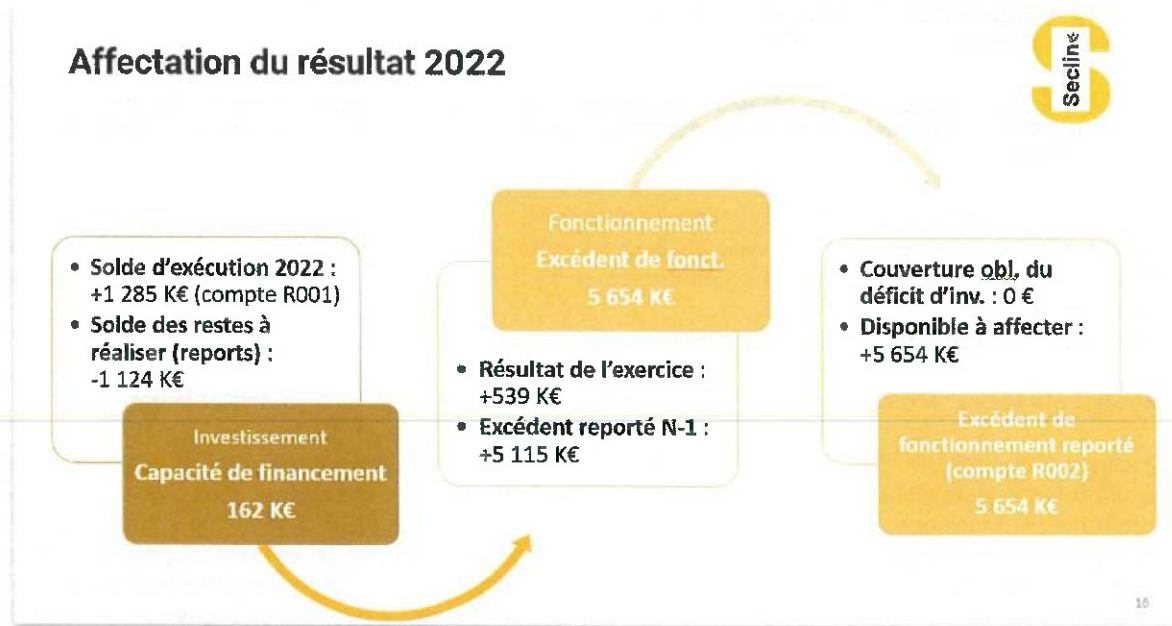
**A 24 VOIX POUR (Monsieur le Maire ne participe pas au vote).**

**A 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine).**

#### Délibération n°7 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Monsieur LEGRAND présente la délibération.

**Monsieur LEGRAND** : Une erreur de saisie s'était glissée dans la maquette budgétaire et un mail explicatif a été adressé à tous les élus le 29 mars, après information auprès des 3 chefs de groupe. Donc l'ensemble a été rectifié.



Vous avez donc ici un schéma qui vous explique ce résultat 2022, avec, en investissement, une capacité de financement de 162 000 € puisqu'on prend le solde d'exécution 2022 auquel on soustrait le solde des restes à réaliser et les reports. En fonctionnement, nous avons un excédent de fonctionnement de 5 654 000 €, grâce à un résultat de l'exercice bénéficiaire qui vient s'ajouter à l'excédent reporté en N-1 ; le disponible à affecter est bien de 5 654 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Aucune couverture obligatoire du déficit d'investissement, puisqu'il n'y en a pas.
- Aucune dotation complémentaire à la section d'Investissements.
- Intégration, en revanche, à l'excédent de fonctionnement compte R002 : 5 653 981,93 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE (32 voix pour). Vote dévoyé pour EL GHAZI Fouad Eddine, membre de l'association**

**Délibération n°8**

**TAUX DE FISCALITÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur LEGRAND présente la délibération.

**Monsieur LEGRAND :** Dans un contexte national et international inédit et défavorable, la municipalité a choisi de ne pas augmenter les impôts. Suite à l'entrée en vigueur complète de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, il y a une nécessité de redélibérer sur le taux qui est applicable, selon le cadre légal, aux seules résidences secondaires, également maintenu au même niveau. Donc, vous avez la proposition des taux pour 2023 :

- La TFP à 47,29 %
- La TFNB à 43 %
- La Taxe d'Habitation Résidences secondaires à 25 %

**Le maintien au même niveau des taux de fiscalité**



- Dans un contexte national et international inédit et particulièrement défavorable, **choix de ne pas augmenter les impôts**
- Suite à l'entrée en vigueur complète de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, nécessité de redélibérer sur le taux (applicable, selon le cadre légal, aux seules résidences secondaires), également maintenu au même niveau
- Proposition des taux pour 2023 :
  - Taxe foncière bâtie (TFB) : 47,29 %
  - Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 43,00 %
  - Taxe d'habitation : 25,00 %

→ A taux constants, la révision, au niveau national, des bases fiscales (assise sur l'inflation, +7,1 %), conduit à augmenter le produit de fiscalité directe attendu à 8,6 M€.

Alors, il faut savoir que l'augmentation n'existe qu'au niveau national, puisqu'il y a une augmentation de la valeur locative à partir de l'exercice 2023, qui conduit à augmenter le produit de fiscalité directe attendu à 8,6 millions d'euros. Mais néanmoins, il n'y a eu aucune augmentation de la part de la municipalité.

Il vous est donc proposé de voter ces différents taux.

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame PRUNES, j'ai cru comprendre que vous souhaitez la parole.

**Madame PRUNES-URUEN :** C'est pour signaler que pour faire face au contexte inflationniste, de nombreuses collectivités ont fait le choix d'augmenter leurs taux de fiscalité, en tout cas la part de la commune ce printemps, qui s'ajoutera donc à la revalorisation générale des bases cadastrales de 7 % en 2023. Donc 20 % des villes y pensent, en ce moment, puisque se votent les budgets pour limiter les effets de l'inflation, ou bien pour financer des investissements à réaliser. Entre parenthèses, il est à noter qu'à Seclin, les taux affichés ici sont déjà, parfois, un peu en dessous des taux pratiqués dans d'autres villes comparables. Elles y pensent également, car ayant subi la baisse de dotation globale de fonctionnement, les municipalités ont quand même l'obligation de voter un budget de fonctionnement en équilibre et, sans emprunt. Il y a trois bonnes raisons, donc, à mon avis, de faire appel à la fiscalité.

*La première*, pour limiter les effets de l'inflation, ou financer des investissements réalisés.

*La deuxième*, pour avoir un budget à l'équilibre.

Mais surtout, *la troisième*, pour ne pas faire payer encore les plus fragiles, qui sont les plus atteints par l'inflation, c'est-à-dire en faisant le choix et nous verrons que vous avez fait de l'augmentation des tarifs de 7,1 % des tarifs des services publics à la population. Le service public, c'est le patrimoine de tous et, surtout, des plus fragiles. Je sais que ça fait partie de votre culture de la recette, également, d'aller chercher des subventions. Parfois elles sont refusées, parfois non. Mais il me semble que c'est bien

moins certain comme source de revenus qu'une fiscalité, notamment dans un contexte d'urgence sociale. Donc on a besoin urgemment de savoir de combien on peut disposer pour venir, notamment, en aide aux plus fragiles. Pour moi, c'est un choix qui ne me convient pas.

**Monsieur le Maire :** D'autres interventions ? Non ? Donc, si je traduis votre propos, Madame PRUNES, vous êtes en train de nous dire qu'il faut augmenter les impôts.

**Madame PRUNES-URUEN :** Ah ben oui !

**Monsieur le Maire :** D'accord ! OK ! C'est une opinion partagée par l'ensemble de votre groupe ou c'est une position personnelle ? Je vous en prie, oui, oui.

**Madame PRUNES-URUEN :** En général, quand on parle...

**Monsieur le Maire :** D'accord ! Donc vous parlez au nom de votre groupe. Que je mesure bien que le groupe « Seclin en commun » prône l'augmentation des impôts pour les ménages seclinois. Non, non, mais je vous ai demandé tout à l'heure si vous souhaitiez intervenir, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait plus d'observations, donc maintenant vous allez me laisser conclure. Merci. Non, je vois que vous prenez le micro et que vous rebondissez. Donc je traduis de votre position que vous sollicitez l'augmentation des impôts pour les Seclinois qui... voilà, les ménages quand même sont aussi en difficulté. Je ne sais pas... Ou on ne vit pas tout à fait dans le même monde. Mais il me semble que la fiscalité pèse déjà lourdement sur les ménages. Au-delà de cette fiscalité, le coût de la vie a quand même considérablement augmenté et le choix que nous faisons et nous l'assumons pleinement, c'est de ne pas augmenter la fiscalité. C'est de ne pas procéder à la fermeture de services publics. C'est de maintenir le niveau et la qualité des services publics au sein de cette collectivité, sans fermeture. Parce que, effectivement, vous indiquez que des collectivités ont fait le choix d'augmenter les impôts, d'autres ont fait le choix de fermer des piscines, de fermer des musées, de fermer des services. Nous, nous sommes fiers, ici, à Seclin, franchement nous sommes fiers, par la rigueur budgétaire que nous tentons de démontrer et de vous convaincre qu'à un moment donné, de passer de la fiction budgétaire, au sérieux budgétaire, à la sincérité budgétaire, ça permet d'aller chercher des sommes non négligeables, qui nous permettent aujourd'hui, et grâce à cette rigueur-là... Allez, on va lancer un peu de fleurs à cette majorité quand même qui est particulièrement attaquée et uniquement par cette rigueur budgétaire, uniquement par cette rigueur budgétaire, nous sommes en capacité, tout à la fois de maintenir les taux de fiscalité au niveau où ils sont, sans faire peser davantage sur les ménages seclinois le poids des impôts et de maintenir les services publics, en n'en ayant fermé aucun. C'est un choix que nous assumons pleinement. Alors, ça nécessite effectivement, au quotidien, d'avoir une vraie rigueur budgétaire, une vraie rigueur financière. C'est qu'on n'engage pas des dépenses, si à un moment donné, on n'est pas sûr de porter à bien le projet. Le projet, lorsqu'on le met au budget et, en ce sens, la sincérité budgétaire et l'évolution vers une réelle sincérité budgétaire est importante pour arriver à 98 % de réalisé sur du fonctionnement, 88 % de réalisé sur l'investissement, c'est qu'à un moment donné, nous avons anticipé la dépense et que nous n'engageons pas dans le budget des dépenses inconsidérées ou des dépenses qui n'ont pas de raison d'être. C'est donc grâce à cette rigueur budgétaire-là, face au flottement total, mais alors total, au flottement... Vous n'étiez pas là, je le sais, on ne va pas refaire l'histoire, aucun de vous n'était là sous le mandat précédent, OK. Mais vous cautionnez quand même, par votre présence, au sein d'une minorité qui est issue d'une majorité précédente, vous cautionnez nécessairement ce qu'il s'est produit par le passé. Et ce qu'il s'est produit par le passé, c'était une aberration budgétaire. Je vous le dis, c'est reconduire d'année en année le budget, les lignes à l'identique, en les augmentant (pas d'indexation) de 2 %. Voilà ! C'était ça le budget à Seclin. Aucune rigueur. Et donc, je me permets, parce qu'il ne faut pas jouer sur les mots à un moment. Vous parlez d'augmentation de 7,1. On n'augmente aucun tarif, on indexe sur le coût de la vie. C'est une nuance... Non, non, mais attendez, vous allez voir. Je vais aller au bout de ma démonstration, si vous le permettez. On indexe sur le coût de la vie. Le coût de la vie, c'est 7,1. On indexe à 7,1 pas au-delà. Alors vous n'aimez pas le passé, j'ai bien compris. Vous n'aimez pas le passé, eh bien moi non plus. Je me projette plutôt dans le présent, mais à un moment donné, pour comprendre le présent, il faut de temps en temps revenir sur le passé. Qu'est-ce qu'il s'est passé sous le mandat précédent, sous les mandats précédents ? Ah non, mais je sais que ça vous saoule Madame PRUNES, mais c'est important pour les Seclinois de comprendre ce qu'il s'est passé. C'est que l'augmentation du coût de la vie était parfois inférieure à 1 %. Et, étonnamment, d'année en année, c'était augmenté de 2 % et là, on parle bien d'augmentation, parce que ce n'était pas une indexation. Alors, ça sur 10 ans, 2 % chaque année, pendant 10 ans, alors que l'augmentation du coût de la vie était parfois inférieure à 1 % eh bien ça, c'est une augmentation. Donc si

vous parlez d'augmentation, vous parlez du passé. Si on parle d'indexation, on parle du futur. Nous n'augmentons pas, nous indexons. Alors je sais que ça vous agace, je sais que vous n'aimez pas le passé, mais à un moment donné, il faut assumer le camp dans lequel on est. Vous êtes dans le camp, je suis désolé, de ceux qui ont mis à mal les finances publiques de cette collectivité, que nous essayons aujourd'hui de rétablir. Et parce que nous le faisons et parce que nous le faisons bien, nous avons des marges de manœuvre qui nous permettent de ne pas augmenter les impôts et nous en sommes fiers, et de ne pas fermer les services publics là, où, apparemment, vous êtes sur des positions qui nous emmèneraient plutôt sur un alourdissement de la fiscalité sur des ménages qui, je pense, sont déjà bien rincés comme ça à la fin du mois. Alors, vous avez, je sais, toujours en exemple les grandes fortunes du CAC 40.

Moi, je ne parle pas de celles-là. Je parle des gens qui, à la fin du mois, ont du mal à boucler leurs fins de mois, parce qu'à un moment donné, ils travaillent, ils sont en dessous des seuils qui permettent de bénéficier d'aides quelconques. Ils sont juste à la limite et, pour eux, c'est particulièrement compliqué et d'augmenter la fiscalité une fois de plus pour ces ménages-là, je pense que ce n'est pas la bonne solution. En tout cas, ce n'est pas l'engagement que nous prenons. Alors je vois que ça s'agite. Je vous laisse la parole, bien évidemment. Je ne sais pas qui souhaite intervenir en premier, mais... Madame PELLIZZARI ?

**Madame PELLIZZARI :** Je vous ferai le plaisir de ne pas parler des actionnaires du CAC 40. Simplement, vous parlez d'indexation, plutôt que d'augmentation quand il s'agit des tarifs des services publics et quand on parle de fiscalité, là c'est une augmentation. Si vous voulez, on peut appeler ça une indexation de la fiscalité sur l'inflation, les 7,1 %. Et puis après, on peut regarder aussi au niveau des dépenses. Pourquoi faire le choix d'augmenter les tarifs des services publics aux Seclinois... Comment ? D'indexer, excusez-moi les tarifs des services publics qui vont ramener de mes souvenirs 36 000 €, c'est ça ? Vous pouvez me confirmer ? Je me perds dans mes papiers, excusez-moi, Monsieur SERRURIER.

**Monsieur SERRURIER :** Je vous laisse parler.

**Madame PELLIZZARI :** 36 000 €, les vœux du Maire 22 000 €. 11 000 d'habitude. On avait moyen de récupérer 11 000 € là-dessus. On est vraiment obligé d'indexer, excusez-moi, les tarifs des services publics ?

**Monsieur le Maire :** 11 000 €, Madame, les vœux du Maire, c'est parce qu'ils étaient ventilés et qu'on ne retrouvait pas la trace de certaines dépenses.

**Madame PELLIZZARI :** Là aussi, on a du mal à s'y retrouver quand même.

**Monsieur le Maire :** Non, non, mais on va être précis là-dessus. Vous n'allez pas me faire passer pour... ce que je ne suis pas.

**Madame PELLIZZARI :** Non, mais selon les tableaux que vous nous avez envoyés, les dépenses ne sont pas les mêmes non plus. Et quand on a des difficultés à pouvoir prendre la parole et défendre des orientations budgétaires, on n'a pas les données avant d'aller en commission. On est arrivé en commission sur les budgets, la fois dernière, les mains vides, parce qu'on n'avait rien. On est en commission, on regarde, on écoute. Moi, je suis prof., moi je ne suis pas spécialiste de la fiscalité, je ne suis pas spécialiste des budgets. Il n'empêche que si on me donne les documents avant, j'ai le temps de me renseigner, j'ai le temps de poser des questions et de trouver les réponses auprès des services. Là, je découvre les documents et je ne pense pas être la seule, le jour de la commission. Donc, évidemment, oui, j'ai un peu de mal à argumenter. Moi, j'ai besoin de me préparer. Bien que ce ne soit pas la politique, donc j'apprends.

**Monsieur le Maire :** Il y a déjà une évolution, avant il n'y avait pas de commission. Vous voyez, on progresse.

**Madame PELLIZZARI :** Il y a encore des endroits où il n'y a pas de commission. On ne va pas revenir là-dessus. Mais des commissions qu'on ne voit pas.

**Monsieur VANDEKERCKHOVE :** Moi, j'aimerais bien que l'on se calme par rapport au ton condescendant que vous avez envers notre groupe depuis le début de ce Conseil, condescendant, voire agressif pour ce qui est de Monsieur SERRURIER. Je rejoins ce que vient de dire Rachel, nous, on vient là aussi dans

une attitude pour travailler, donner un point de vue. Tout à l'heure Rachel vous a dit aussi qu'on avait envie de s'exprimer de manière plus générale, plus globale sur la délibération du budget primitif. Là, vous nous envoyez vos flèches avec énormément d'agressivité. Vous nous parlez de camp, etc. Je vous rappelle quand même qu'il me semble que vous aviez envie d'être le maire rassembleur, justement au-delà des camps. Et là, votre attitude n'est pas du tout celle-là. Vous nous faites des leçons de professeur de mathématiques, etc. Eh bien, moi, je rejoins les collègues. On peut tomber dans les petites attaques de dire qu'une hausse n'est pas une hausse, je pense que l'intervention de Sophie était claire. Il n'y a pas besoin de parler quinze minutes et d'être agressif. Elle explique qu'il y a différents choix politiques sur la table et que celui d'augmenter les services publics, certes vous ne les fermez pas, mais pour certaines personnes, ça va devenir une fermeture. Je veux dire, le budget le 20 du mois il est déjà dans le rouge, au bout d'un moment quand les tarifs des services publics vont augmenter, eh bien les gens vont s'en priver, je pense à la piscine ou d'autres choses. Donc là, en effet, nous, on porte un choix politique qui est différent, de se dire... et pas de raccourci non plus. On parle d'impôts fonciers dans cette délibération, donc pas de caricature non plus, s'il vous plaît. On pense, qu'en effet, ce choix peut être plus pertinent, que de celui de faire porter cette augmentation de 7 %... Alors les salaires n'ont pas augmenté de 7 % ou alors je ne suis pas au courant, en tout cas je ne suis pas concerné. Donc je pense que 7 % de hausse de tarif par rapport à l'indexation, en tout cas de ce qu'ont connu les salaires, c'est-à-dire pas grand-chose, eh bien on est bien dans une hausse. Après, vous l'appellez comme vous voulez, on peut en débattre jusqu'à demain si vous voulez. Mais voilà, franchement, je pense qu'il faut arrêter un petit peu les leçons et les attitudes condescendantes envers nous. On vous donne une position qui est celle-ci, on se doute bien que ce n'est pas la vôtre, il y a des choix qui sont différents et nous, on assume totalement notre choix. Il est sérieux, il est partagé, et voilà.

**Monsieur le Maire :** Avant de laisser la parole à Monsieur SERRURIER, je précise simplement que s'il y a une majorité des élus qui ont amélioré la situation financière des agents de cette collectivité, c'est quand même notre majorité. Pourtant, l'indexation ou l'augmentation était quand même constante sous les mandats précédents également. C'est-à-dire qu'on augmentait et les agents ne voyaient pas leur situation financière évoluer. Nous, on a fait le choix, aussi, de permettre l'évolution salariale de nos agents. Donc vous voyez qu'à un moment donné, en plus des 3,5% d'augmentation du point d'indice par le gouvernement, nous, on a fait le choix aussi d'accompagner financièrement les agents de cette collectivité. C'était simplement un petit point.

**Monsieur VANDEKERCKHOVE :** Je peux me permettre de rajouter un petit point ?

**Monsieur le Maire :** On n'est pas dans le ping-pong Monsieur. On est au Conseil Municipal.

**Monsieur VANDEKERCKHOVE :** Pour compléter mon intervention.

**Monsieur le Maire :** Vous voyez, quand vous parlez de condescendance, il y a juste une façon de parler, enfin je veux dire... voilà ! Soyez respectueux. Monsieur SERRURIER.

**Monsieur SERRURIER :** Eh bien voilà Monsieur le Maire, effectivement, je suis assez surpris qu'on vous considère comme agressif et je suis assez surpris qu'on me considère comme agressif aussi, excepté peut-être dans les commissions politiques qui sont celles où on n'a pas le droit d'opposer une contradiction à un discours qui a été fait, mais ce n'est pas grave. En tout cas, on n'est pas à l'Assemblée nationale, on va essayer de rester à Seclin, dans des débats calmes et sereins. Simplement, je réitère ce que j'ai dit. Je suis quand même surpris de voir ce que vous ne comprenez pas au niveau budgétaire. En fait, Madame PELLIZZARI, vous n'avez pas compris ce que disait Monsieur le Maire, me semble-t-il, et ce n'est pas une agression, c'est une sensation, un sentiment. Monsieur le Maire voulait simplement dire que si l'on faisait comme précédemment et quand on passait de 1 % à 2 %, on doublait, ça voudrait dire que cette année, on proposerait de passer de 7,1 % à 14,2 %. Au lieu de proposer une indexation de 7,1 %, on proposerait une augmentation de 14,1 %, c'est juste un produit, une multiplication par deux.

**Madame PELLIZZARI :** Une multiplication par deux des pourcentages ?!

**Monsieur SERRURIER :** Vous pouvez toujours parler, on n'entend pas. Moi je suis sourd, en plus. Vous pouvez toujours y aller.

**Monsieur le Maire** : Alors il y a un principe, selon le règlement intérieur, c'est que l'on demande la parole et je vous dis, on n'est pas dans le ping-pong, voilà ! Merci. Alors sur ces taux, je vais si vous voulez bien passer au vote cette délibération.

Y a-t-il des abstentions, j'ai cru comprendre qu'il y aurait des votes contre ? Votes contre ? Pour le groupe « Seclin en Commun ». Y a-t-il un vote favorable pour les autres élus ? Je vous en prie, lever la main, sur le fait de ne pas augmenter la fiscalité à Seclin, que l'on mesure bien que cette majorité, en tout cas, ne s'oriente pas sur l'augmentation des impôts. Merci pour cette majorité.

#### ADOpte A LA MAJORITE

#### A 25 VOIX POUR

A 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine).

### Délibération n°9 BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur LEGRAND présente le budget.

**Monsieur LEGRAND** : Le budget primitif 2023 : Quelques rappels rapides, avant de rentrer dans le vif du sujet. Le budget, c'est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il est voté, chaque année au plus tard, le 15 ou le 30 avril pour les renouvellements du Conseil Municipal. Il a une double fonction, d'abord c'est un acte juridique de prévision et d'autorisation financière qui fixe l'estimation du montant des recettes à percevoir et le montant maximum des dépenses qui peuvent être réalisées. D'autre part, c'est bien sûr un acte politique, puisqu'il permet la mise en place du programme d'action de la majorité élue. Le budget a fait l'objet, début mars, d'une Débat d'Orientations Budgétaires, auquel vous avez assisté, qui vous permet déjà d'avoir une discussion concernant les orientations qui sont prises, ainsi que sur la stratégie pluriannuelle. Pour rappel également, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons un nouveau référentiel budgétaire et comptable dans lequel a été préparé ce budget, la M57.

### L'équilibre général du BP 2023

|                                                                                                     | Recettes                                                           | Dépenses                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b><br>27 148 K€<br>(Suréquilibre suite reprise anticipée du résultat) | 70 Produits des services<br>1 400 K€                               | 011 Charges à caractère général<br>5 844 K€                         |
|                                                                                                     | 73 Impôts et taxes<br>17 019 K€                                    | 012 Charges de personnel<br>13 400 K€                               |
|                                                                                                     | 74 Dotations et participations<br>2 734 K€                         | 65 Autres charges de gestion courante<br>1 371 K€                   |
|                                                                                                     | Autres recettes de fonctionnement (dont ordre)<br>341 K€           | Autres dépenses de fonctionnement<br>145 K€                         |
|                                                                                                     | Excédent de fonctionnement reporté<br>5 654 K€                     | Epargne (autofinancement)<br>2 833 K€                               |
| <b>Section d'investissement</b><br>5 384 K€                                                         | Epargne (autofinancement)<br>2 833 K€                              | Remboursement en capital de la dette<br>420 K€                      |
|                                                                                                     | Recettes d'inv. (dont reports et subventions : 426 K€)<br>2 052 K€ | Déficit d'investissement reporté<br>0 €                             |
|                                                                                                     | Emprunt<br>500 K€                                                  | Dépenses d'inv. (dont reports et dép. d'éq. : 4 734 K€)<br>4 965 K€ |
|                                                                                                     | <b>32 532 K€</b>                                                   | <b>28 978 K€</b>                                                    |

Alors, nous allons maintenant aborder les grands équilibres Recettes/Dépenses, avec le schéma qui vous est proposé. Vous avez donc d'un côté les recettes, de l'autre côté les dépenses avec la session de fonctionnement qui est en suréquilibre, suite à une reprise anticipée du résultat. Alors il n'y a pas de dépenses fictives qui sont inscrites à ce budget. La différence se fait au niveau de l'épargne. Comme vous pouvez le constater, on a une capacité d'autofinancement, donc de 2 833 000 € qui sont investis aussi bien en dépenses qu'en recettes pour permettre, grâce à cet autofinancement de réaliser l'investissement qui correspond à nos priorités politiques. La session d'Investissements s'élève à 5 384 000 €. Donc, au total, vous avez un budget en suréquilibre au niveau des recettes par rapport aux

dépenses, mais c'est un suréquilibre justifié, compte tenu de notre volonté de ne pas inscrire de dépenses fictives, mais bien de renouveler au maximum, aussi, notre capacité d'autofinancement.

## Section de fonctionnement (opérations réelles)



| K€                    | Chapitre                           | CA 2019       | CA 2020       | CA 2021       | BP 2022       | CA 2022       | BP 2023       |
|-----------------------|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 011                   | Charges à caractère général        | 4 516         | 4 073         | 3 916         | 5 326         | 5 376         | 5 844         |
| 012                   | Charges de personnel               | 12 692        | 12 484        | 12 251        | 13 060        | 12 898        | 13 400        |
| 65                    | Autres charges de gestion courante | 1 247         | 1 188         | 1 285         | 1 411         | 1 140         | 1 371         |
| 66                    | Charges financières                | 47            | 36            | 24            | 44            | 32            | 120           |
| 67                    | Charges exceptionnelles            | 46            | 107           | 124           | 151           | 122           | 25            |
| 68                    | Dotations aux amortissements       | 0             | 0             | 100           | 20            | 20            | 0             |
| <b>Total Dépenses</b> |                                    | <b>18 547</b> | <b>17 887</b> | <b>17 701</b> | <b>20 012</b> | <b>19 588</b> | <b>20 760</b> |

**Hors masse salariale (13,4 M€, portées par les évolutions au niveau national désormais non compensées par l'Etat : point d'indice, grilles, etc.), les dépenses de fonctionnement intègrent :**

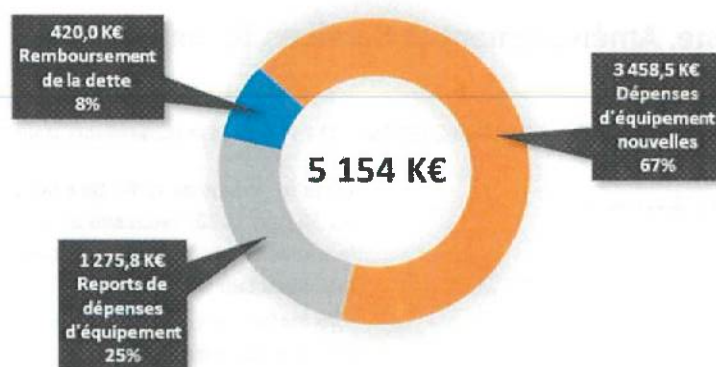
- **Patrimoine, Aménagement et Services techniques** : 3,2 M€, dont 1,6 M€ au titre des fluides (eau, gaz, électricité)
- **Parcours éducatif** : 1,4 M€
- **Action sociale et services à la population** : 445 K€, dont 400 K€ pour la subvention au CCAS
- **Rayonnement et Communication** : 1,1 M€

Alors, les opérations réelles : Vous avez ici la session de fonctionnement. Vous avez un rappel d'ailleurs des différents chapitres, charges à caractère général, de personnel, etc. Alors hors masse salariale, quelles sont les dépenses de fonctionnement ? D'abord, le patrimoine. L'aménagement et les services techniques : 3,2 millions d'euros, dont 1,6 au titre des fluides, eau, gaz et à l'électricité. Bien sûr, nous ne savons pas, encore une fois, où nous en serons dans quelques mois concernant les tarifs des molécules de gaz, ou du tarif de l'explosion éventuelle de l'électricité. On parle même, peut-être, d'une augmentation de l'eau ces derniers jours. Le parcours éducatif : 1,4 million d'euros. L'action sociale, les services à la population : 445 000 €, dont 400 000 € pour la subvention au CCAS. Vous voyez que le social n'est pas oublié dans notre budget. Le rayonnement et la communication qui sont là pour 1,1 million d'euros.

## Section d'investissement (opérations réelles)



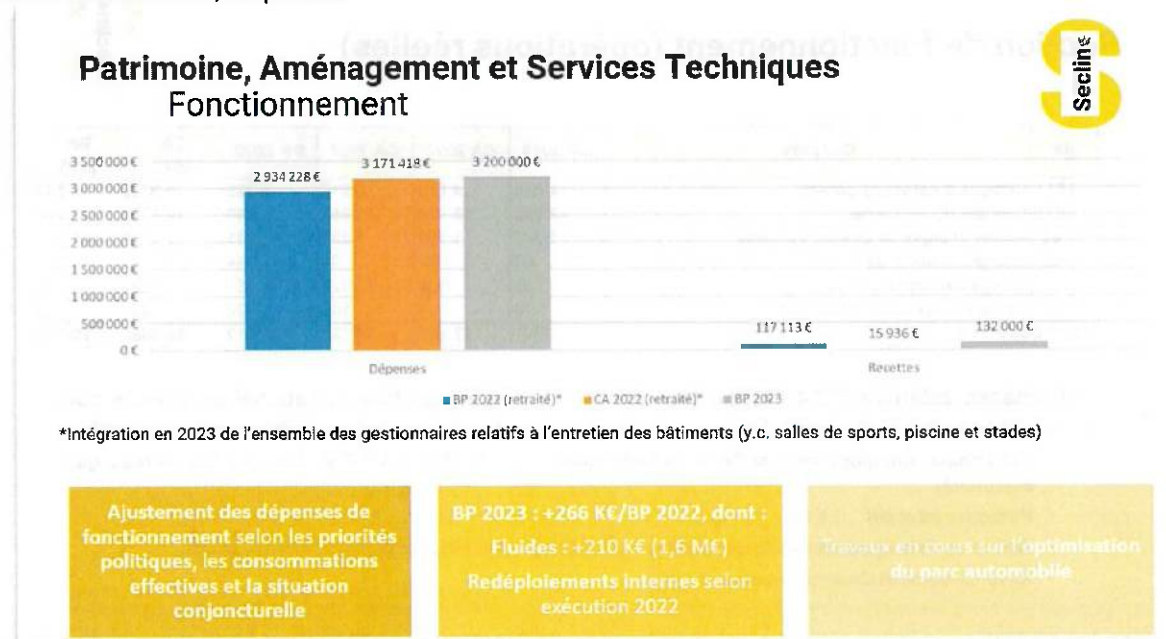
### Répartition des dépenses d'investissement



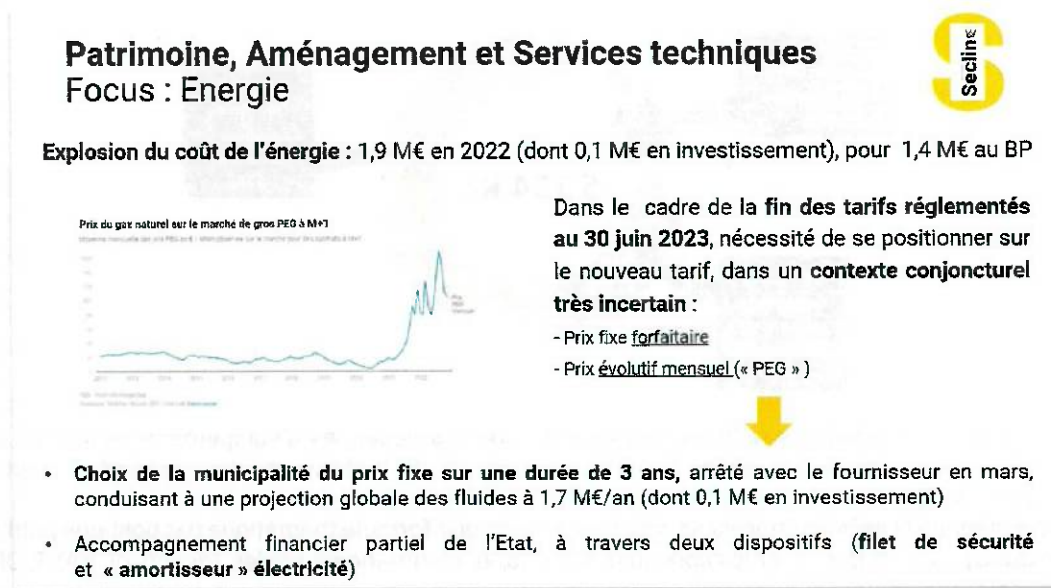
La session d'investissements répartis comme suit, avec les dépenses d'équipements nouvelles, avec un report de dépenses d'équipement et le remboursement de la dette, qui nous permet d'aboutir au chiffre de 5 154 000 €.

Alors maintenant, la présentation va se poursuivre selon une formule thématique par politique publique. Je vais donc passer la parole à mes collègues adjoints, en commençant par les adjoints du PAST, Olivier et Stéphanie.

**Monsieur LEMAITRE** : Donc, avec Stéphanie, nous allons porter la présentation pour tout ce qui est donc Fonctionnement et Investissements pour le pôle aménagements et services techniques. Donc je vais commencer. Merci, Stéphanie.



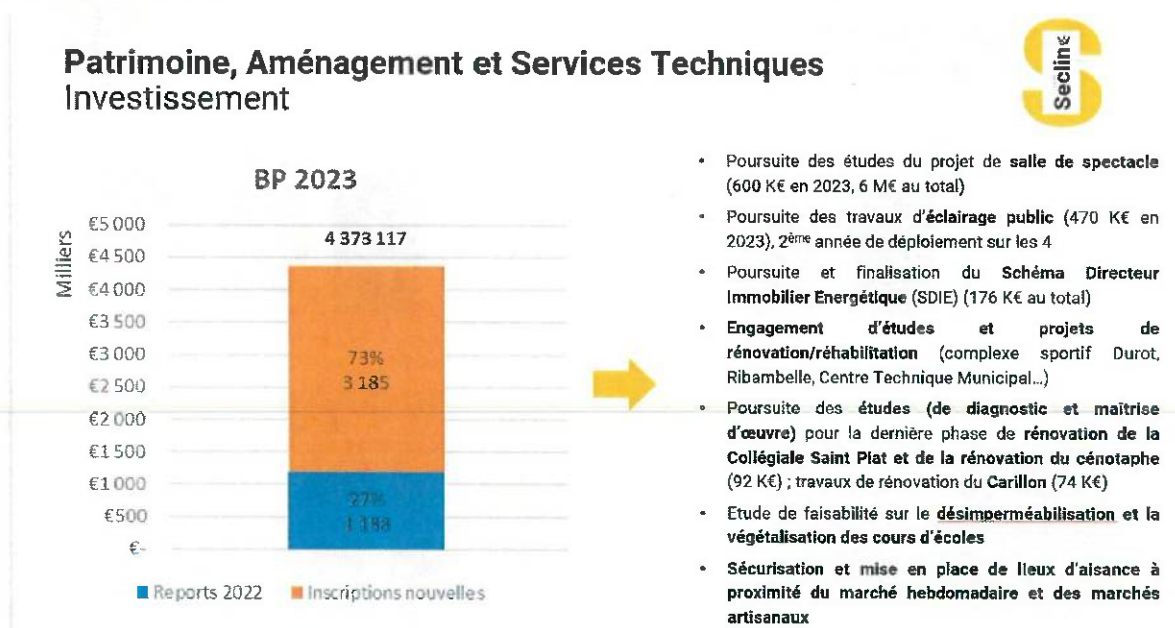
C'est un pôle, une activité, l'aménagement du territoire qui, vous le voyez, est très dépensier. Elle a peu de recettes. Les recettes sont exclusivement obtenues grâce à l'activité archéologique et aux prestations que le service archéologie peut faire au bénéfice donc de tiers. Et donc les dépenses telles que vous les voyez apparaître, qui sont les dépenses les plus importantes de la collectivité, au regard du fait qu'on doit pouvoir faire fonctionner la comptabilité. Les fluides ont été abordés pour bonne moitié. Donc les fluides représentent 1,6 million et donc c'est bien la consommation de nos bâtiments, de l'éclairage public et l'alimentation en eau de nos bâtiments qui peuvent peser grandement sur le budget Fonctionnement, mais pas uniquement. Et les autres parts d'activité sont liées au fonctionnement d'une collectivité, au regard des frais de maintenance de bâtiments, et j'en passe. Donc actuellement, les dépenses de fonctionnement se font selon les priorités politiques que nous avons déterminées. Les consommations effectives et la situation conjoncturelle qui, comme cela l'a été rappelé de nombreuses fois, reste compliquée à maîtriser surtout au regard du coût des fluides, d'où la nécessité de prévoir quelque part un matelas relatif pour pouvoir faire face à ces augmentations potentielles qui, bien évidemment nous échappent, liées à un contexte national, voire mondial sur cette ressource essentielle à faire fonctionner nos bâtiments.



Comme vous pouvez le voir, le budget de fonctionnement a été légèrement augmenté par rapport à celui de 2022, toujours dans le respect d'une fiscalité maîtrisée, avec du coup une augmentation sur les fluides, prudentielle, pour imaginer pouvoir faire face à cette situation conjoncturelle et peut-être structurelle. Et puis les travaux en cours sur l'optimisation du parc automobile, qui est aussi une source de dépenses non négligeables, qui vise à optimiser notre parc automobile pour faire baisser le coût de location de nos véhicules, le coût d'entretien de nos véhicules et les fluides qui vont avec, accompagnant donc le fonctionnement de ces véhicules. Voilà de manière globale sur le PAST.

**Madame GAUDEFRY :** Je me permets un petit focus sur l'énergie. On parle beaucoup de fluides depuis deux ans et nous subissons une forte inflation dans le contexte géopolitique que vous connaissez. Donc nous avons subi une explosion du coût de l'énergie. On en parle beaucoup. Donc on est passé de 1,9 million en 2022, dont 0 en investissements pour, à l'époque, 1,4 million qui avait été mis au Budget Prévisionnel. Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés, qui arrivent au mois de juin 2023, il y avait nécessité de se positionner sur un nouveau tarif, dans un contexte conjoncturel qui est très très incertain. Nous avions deux choix : Soit partir sur un prix fixe forfaitaire, soit un prix évolutif mensuel. Comme vous le voyez sur le tableau que vous avez à l'écran, on peut voir que le prix du gaz a fortement augmenté à la hausse sur les dix dernières années et nous avons fait le choix de ne pas partir sur un prix évolutif mensuel, mais plutôt de faire le choix de partir sur un prix fixe, sur une durée de trois ans. Donc ça a été arrêté avec le fournisseur au mois de mars, tout récemment, et ça nous conduit à une projection globale des fluides à 1,7 million, ce qui nous permet de pouvoir stabiliser notre budget 2023 sur le coût de ce gaz. À noter également que nous avons un accompagnement financier partiel, uniquement de l'État, à travers deux dispositifs qui sont le filet de sécurité et ce que nous appelons l'amortisseur électricité.

**Monsieur LEMAITRE :** Donc là, on passe sur le budget investissements qui, pour mémoire, et pour que chacun l'entende bien, donc 3,2 millions on a dit sur le fonctionnement, 3,2 millions sur l'investissement, comme ça c'est facile à retenir, agrémentés du report 2022 qui, du coup, augmente la somme de manière non négligeable. Et donc là, on va faire la présentation à deux voix avec Stéphanie. On va vous présenter les grands projets qui nécessitent et qui consomment une partie de ce budget d'investissements.



Donc la poursuite des études du projet de la salle de spectacles 600 000 € en 2023, pour un budget global de 6 millions d'euros, hors aides de différentes collectivités. On est bien sur un budget hors aides qui, bien évidemment, sera largement inférieur quand nous toucherons les aides apportées par chaque collectivité.

**Madame GAUDEFRY :** Comme vous le savez, sur 2023, nous poursuivons les travaux d'éclairage public qui ont pour objectif de réduire nos dépenses de fonctionnement de 70 % sur ce périmètre-là. Donc ça va nous engager à hauteur de 470 000 € en 2023. Et c'est donc la deuxième année de déploiement qui en compte quatre au total.

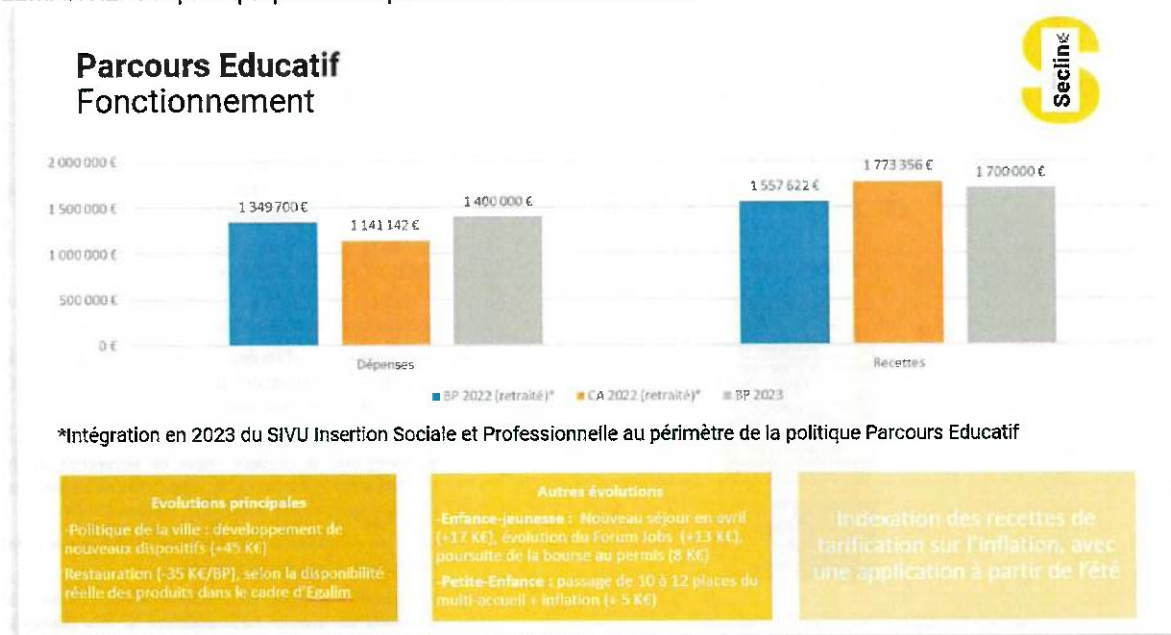
**Monsieur LEMAITRE :** ça, c'est une étude, ce ne sont pas des travaux, mais ça rentre dans le budget Investissements. Et ce que je n'ai pas dit au début de la présentation du budget d'investissements, c'est que si on fait des investissements, c'est pour limiter les coûts de fonctionnement. Donc c'est itératif et c'est surtout très positif, parce que plus on investira dans nos lieux de dépenses, bâtiments et éclairages publics, et plus les coûts de fonctionnement baisseront et plus, du coup, on pourra équilibrer la vie de la collectivité, enfin les comptes de la collectivité.

Engagement d'études et projets de rénovation, réhabilitation, pour aller dans le même sens, sur un ensemble de bâtiments. Malgré le fait que l'on n'ait pas les résultats du schéma directeur immobilier et énergétique, on a quand même pu faire l'hypothèse qu'il y avait des urgences et que le schéma ne serait pas en contradiction avec ces orientations premières. Donc la rénovation du complexe sportif Durot, la Ribambelle qui accueille nos plus jeunes sur l'école Dutoit et le Centre Technique Municipal, qui permettra à nos agents d'être dans de meilleures conditions de travail.

**Madame GAUDEFRY :** Nous poursuivons également les études diagnostic et de maîtrise d'œuvre pour la dernière phase de rénovation de la Collégiale Saint Piat et la rénovation du cénotaphe, tout ça pour 92 000 €. Il y a également les travaux de rénovation du Carillon pour 74 000 €. Dernière étude de faisabilité et ça, ça nous tient particulièrement à cœur, étude de faisabilité sur la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école, que nous avons démarrées sur une phase simple sur Langevin, mais que nous espérons pouvoir poursuivre dans une plus grande ampleur dans les années à venir.

**Monsieur LEMAITRE :** Et puis un dernier point au bénéfice de la population seclinoise, c'est ce service qu'on leur doit d'avoir un lieu d'aisances qui pourrait bénéficier à nos commerçants ambulants et à la population de manière générale, donc nous avons fait le choix de mettre en investissement la réalisation d'un lieu d'aisances qui sera à proximité, a priori, de la place Stalingrad.

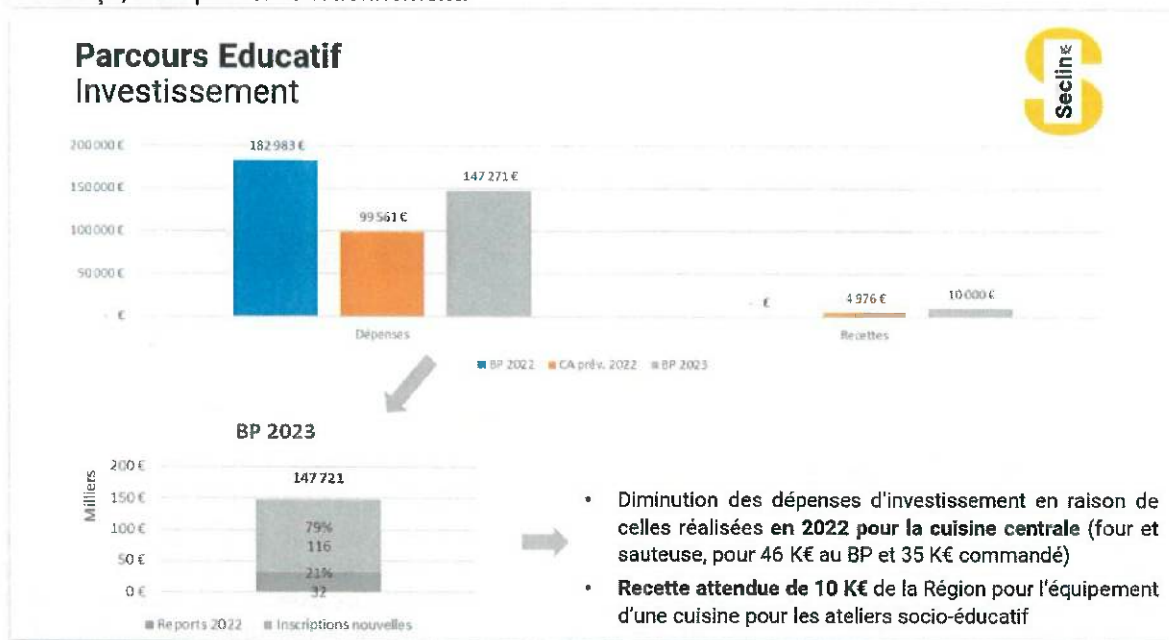
**Madame MASSET :** Donc concernant le parcours éducatif, nous sommes sur un montant de dépenses de 1 400 000€ et sur un montant de recettes de 1 700 000€. Donc nous, c'est l'inverse de Monsieur LEMAITRE. Ce qui explique nos dépenses de fonctionnement.



Donc on a une évolution principale concernant la politique de la ville. Je laisserai peut-être Marie-Chantal développer tout à l'heure sur les nouveaux dispositifs sur la politique de la ville. Au niveau de la restauration, on a - 35 000 € qui correspondent aux produits non disponibles. On a du mal à se fournir sur les produits bio pour répondre à la loi EGAlim. Au niveau des autres évolutions, pour l'enfance - jeunesse, on projette un nouveau séjour en avril sur la thématique de la bande dessinée pour un coût de 17 000 €. On a une évolution du Forum Jobs, « Mon Métier Avenir », qui va coûter + 13 000 € et ensuite la poursuite de la bourse au permis pour 8 000 €.

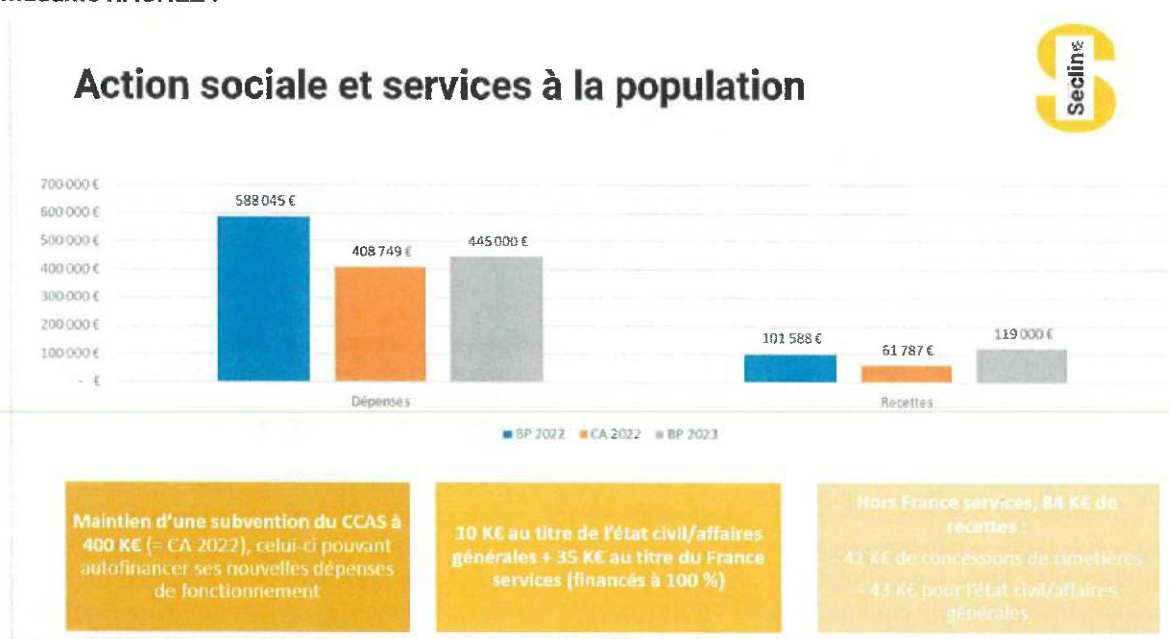
Concernant la petite enfance, on a un passage de 10 à 12 places concernant le multi-accueil et une inflation sur les fournitures, notamment les couches, etc. Nous précisons que c'est bien hors masse

salariale. Nous avons l'indexation des recettes de tarification sur l'inflation avec une application à partir de l'été. Ça, c'est pour le fonctionnement.



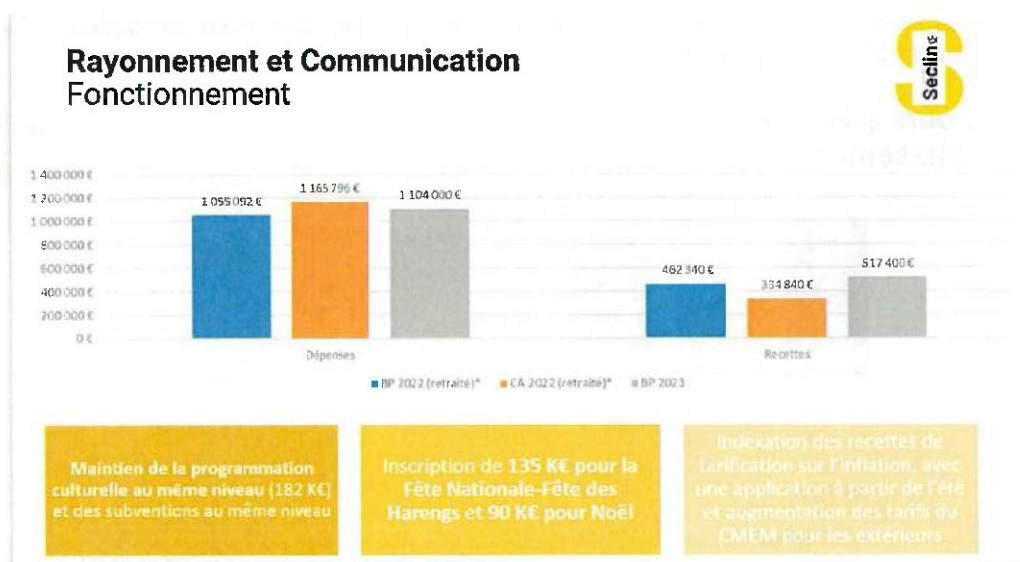
Au niveau de l'investissement, nous avons, de manière générale, une diminution des dépenses d'investissements, en raison de celles réalisées en 2022 pour la cuisine centrale et une recette attendue, à noter, de 10 000 €, pour l'équipement d'une cuisine pour les ateliers socio-éducatifs. À noter que l'investissement n'est pas comparable avec celui de l'année dernière, puisqu'il répond à des besoins spécifiques.

**Madame RACHEZ :**



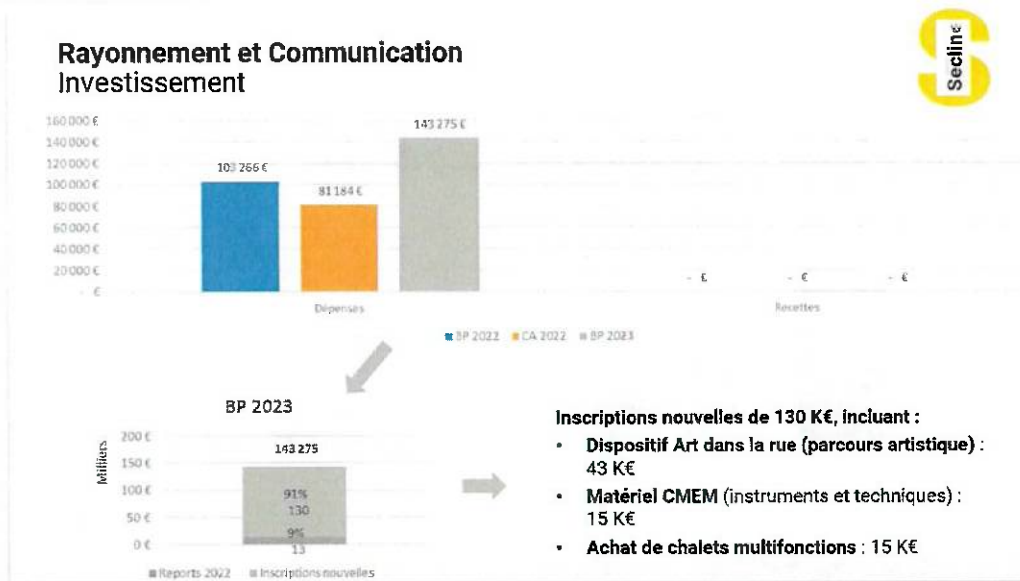
En ce qui concerne l'action sociale et les services à la population, le maintien d'une subvention au CCAS à hauteur de 400 000 €, celui-ci pouvant autofinancer ses nouvelles dépenses de fonctionnement. 10 000 € au titre de l'état civil/affaires générales et 35 000 € au titre du France Services qui est financé à 100 % par la préfecture. Hors France Services, nous avons 84 000 € de recettes, 41 000 € de concessions de cimetières et 43 000 € pour l'état civil/affaires générales. Je ne peux pas débattre du CCAS, j'ai cru comprendre qu'il allait y avoir des questions, donc j'attends vos questions.

**Monsieur GOULLIART :**



Pour le rayonnement Communication et inclusion, en fait on a un budget global de dépenses de 1 104 000 € avec des recettes de 517 400 €. Évidemment, tout cela représente la totalité des pôles Culture, Sports, Communication et Commerce. Grosso modo, les grands axes, on a un maintien de la programmation culturelle au même niveau que précédemment, avec les subventions au même niveau. On a une inscription de 135 000 € pour les fêtes, nationale et des Harengs et 90 000 € pour les fêtes de Noël. Et, en termes de recettes, on a une indexation des recettes et des tarifications sur l'inflation, avec une application à partir de l'été et une augmentation des tarifs du CMEM pour les extérieurs.

**Monsieur SERRURIER :**



Pour l'investissement Rayonnement et Communications, vous voyez le total général au BP 2023, qui est de 143 275€ et ce qui est fort intéressant, ce sont les inscriptions nouvelles. Par exemple l'achat de chalets multifonction, pour un total de 15 KF qui vont servir évidemment pour le marché de Noël, mais pas que ; qui vont servir aussi pour d'autres organisations, comme le marché artisanal et ainsi de suite. Et, en fait, cet investissement vise un peu à ce que disait tout à l'heure Monsieur LEMAITRE, à savoir réduire le fonctionnement des années à venir. Nous avons aussi le matériel du CMEM, c'est important, puisque tout à l'heure on aura une délibération sur le coût de l'augmentation, enfin d'indexation du CMEM et ça représente quand même plus de 15 000 € chaque année. Donc ce n'est quand même pas négligeable. Enfin, nous avons le dispositif « Art dans la rue », dont vous avez pu voir la première grande réalisation hier. En tout cas, tous ceux qui étaient à l'inauguration. Mais vous l'avez vu déjà en marchant. Vous avez peut-être, depuis hier, redécouvert les nouveaux panneaux qui ont été apposés. En fait, Monsieur GOULLIART disait que le budget culturel est maintenu. Effectivement, en ce qui concerne par

exemple les spectacles. À partir de maintenant « le spectacle », il est dans la rue, il est là tout le temps, grâce à cette opération « Art dans la rue ».

### Rayonnement et Communication Focus : Culture et Vie Animale



Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



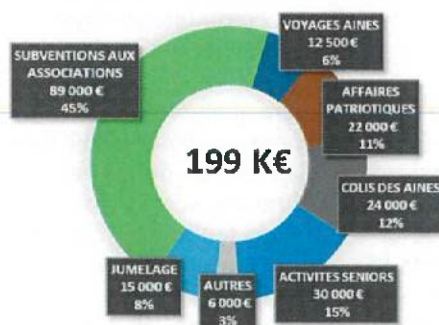
Ensuite, toujours sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, vous voyez en dépenses de fonctionnement 243 000 €, en dépenses d'investissements 65 000 €. Sur le fonctionnement, je dois dire qu'au niveau culturel, on a fait de gros efforts depuis l'arrivée de cette nouvelle majorité, avec 8 heures supplémentaires au CMEM, par exemple, 2 fois 3 plus 2. Ensuite, tout à l'heure, Monsieur le Maire a évoqué l'arrêt du Tribunal administratif et donc, conséquemment le renouveau de l'équipe culturelle, et donc conséquemment l'arrivée de compétences nouvelles et je sens un dynamisme et un enthousiasme au sein de cette équipe qui est quand même remarquable et ça se sent dans l'ensemble des réalisations qu'on peut voir sur le terrain. Je voudrais aussi souligner la très forte dimension sociale, comme dans le budget primitif, en général, de l'aspect culturel. L'Art dans la ville, c'est du fonctionnement social. Ça veut dire que l'art, il est pour tout le monde. Et ça, c'est social. Quand on amène des écrits, quand on amène des réalisations graphiques, quand on amène tout cela, c'est social. Et ce sera encore plus fort dans ce que je développerai tout à l'heure dans une délibération, avec le projet OPUS, qui est une réalisation formidable. Voilà !

**Monsieur le Maire :** Alors, je vais prendre la parole quelques instants sur effectivement la vie associative, le jumelage et les affaires patriotiques.

### Rayonnement et Communication Focus : Vie Associative, Séniors, Jumelages



Dépenses de fonctionnement



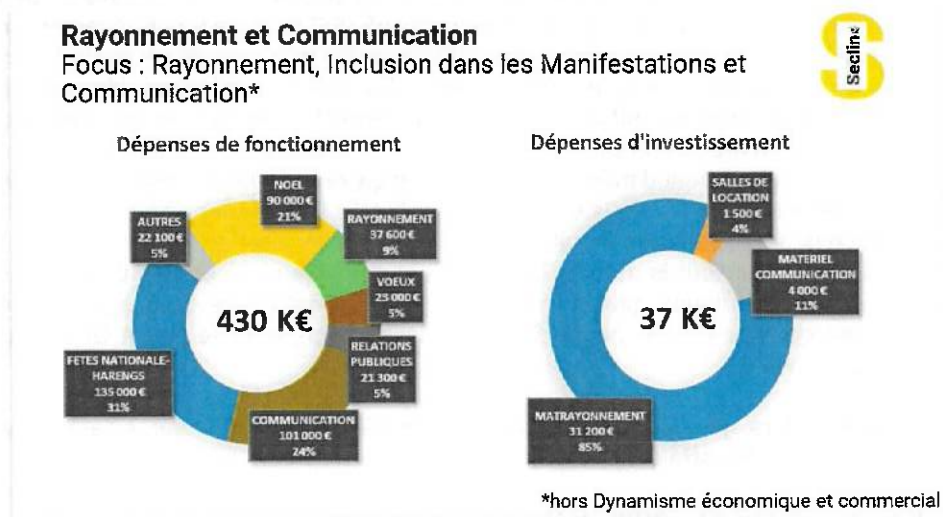
+ Investissement : 500 €

La vie associative, hors associations sportives, le budget est porté à 90 000 €. Donc on est sur un budget équivalent, en tout cas, de ce qui avait été présenté l'année dernière, avec toujours 10 000 € d'appel à projets. On maintient, en tout cas, ce dispositif-là, 15 000 € également, pour des subventions exceptionnelles. Donc on maintient vraiment notre niveau d'accompagnement auprès des associations non sportives, je laisserai Madame GABREL prendre la parole sur les associations sportives, mais on sera sur de l'ISO-budget également, de toute façon. Sur les affaires patriotiques, on est très heureux en tout cas de reconduire les lignes budgétaires permettant la présence de collégiens sur des lieux de mémoire, Auschwitz, Apolda. On est sur un budget de 22 000 € avec un travail fort porté par Monsieur

MILLE sur un accompagnement pédagogique sur le travail de mémoire. La présence sur les temps de commémoration, tout ce travail qui est porté, avec une ligne budgétaire, qui est présente également. Enfin, à l'intérieur de ce volet Rayonnement, sur le jumelage également les sommes sont portées à 15 000 € pour l'accompagnement que nous souhaitons porter très haut dans notre reprise des relations internationales avec nos villes jumelées. Donc 15 000 €, en tout cas, qui sont maintenus également sur cette intention forte de nouer ou de renouer nos relations avec nos villes jumelles. Marie-Chantal pour les seniors.

**Madame RACHEZ :** Oui, donc pour les seniors, le voyage des aînés, cette année, en 2023, on va le porter donc à 12 500 €. L'année dernière il était mandaté à 9 900 €, mais nous avons pas mal de nouvelles inscriptions, donc nous prévoyons, et nous avons bien fait, je pense, d'augmenter cette dépense, ainsi que le colis des aînés qui passe à 24 000 €. Et les activités seniors, nous avons doublé le chiffre, mandaté à 14 766 € en 2022, nous l'avons passé pour le budget prévisionnel à 30 000 €. Il est à noter que nous avons diversifié énormément les activités proposées aux seniors dans une volonté de lutte contre l'isolement et nous proposons justement des activités, vraiment, visant à satisfaire le plus grand nombre. Donc nous voyons apparaître des personnes qui n'étaient jamais venues au service seniors et nous les voyons venir et nous en sommes ravis.

**Monsieur GOULLIART :**

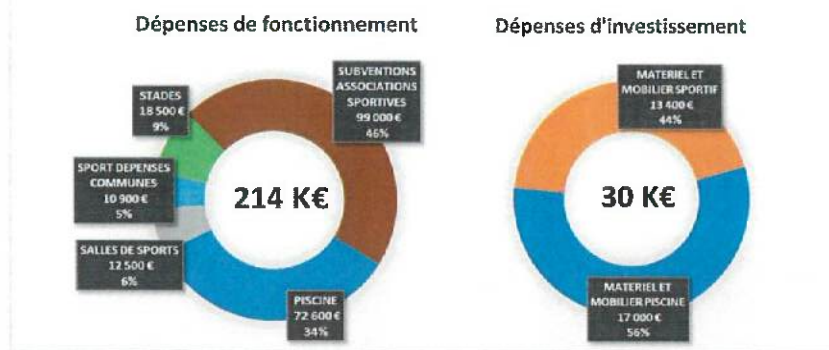


Donc le focus sur le pôle « Rayonnement – Inclusion dans les manifestations et la communication ». En termes de dépenses de fonctionnement, on a grosso modo, enfin on a plusieurs postes. Le marché de Noël avec les fêtes de Noël globalement pour 90 000 €, le fonctionnement global du pôle rayonnement à 37 600 €, les vœux du maire et la commune en règle générale pour 23 000 €, les relations publiques pour 21 300 €, la communication globale pour 101 000 €. Alors pour info, je ne sais pas, je pense que tout le monde a pu remarquer que le magazine était mieux distribué. On a changé de prestataire, ce qui permet aujourd'hui d'avoir une qualité, alors qui est certes un peu plus cher, mais qui permet d'avoir une qualité de distribution vraiment améliorée. D'ailleurs, ils diffusent parfois le magazine plus vite qu'on leur demande, ce qui est très bien. La Fête des Harengs, qui est une grande fête populaire, que l'on veut vraiment populaire et pour tout le monde, surtout pour ceux qui ne partent pas en vacances, par exemple, pour 135 000 € et du divers pour le fonctionnement pour 22 100 €. Alors pour la partie Investissements, on a une partie de location de salles, une partie matériel de communication pour le service Com. Particulièrement, qui s'équipe au fur et à mesure des ans et du matériel pour le service Rayonnement, globalement, pour le service Culture, il me semble et aussi pour le service Communication. Voilà !

**Madame GABREL :**

## Rayonnement et Communication

### Focus : Sports\*

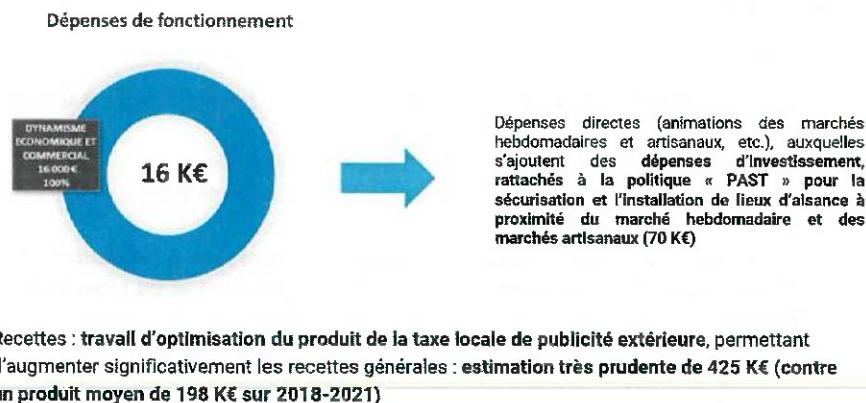


Concernant le sport, donc le focus sur le sport, nous avons des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 214 000 € entre les subventions d'associations sportives qui s'élèvent à 99 000 € de budget, qui n'ont pas évolué depuis l'année dernière pour les différentes dépenses de stades, de salles de sport et de la piscine. Et nous avons des dépenses d'investissements qui sont à la hauteur de 30 000 €. Notre but, dans tous ces investissements, c'est de rendre les salles de sport et les éléments sportifs au niveau de la ville et au niveau du rayonnement qu'on veut lui donner, grâce à toutes ces manifestations que l'on a, entre le parcours du cœur, les associations qui sont toujours là, comme par exemple le football le week-end prochain, ou encore pour la Route du Louvre. Donc tout ça nous permet d'avoir de bonnes installations sportives pour pouvoir assurer derrière.

**Monsieur SPOTBEEN :**

## Rayonnement et Communication

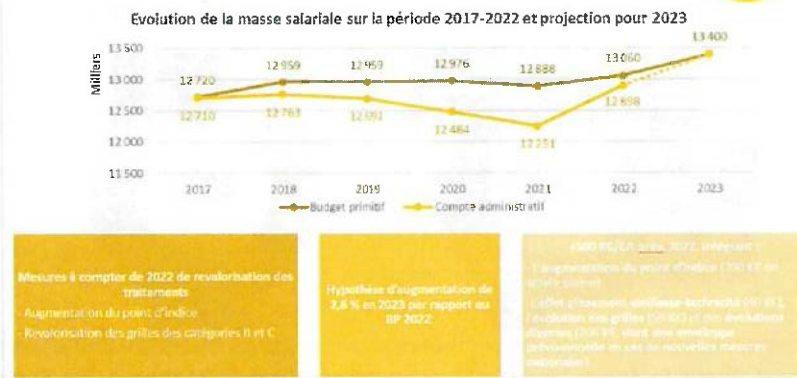
### Focus : Dynamisme économique et commercial



Pour cette année, il y a 16 000 € pour les animations de marchés hebdomadaires et artisanaux. Il y a aussi 70 000 € qui seront budgétés par le PAST pour les w.c. publics et des barrières de sécurité autour de la Place Stalingrad et la Place du Général de Gaulle. Ensuite, pour les recettes, nous avons, si vous voulez, depuis quelques années, un produit moyen de 198 000 € de recettes pour la TLPE et pour cette année, nous serons à 420 000 €. Voilà ! Merci.

Monsieur LEGRAND :

### Focus : Evolution de la masse salariale



La masse salariale, pour 2023, comme vous pouvez le constater, sera en légère hausse. En effet, il y a d'abord eu des mesures à compter de 2022 concernant la revalorisation des traitements, avec comme évoqué tout à l'heure, l'augmentation du point d'indice en juillet dernier, mais aussi la revalorisation des grilles des catégories B et C. + 500 000 € de prévision au budget, qui intègre l'augmentation du point d'indice sur une année pleine, mais également l'effet glissement vieillesse technicité, l'évolution des grilles, ainsi que des évolutions diverses, dont une enveloppe prévisionnelle, en cas de nouvelles mesures nationales. L'hypothèse d'augmentation est de 2,6 % en 2023, par rapport au BP 2022.

**Monsieur le Maire :** Merci. Merci en tout cas à chacun des orateurs pour leurs interventions. Simplement en propos conclusif, le fait de préciser que, comme on a pu le faire remarquer initialement, c'est que ce budget s'inscrit dans un contexte global de tensions, que ce soit sur la scène internationale, que ce soit sur un volet national également. Il ne faut pas nier la réalité de la situation.

### Conclusion

- Suite au débat d'orientation budgétaire présenté le 3 mars, **budget à la croisée des chemins** :
  - Climat de grande incertitude à l'échelle internationale et nationale
  - Face à un niveau d'épargne historiquement faible, nécessité de prendre des mesures afin de restaurer la capacité de la ville à s'autofinancer
- En conciliant ces deux contraintes, **volonté de la municipalité de poursuivre la mise en œuvre de son programme, au service de la population et du rayonnement de la ville** :
  - Intégration de la dimension sociale à l'ensemble des politiques publiques menées
  - Dynamisation et renforcement de l'attractivité de la commune
  - Faire de Seclin une ville durable
  - Gérer le Seclin d'aujourd'hui, bâtir la ville de demain

Un contexte également qui nous oblige à reconstituer notre capacité d'autofinancement le plus rapidement possible. On avait une épargne qui était en déliquescence d'année en année, et il faut impérativement reconstituer notre capacité à pouvoir épargner, à pouvoir s'autofinancer pour pouvoir mener à bien nos investissements. Je pense qu'à l'échelle de la commune, chacun le mesure, et il y va aussi du maintien de nos services publics. Derrière un bâtiment qui ferme, ce sont des services publics qui potentiellement, peuvent fermer également. Il y a effectivement une menace aujourd'hui, il ne faut pas se voiler la face. Lorsque l'on ferme la salle des fêtes, ce sont des services publics qui potentiellement, peuvent fermer également. On a des bâtiments sous tension qui nécessitent d'être entretenus, en tout cas de porter à leur égard des investissements très importants et sans ces investissements-là, ne nous voilons pas la face, la commission de sécurité ne nous permettra pas de maintenir ces bâtiments et donc de maintenir des services publics. Donc ce sont ces contraintes financières micro ou macroéconomiques que nous devons appréhender pour porter et mener à bien la bonne gestion de cette commune, avec un objectif qui reste intact, en tout cas, de pouvoir porter une politique sociale, Monsieur SERRURIER vous l'avez rappelé, lorsque l'on fait de l'Art dans la ville, on porte

une politique sociale ; lorsqu'on porte des manifestations, que ce soient les vœux du Maire, que ce soient d'autres manifestations d'envergure, on mène une politique sociale par la gratuité que l'on offre, de pouvoir permettre à des publics d'avoir accès à des spectacles auxquels il n'y aurait pas possibilité d'accéder. Lorsqu'on accueille la Route du Louvre, on fait également par le sport, on mène une politique sociale. Donc c'est en tout cas une des orientations que nous portons avec fierté, sans reniement aucun sur notre volonté, en tout cas, de porter haut le volet social au sein de cette collectivité, sans limiter notre action sociale à la simple délivrance d'un chèque. Priorisation également, avec une volonté, en tout cas, de dynamiser et de renforcer l'attractivité de notre commune. J'ai pu le rappeler, effectivement, au terme des différentes manifestations que nous portons, avec force. Le tournoi international, dans une semaine porte, ou en tout cas engage la collectivité sur cette dynamique-là et nous en sommes très fiers également, tout en maintenant, effectivement, avec une volonté farouche de s'inscrire dans le futur avec une ville durable. Je remercie en tout cas, Madame GAUDEFROY, Monsieur LEMAITRE, Monsieur WEKSTEEN, bien évidemment, enfin l'ensemble des élus sur ce sujet, parce que c'est une politique transversale d'offrir un avenir aux jeunes générations et cela passe également par des décisions fortes qui se traduisent par des lignes budgétaires conséquentes lorsqu'effectivement, on décide de renouveler tout le parc d'éclairage public, avec le niveau d'engagement financier que cela représente. C'est une volonté forte d'inscrire notre ville dans la durabilité et c'est très exactement ce que nous portons. Gérer cette ville, c'est la gérer pour demain, je viens de l'indiquer, mais c'est aussi la gérer au quotidien et je remercie l'ensemble des services qui font en sorte... et les lignes budgétaires conséquentes et subséquentes en tout cas qui le permettent, de pouvoir effectivement améliorer la qualité de vie de nos concitoyens au quotidien. Ça passe par de petits ou de grands aménagements et cela est absolument indispensable, en tout cas dans la vision que nous portons, de pouvoir offrir une ville nouvelle, une ville renouvelée, une ville rajeunie, une ville modernisée à nos concitoyens. Voilà ce que je voulais apporter comme propos conclusifs au terme de cet exposé budgétaire et à ce stade, je vous laisse maintenant la parole, si vous avez des observations à formuler, je n'en doute pas un instant. Madame PRUNES.

**Madame PRUNES-URUEN :** Des questions, plutôt. Des choses que j'aimerais comprendre. Quand on lit que le budget 2023 s'inscrit une nouvelle fois dans un climat de grande incertitude, etc. Et qu'au paragraphe suivant, il est écrit, *« à mi-mandat, malgré ce contexte défavorable, l'exécutif entend néanmoins poursuivre et accélérer le programme d'action sur lequel il a été élu »*. Si on ajoute à ça le fait que vous partez de bases il y a trois ans, vraiment dramatiques concernant le budget de la commune, s'ajoutent depuis trois ans des nouvelles crises. Vous maintenez des projets, par exemple d'investissements, très coûteux. Je me souviens que pour la salle des fêtes, par exemple, on avait voté pour 5 000 €, on en est presque à 7 000 €...

**Monsieur le Maire :** À 5 millions.

**Madame PRUNES-URUEN :** À 5 millions, pardon. C'est comme les KF tout à l'heure. Non, mais tout à l'heure, vous avez dit KF, ce n'était pas mieux, mais bon, bref. Je me suis trompée aussi. Et donc, beaucoup beaucoup d'investissements et vraiment, c'est une vraie question. J'aimerais comprendre comment on peut aussi mener une politique sociale digne de ce nom avec la pauvreté qui augmente d'année en année. Peut-être que si on avait eu, par exemple, une espèce de diagnostic de mi-mandat, une photo de la commune, on aurait peut-être pu se rendre compte que peut-être vous aviez raison, vous allez réussir à... en fonction de l'état de la commune, continuer à mener coûte que coûte ces promesses...

**Monsieur le Maire :** « Coûte que coûte » ?

**Madame PRUNES-URUEN :** Alors, mener, j'enlève coûte que coûte, ces promesses de campagne. Peut-être que pour l'action sociale aussi, il y a des choses qui s'appellent « Analyse des besoins sociaux », à mi-mandat, ça aurait été intéressant aussi d'en avoir un et, peut-être, proposer un plan pluriannuel de l'action sociale, comme vous l'avez fait pour les investissements. Mais, vraiment, du haut de ma petite personne, je me demande comment vous allez réussir à concilier toutes ces dépenses, la pauvreté qui augmente, un budget vraiment dont vous héritez, catastrophique. Je suis désolée, mais il suffit de se promener dans les rues de Seclin pour savoir qu'il y a des gens qui, aujourd'hui, ont faim, n'ont pas d'aide d'urgence pour manger. Vraiment ! Et je ne dis pas, encore une fois, je n'attaque pas les services, je sais très bien ce qu'il se fait, pour m'y intéresser suffisamment. On nous avait parlé d'un hébergement d'urgence. Je ne vois pas apparaître dans votre budget, les femmes, la place des femmes dans la commune, les violences, les luttes contre les violences sexistes et sexuelles, ça coûte un peu d'argent,

mais l'AMF préconisait et, si vous voulez, je peux distribuer plein de documents ici : les chartes faites par l'AMF, enfin il y a tout ce qu'il faut, la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, que l'AMF fait suivre. Vous avez un modèle de délibération marquant l'engagement volontariste de la commune, etc. Il y a quand même des outils. Donc ça, je ne le vois pas apparaître. Il y a des besoins grandissants socialement. Le problème, c'est qu'on n'a vraiment pas la même définition du social. Ben non ! Les exemples que vous avez cités, si vous voulez, c'est assez réducteur, pour moi, par rapport à l'action sociale. Donc vraiment, franchement, et là je donne raison à Monsieur SERRURIER, je ne comprends pas. Je sais lire, en revanche, quand même. Mais je ne comprends pas comment vous allez réussir à mener ça à bien, sans que personne n'en souffre. Quand on dit budget du CCAS, et je ne sais pas encore la page, mais je l'avais surligné, que « c'est suffisant », non quoi ! Non, ce n'est pas suffisant ! C'est le même. La situation empire chaque année, mais je vous l'ai dit la dernière fois, j'ai dit la même chose au DOB, et voilà ! Et 400 000 €, c'est suffisant ? Je ne comprends pas comment vous allez faire. Mais vraiment. Et je pense que vraiment, une photo de la ville, un diagnostic de la ville et un diagnostic social, ça aurait été intéressant, plus abordable peut-être qu'un budget effectivement, pour que nous tous, nous puissions comprendre comment vous allez y arriver et, si oui, il est justifié de maintenir toutes vos promesses, ou s'il faut peut-être en modérer certaines, en matière d'investissements, par exemple.

**Madame PELLIZZARI :** Pardon. Je n'ai pas votre temps de parole, je n'arriverai pas à dire le mot social aussi souvent que vous, mais je vais essayer quand même. Vous évoquez les enjeux relatifs aux grandes masses tout à l'heure, à l'optimisation des recettes de fonctionnement. Je reviens comme tout à l'heure sur l'indexation de la tarification des services municipaux sur l'inflation. Alors je ne dis pas augmentation, autrement vous allez me reprendre très rapidement, vous voyez, je me prête à l'euphémisme, même si je doute fort que nos concitoyens, quand ils parlent d'indexation du prix de la baguette ou du prix du panier au supermarché, je doute qu'ils emploient le mot indexation. Mais enfin, bon. Je rappelle que les accueils de loisirs, les cantines, les garderies sont des services publics qui sont indispensables aux parents, tout comme les séjours de vacances. Ils ont une vocation sociale et ils relèvent de l'intérêt général. Ils doivent pouvoir être utilisés par tous les parents, sans que les tarifs pratiqués ne viennent grever leur budget, déjà bien imputés de l'augmentation du coût de la vie, liée à l'inflation. Je me suis prêtée à un calcul de l'indexation des tarifs.

Pour un couple avec deux enfants gagnant le salaire minimum, avec un minimum de revenus sociaux, l'augmentation cumulée de la garderie, selon leur tranche, de la cantine, de l'accueil le mercredi avec garderie, je rappelle que j'ai pris le cas de deux personnes qui travaillent à temps plein, l'augmentation annuelle serait, pour les deux enfants, de 160 €. Est-ce que ça vaut vraiment le coup de faire peser aux familles 160 € ? Pour une famille étant dans le coefficient le plus bas, l'augmentation serait de 50 € par an et par enfant. Je pense que si 50 € paraissent dérisoires pour certains, pour cette famille, c'est une part importante de leur budget déjà très limité. Les ménages sont les plus grandes victimes de la hausse des prix. En tant que consommateurs finaux, ils accusent la hausse des prix cumulée à chaque étape du calcul de la valeur ajoutée. Et vous proposez maintenant de les mettre à contribution pour les tarifs des services publics indispensables, liés à l'éducation de leurs enfants. Dans chaque commission budget, vous nous avez parlé de choix budgétaire à effectuer. Pour moi, l'éducation doit rester une priorité soutenue par la politique tarifaire de notre commune. Et je rappelle aussi que nous, nous sommes là pour défendre le « Seclin d'aujourd'hui » et le « Seclin de demain » et on n'est pas là pour défendre le « Seclin d'hier ».

**Monsieur VANDEKERCKHOVE :** Eh bien du coup, tout à l'heure je n'ai pas eu le temps de terminer, mais pour aussi recontextualiser la manière dont nous, ce budget on a pu le travailler en commission et comment, du coup, à partir de ce moment-là, on en vient ici au Conseil Municipal. Parce que quand même, je reviens là-dessus, mais moi, je n'ai pas vraiment apprécié la manière dont vous nous avez fait passer un petit peu pour des « boubourses », ceux qui savaient à peine lire, etc. Tout à l'heure. Donc j'entends peut-être que d'une manière un petit peu politicienne, ça puisse vous rendre service, mais en tout cas pour relater, les commissions ont été un petit peu fusionnées par pôle. Toujours est-il que si on se réfère au règlement intérieur, il est quand même noté que normalement, une attention particulière devait être apportée pour que le calendrier ne fasse pas que deux commissions soient organisées en même temps. Mais là, je pense que ce n'était pas deux, c'était plus, parce qu'il y avait à la fois l'Office du Tourisme, votre commission à vous, la commission du coup fusionnée, tous en même temps, au même endroit, je pense qu'on ne pouvait pas faire pire. Toujours d'un point de vue réglementaire, désolé, ça va peut-être paraître tatillon, mais la convocation, on l'a eue hors délai. Dans le règlement intérieur du Conseil, c'est 10 jours avant, là, moi je l'ai eue 5 jours avant, alors que bon, c'était la commission. Ça faisait un an que moi je n'avais pas eu cette commission. On a cette commission hors délai et on n'a eu

aucun document préparatoire. Moi, ce que j'ai dit, du coup, à Monsieur LEFEBVRE qui a animé cette commission, c'est que j'avais vraiment l'impression d'être au cinéma. À voir des chiffres défilé, défilé, aucun moyen de préparer les choses. Et puis des chiffres, parfois, vous nous parlez de sincérité, ce n'est pas pour remettre en cause... par exemple, je prends l'exemple du marché de Noël, une très belle initiative à laquelle on s'associe, mais 79 000 € de budget prévisionnel et le réalisé, pourtant ce n'est pas faute d'avoir demandé les éléments à de multiples reprises. Et quand on les a, il y a quand même 121 000 € au final, donc ce n'est pas une paille non plus dans l'écart. Donc vous nous parlez de sincérité, on voit que finalement, le flottement total depuis tout à l'heure, il y a aussi des ajustements qui se font parfois, et ce ne sont pas des pailles. Et dernière chose que je veux aussi dire, on parlait du journal municipal, de l'hebdo, qui n'est plus un hebdo, du mensuel. L'édito qui est déjà sorti, Monsieur le Maire vous nous dites que le budget est déjà voté. Je trouve que c'est un manque de considération par rapport aux travaux que l'on a ce soir. On passe tous bénévolement, en tout cas pour notre part, du temps ici et l'hebdo qui est déjà distribué dans les boîtes aux lettres, vous nous dites que « ça y'est, c'est fait ». Enfin je trouve que, même vis-à-vis de votre majorité, c'est un manque de considération pour l'exercice démocratique que ça représente, en tout cas ce débat.

**Madame HUART** : Alors en fait, à la base, on avait quand même plutôt prévu d'intervenir au fil de l'eau et donc là, ça paraît un peu décousu, parce qu'on va revenir sur tout un tas de points qui ont été abordés dans les slides, là, qui ont été présentées qui, juste pour info, ne reprennent pas exactement non plus les chiffres que l'on a dans les documents. Alors ce n'est pas toujours énorme, mais ça induit quand même parfois quelques petits moments de flottements. Vous faites des regroupements qui sont parfois différents par rapport à ce que l'on avait ici. Moi, je voulais revenir sur la partie « Fonctions supports et assemblée délibérante » qui était dans le document qui nous avait été envoyé. Parce qu'en fait, on y trouve à la fois des éléments de budget, mais tout un tas d'éléments d'appréciation qui ne sont pas du tout expliqués, notamment quand vous parlez de la masse salariale, d'une recherche d'optimisation possible, je m'interroge sur ce sur quoi vous parlez ; de poursuite des projets autour de la qualité de vie au travail, devant permettre la réduction de l'absentéisme. Alors je me souviens que c'était un sujet que vous aviez abordé au tout début de votre mandat, en disant que c'était un scandale, il y avait un absentéisme fou au niveau du personnel et que vous alliez travailler là-dessus. Eh bien je ne sais pas où on en est, en tout cas on n'a jamais vu l'évolution de ce sujet-là. Et puis, je vais tout vous dire d'un coup, comme ça après j'arrête de parler, je voulais aussi revenir sur un point qui est un point obligatoire, qui est en fait la présentation des indemnités des élus que vous présentez de façon très succincte, alors qu'en principe vous devez... Ça a été tranché par le Ministre des Collectivités, vous devez présenter un tableau qui nous donne les indemnités, élu par élu. Donc j'aimerais que l'on puisse bénéficier de ce tableau. Merci.

**Monsieur SERRURIER** : Il y a beaucoup de choses qui ont été dites au fil de l'eau, pour débiter. D'abord Benjamin, Benjamin VANDEKERCKHOVE, excusez-moi. Concernant le PowerPoint, je suis assez d'accord avec lui, parce que c'est vrai que c'est factuel, c'est l'époque. Il y a plein de défilés, moi ça m'agace un peu aussi, mais ce n'est pas seulement ici, c'est la mode du moment et c'est vrai que c'est un peu, quelque part, une injure à l'intelligence des participants de devoir illustrer ce qui est justement dit. Ceci étant dit, puisque tu parlais du journal et de l'expression de celle du Maire, je rappelle que ce journal et tu parlais, que vous, excusez-moi, que vous parliez du règlement intérieur. Je rappelle juste que le règlement intérieur a parfois été modifié par le passé, que vous ne défendez pas ; il a parfois été modifié par décision du tribunal administratif. Parce que simplement, l'opposition de l'époque avait fait appel au tribunal administratif, pour demander qu'elle puisse s'exprimer. Parce que l'opposition n'avait aucun droit d'expression et c'est le tribunal qui a tranché. C'est le tribunal qui a effectivement reconnu que le fonctionnement de ce point de vue là, de la communication de la majorité précédente n'était pas démocratique. Ensuite, Madame PRUNES pour qui j'ai énormément de respect, je le dis sincèrement, notamment pour les actions que vous menez en direction des jeunes Ukrainiens, des Ukrainiens, l'apprentissage, c'est vraiment remarquable. De même que j'ai déjà dit à Cécile HUART l'admiration que j'ai pour son action, de même que j'ai dit à Hervé CARLIER, de même que j'ai dit à Laurence. Donc ceci étant dit, cela n'empêche que l'on peut discuter, que l'on puisse débattre, sans forcément s'énervier, faire de grands gestes et puis monter la voix. Ça ne sert à rien du tout. Néanmoins, quand vous dites qu'on n'attaque pas les services, je reste, avec en travers de la gorge, ce vote contre le compte de gestion qui est, à mon sens, pour le moins maladroite vis-à-vis des services, pour le pire, si j'étais excessif, insultant vis-à-vis des services. La contradiction... vous parliez contradiction chez Monsieur CADART. Mais moi, la contradiction, je l'ai relevée dans le débat sur l'augmentation ou l'indexation. L'augmentation des impôts que vous prônez, alors que dans le programme de Monsieur DEBREU, il était noté en toutes lettres, pas d'augmentation d'impôts. Alors, vous annoncez aux gens que vous n'augmenterez pas les

impôts et vous demandez aux autres de les augmenter, alors que nous, on avait dit qu'on ne les aurait pas augmentés. Donc la contradiction, à mon sens, elle est plutôt là. Ceci étant, Monsieur le Maire, pour expliquer le sens du vote que nous ferons au niveau du groupe « pour Seclin », je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, je sens une dimension sociale forte dans notre politique budgétaire et je dirais qui est transversalement sociale. Et c'est là qu'on a semblé vouloir nous opposer, alors que finalement, il n'y a pas tant d'opposition que ça. Le bilan de Madame RACHEZ est, à mon sens, un excellent bilan à mi-mandat. Donc c'est effectivement transversal. Alors, pas d'augmentation des impôts en tant que tels, mais l'application du barème national, 7,1 %, alors que si on avait suivi ce qu'il se passait précédemment, comme je l'ai dit tout à l'heure, on devrait proposer 15 %. Pourquoi nous sommes séduits par ce budget ? Parce qu'on voit des efforts sans précédent sur l'environnement et sur le développement durable. « Pour Seclin », dans son programme de premier tour, avant que nous ne procédions à cette union, si intéressante finalement et si productive, nous avons mis dans notre programme une chose que nous voulions tenir : 2020 arbres dans la totalité du mandat. On est largement au-delà des 2020 arbres. On est largement au-delà. Je ne sais pas à combien on est, mais on est à des milliers d'arbres plantés, parce qu'il y a le souci de Stéphanie GAUDEFRY, de David WEKSTEEN, de lutter contre ce que dénonce actuellement le GIEC, cette catastrophe vers laquelle on court, les trois degrés, plus de trois degrés annoncés pour 2100, moi je ne serai pas là pour le voir et je ne sais pas si on sera nombreux pour le voir. Mais nos enfants le verront, nos petits-enfants le verront. Et toute l'humanité le verra si elle existe encore. Ensuite, forte dimension sociale qui se traduit, permettez-moi, allez je vais dire « à tout seigneur, tout honneur », dans la culture, avec une traduction budgétaire. Il ne va pas bien ce micro, si ? Ah bon, ce sont mes appareils qui vont mal et ils sont neufs. Excusez-moi, les appareils neufs, il faut un certain temps d'adaptation. À Seclin, l'art, il est pour tous. Dorénavant, il est pour tous. Il est pour tous, dans l'intime et dans le collectif. Le collectif c'est le social. L'intime, c'est aussi une forme de création de lien social. Dans l'intime, avec l'Artothèque que nous avons mise en place comme annoncé dans notre programme, dans le collectif avec le parcours « Art dans la ville » et l'opération « Murs à lire, murs à dire » que vous avez vue ou pas hier. À Seclin, ça veut dire que maintenant chaque œil va voir. Ça veut dire qu'à Seclin, maintenant, chaque esprit va lire les citations et s'en imprégner. Ça veut dire que chaque enfant va voir ça. Voilà, c'est ça le social. C'est aussi social. L'art gratuit c'est aussi social. L'art ne sera plus réservé à une élite y compris, je vais le dire, parfois des élus qui, pourquoi pas, acquerraient avec de jolies ristournes des œuvres d'art pour agrémenter leur appartement ou leur maison. Et ça, c'est fini. Ensuite, OPUS. OPUS, quelle fierté. OPUS, c'est un projet extraordinaire. Une opération incroyable que je vous présenterai dans le détail tout à l'heure. Mais dix enfants, dix enfants issus des quartiers populaires, issus de niveaux socioculturels en difficulté, vont bénéficier d'une chance énorme qui peut changer toute leur vie et donc changer la vie de leur descendance. Et ça, il faut bien le mettre à l'actif de notre volonté. Et un clin d'œil au début du parcours artistique, avec les murs abattus, là-bas, rue Jean-Baptiste Lebas. Parce que même si certaines idéologies ont eu pour objectif de construire des murs, nous, notre volonté c'est de les abattre et de montrer ce qui est beau, y compris sur les murs de la ville, y compris montrer la ville dans son entièreté. Et ce n'est pas par hasard que l'on commence par là. Ce n'est pas par hasard. Parce qu'un des actes fondateurs de Seclin a débuté à cet endroit-là. On en discutera en temps voulu. Ce n'est pas par hasard. On écrit, quelque part, avec les participants. J'étais ce matin avec Guillaume LASSAUNIERE, notre archéologue municipal, qui travaille. Je parlais tout à l'heure à Sébastien. Je lui disais « *On continue ?* » « *Ah oui, on continue, c'est formidable* ». On travaille tous ensemble, en transversalité aussi, à ce que cette histoire s'écrive de façon artistique, à ce qu'elle s'écrive avec des mots, à ce qu'elle s'écrive aussi avec le ressenti des gens et avec, pour ceux qui sont d'anciens Seclinois, tout ce qu'on leur a dit auparavant. Alors ensuite, développement de la culture de la recette. Puisqu'on est y est. Je n'aime pas non plus cette formule-là. Je n'aime pas la culture de la recette. La recette, ça ne se cultive pas, on ne plante pas des graines de recette. Mais néanmoins, c'est important, parce que c'est la recette juste, comme la modification des tarifs du CMEM, parce qu'il y a une justice pour les Seclinois dans cette modification. Nous y reviendrons lors de la délibération qui va suivre. Ensuite, ce cercle vertueux, je trouve que c'est un cercle vertueux ce que l'on a engagé depuis trois ans, ce n'est pas facile, parce que moi-même, quand je suis arrivé dans cette équipe, j'ai dû abattre des barrières énormes, je vous dis. Ah, ça peut fonctionner comme ça ? Je venais d'un environnement figé, je venais d'un environnement où on avait une homogénéité d'un groupe. Voilà, c'était une main mise. Et j'ai vu la différence, c'est difficile. C'est difficile parce qu'il faut sortir d'une certaine forme de confort intellectuel pour se remettre en cause. Et la remise en cause, ça me semble être un des moyens du progrès. Donc ce cercle vertueux permet à la ville d'accélérer son embellissement, le cadre de vie, le mieux-être grâce à un plan d'autofinancement pour la sauvegarde, pour la mise aux normes et l'embellissement de notre patrimoine. La salle de spectacles, on en a parlé. C'est un projet formidable. Non seulement c'est un projet formidable, mais c'est un projet indispensable. Parce que la salle des fêtes que l'on connaissait ne pouvait plus fonctionner, avec les risques pour les spectateurs et les

habitants qui allaient dans cette salle des fêtes à d'autres occasions. Alors, je pense aussi à la cour de l'école de musique Monsieur le Maire, la cour de l'école de musique que l'on est en train de restaurer. La cour de l'école de musique où, aussi, il va y avoir un renouveau artistique, où elle va pouvoir être investie à plusieurs niveaux de la culture. Et aussi, je pense que du coup, ça veut dire qu'il faut réfléchir sur le comment rénover et je le dis, même si ça ne fait pas plaisir, sur le quoi rénover. Comment rénover ? Quoi rénover ? Je pense, entre autres, à la salle Barbusse et ce n'est pas parce qu'Henri Barbusse a écrit « le feu » que j'essaie ici de le mettre, ce feu. Mais il faut vraiment avancer sur des dossiers comme celui-ci. Alors cercle vertueux, avec le passage de 5 % d'épargne brute comme l'a montré tout à l'heure Monsieur LEMAITRE, en 2022, lorsque vous êtes arrivés, à 12 % en 2026, c'est un bond formidable. En 6 ans, ça veut dire que l'on va plus que doubler son épargne et c'est d'autant plus remarquable, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur le Maire, dans le contexte que nous connaissons depuis trois ans. D'autant plus remarquable dans le contexte national qui interroge, c'est le moins que l'on puisse dire, quand on voit que la dette publique s'élève à 115 % du PIB et qu'on arrive à 3 000 milliards de déficits. C'est énorme. C'est considérable. On est en train de partir, je ne sais pas si on peut le dire... On s'en va sur les voies de la Grèce, si on continue comme ça. Alors, avant nous avions 5 % d'épargne, jusqu'en 2022, qu'on laissait dormir. Quand on dit dormir, dans l'esprit des gens, on pense à récupérer. Sauf qu'on est en finances publiques et en épargne, dormir c'est épuiser. C'est épuiser le montant de l'épargne qui est rogné par l'inflation. Et ça, c'est ce qu'il se passait. Et nous, nous proposons d'augmenter ce taux d'épargne. Pour quoi faire ? Pour avoir un gros cochon rose dans lequel on va mettre des euros comme le faisait la municipalité précédente, sans savoir quoi en faire ? Non. Pour, comme ça a été dit, investir. Pour, restaurer le patrimoine. Précédemment, vous qui ne défendez pas l'ancienne majorité, c'est formidable, parce que du coup, je vais pouvoir exprimer cette chose-là, puisque les deux de l'opposition qui faisaient partie de l'ancienne majorité ne sont pas présents aujourd'hui. Précédemment, nous avons rejeté le budget. On l'a rejeté deux fois. On l'a rejeté une première fois en 2018. Pourquoi ? Pour la dissimulation de 1,2 million perdu par pure négligence et sa révélation en dernière minute. Vous vous souvenez ?

(...)

Ah ben, alors, c'est encore plus que ce que je dis. Vous voyez, je dis 1,2 million, lui, il disait 2,6 millions. Donc on nous avait dissimulé 1,4 million encore en plus. Et en 2018, comment on a fait ? Eh bien par un biais qui marche. On a fait grève. Les Élus « pour Seclin » ont fait grève. On a fait la grève de la chaise. On a pratiqué la politique de la chaise vide. On ne s'est pas présenté à notre poste. Et, en 2019, nous avons voté contre le budget, notamment parce qu'on ne respectait pas le programme qui avait été établi en 2014 et c'était un déni de démocratie. Et nous, le programme de 2020, nous faisons tout pour le mettre en œuvre et pour le réaliser, c'est le contrat de confiance qui est passé avec la population. Alors, ne pas le faire... Néanmoins, ça me traverse l'esprit, bien que nous n'ayons pas voté ce budget, contrairement à beaucoup d'autres communes où lorsqu'un maire se voit opposer une fin de non-recevoir par le Conseil Municipal, eh bien le maire de l'époque, lui n'a pas démissionné. Il s'est accroché fermement aux bras de son fauteuil, contrairement à ce qu'a fait par exemple le maire de Ronchin, il y a quelques jours, lorsque son budget a été rejeté. Eh bien, vous voyez, ce qui fait que c'est la population qui a dû lui retirer les mains des accoudoirs, pour qu'il puisse partir en 2020. Et cette année, et pour la troisième fois depuis le début de ce mandat, nous voterons, avec enthousiasme, je vais le dire, ce budget prévisionnel qui nous semble dynamique et porteur d'espoir, dans une période de crise, tel que je n'avais jamais connu dans mes mandats successifs. J'ai entendu Monsieur CORBEAUX qui a dit une fois « *Oui, il ne faudrait pas que les élus restent élus trop longtemps, parce que ce n'est pas bon* ». C'est quand même gonflé. C'est quand même gonflé. Il avait, comme tête de liste, quelqu'un qui avait 6 ans, ce n'est pas grave... Non, je ne couperai pas. 6 ans.

**Monsieur le Maire** : C'est moi qui mène les débats, si vous voulez bien. Ce n'est pas la peine de...

**Monsieur SERRURIER** : Quand on ajoute vos quatre interventions...

**Monsieur le Maire** : On vous a écouté.

**Monsieur SERRURIER** : Je sais bien que vous...

**Monsieur le Maire** : Allez suspension de séance, ça suffit.

**Monsieur SERRURIER** : Voilà ! Je continue donc et je vous remercie beaucoup.

**Monsieur le Maire** : Suspension de séance pendant 5 minutes.

*La séance est suspendue de 20H48 et est reprise à 21H00*

**Monsieur le Maire :** Bien. Nous allons reprendre le fil de nos échanges et je souhaiterais, avant de redonner la parole à Monsieur SERRURIER, rappeler que cette enceinte ne doit pas devenir un lieu où se déroule la foire d'empoigne. Je rappelle les règles : je distribue la parole, c'est dans mon rôle. Je suis maître de l'ordre du jour et je distribue la parole.

Lorsqu'on souhaite parler, on sollicite la parole et on évite, enfin ce n'est pas qu'on évite, c'est que moi je ne supporte pas les invectives de la sorte, les gesticulations, etc. C'est un lieu où les Seclinois nous regardent. Nous avons, je pense, un devoir à leur égard d'être exemplaires, de montrer que nous sommes en capacité de nous écouter, de s'écouter les uns, les autres et de pouvoir échanger, sans qu'à un moment donné, il y ait des coupures intempestives de parole. Monsieur SERRURIER, je vous redonne la parole.

**Monsieur SERRURIER :** Merci beaucoup Monsieur le Maire et ravi de vous revoir dans ce Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

**Monsieur le Maire :** On a un problème technique.

**Monsieur SERRURIER :** Si on continue comme ça, je vais bientôt avoir celui de l'opposition, Monsieur le Maire. À faire le tour comme ça, cette course à l'échalote. Bon, oui, en fait je rappelais juste cela. J'ai le droit de dire ça. Voilà ! Monsieur CORBEAUX m'a dit ça, il n'est pas là. Alors bien sûr, vous allez dire, « *Oui, il dit ça, Monsieur CORBEAUX n'est pas là* ». Je suis navré, au dernier Conseil Municipal j'étais absent et pourtant, on y est bien allé. On y est bien allé, alors que je n'étais pas là. Donc, voilà, permettez-moi de dire, « *Tiens Monsieur CORBEAUX...* », puisque c'est lui qui avait dit ça, en nombre d'années cumulées, je suis certain qu'il en a autant que moi, que ce soit le mandat municipal, les mandats régionaux, les mandats électifs nationaux ou de partis et même le poste d'assistant parlementaire, je me demande comment il faisait pour cumuler tout ça. Bref, je laisse tomber. Mais puisque je parlais de mandat précédent Monsieur le Maire et là je vais vous interpellé, tiens, un peu à vous. Puisqu'on parlait de mandat précédent, Monsieur le Maire et là, je vais vous interpellé. Je vais vous dire : Dans toutes les années que j'ai passé en politique, j'ai une grande honte, franchement une honte. C'est le dossier de l'Hospice Notre Dame. Parce que j'ai été leurré, j'ai « été roulé » et c'est vous qui aviez raison. Parce que, dans cet Hospice Notre Dame, on nous avait promis, puisqu'on parlait de patrimoine, qu'on aurait pu disposer, et je parle ici devant le nouveau directeur de la culture qui doit ignorer ça, de la salle de malades, de la chapelle désacralisée pour faire des spectacles un certain nombre de fois dans l'année ; que les habitants seclinois auraient pu circuler dans les jardins. C'est fini. Et, en plus, il semblerait, et ça, c'est important qu'il n'y ait pas d'entretien de ces lieux collectifs. Je pense que vraiment, il faut que l'on se penche là-dessus et que l'on voit où est-ce que l'on s'est fait avoir. Où est-ce qu'on nous a promis qu'il y avait des accords qui avaient été passés et qu'en fait, ils ne le sont pas ? Enfin, je ferme cette parenthèse et je dis que c'est donc avec enthousiasme et, contrairement à « Seclin en commun » qui préconise une augmentation des impôts, que nous votons ce budget primitif qui n'augmentera pas les impôts.

**Monsieur le Maire :** Alors, on va le faire de façon artisanale, mais je passe la parole à Madame RACHEZ.

**Madame RACHEZ :** Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais reparler, évidemment, du budget CCAS. Donc oui, 400 000 €, comme les autres années. En 2022, nous avons augmenté les barèmes, puisque nous l'avions fait, déjà en 2021. Nous avons augmenté les barèmes. Nous avons augmenté de 12 % les aides facultatives. Nous avons majoré le chèque d'aide alimentaire de Noël, je dis bien majoré et nous avons doublé le chèque estival. Et si vous regardez les dépenses, les 400 000 € ont suffi. Pourquoi demander des subventions supplémentaires pour les mettre de côté ? Nous avons retrouvé donc un bas de laine plus que conséquent. Pour quoi faire ? Pour quoi faire ? Là, en début d'année, nous avons encore augmenté les chèques alimentaires de 7 %. En décembre, nous avons augmenté les aides facultatives en ce qui concerne les prothèses auditives, les aides funéraires, enfin toutes les aides facultatives. Ici, nous révisons encore une fois nos barèmes, puisqu'il y a eu des augmentations de RSA et quand je dis des augmentations de RSA, je pense aux augmentations de 9 – 10 €, mais qui peuvent suffire à ce qu'une famille n'ait plus accès aux chèques. Donc nous sommes très réactifs et nous augmentons les barèmes, nous les revalorisons, de façon à ce que ces familles ne subissent pas de perdre un chèque de 17 € pour une augmentation de 9 €. Nous les avons bien augmentés. Pourquoi demander des suppléments de subventions pour les mettre de côté ? Je ne vois pas l'intérêt. Je vois l'intérêt de

travailler avec ce que l'on a et de puiser, s'il le faut, dans ce qui est de côté pour ce qui concerne le budget du CCAS. Je voudrais dire que pour le social, depuis deux ans, nous avons augmenté la subvention Séniors de 16 500 €. C'est du social. L'ABS, oui nous l'avons fait. Nous avons fait l'Analyse des Besoins Sociaux qui était recommandée pour notre début de mandat. Nous ne nous en sommes pas contentés. Là, cette année, nous avons encore étudié deux enjeux. Alors les retombées ne sont pas encore parues, mais c'est fait. C'est fait. Ça va arriver.

Donc il y a deux enjeux qui ont été faits sur le logement et sur la jeunesse. Nous ne sommes pas en reste. Bien sûr, il y aura, comme vous dites Madame PRUNES, des gens qui ont encore faim, dans la rue. J'en suis navrée. Mais là, aujourd'hui, nous parlons d'un budget municipal qui concerne tous les Seclinois. Donc moi, si je dis que 400 000 € au jour d'aujourd'hui, ça me convient, c'est parce que et, en toute honnêteté, je le pense et si j'ai besoin, nous avons de quoi derrière et nous ne nous obligeons pas à arrêter nos aides en fonction de cette limite. Nous continuons nos aides et nous sommes réactifs et attentifs à l'égard des plus défavorisés de Seclin, puisque nous ne voulons pas laisser les gens sur le côté.

**Monsieur LEMAITRE :** Oui, j'ai plusieurs fois entendu le fait qu'on n'avait pas eu le temps de débattre et je me réjouissais de la commission qui rassemblait trois délégations : La délégation « Développement durable », la délégation « Commerce » et la délégation « UMTQ Urbanisme, Mobilité, Travaux et Qualité » avec lesquelles on a bien débattu et je me rappelle la satisfaction de Madame PELLIZZARI en sortant, en disant « *Ah, on a bien travaillé et pourquoi on ne boirait pas un coup ?* ». Effectivement, Madame PRUNES était présente également. Donc vous voyez l'ambiance dans laquelle on a pu travailler et faire transparence du budget « Investissement » et « Fonctionnement » sur en tout cas les trois commissions. Je préférerais remettre un peu d'honnêteté dans les échanges, pour dire qu'on a pris le temps du débat, le temps de la contradiction, éventuellement dans le débat, et le temps de l'explication, je l'espère, jusqu'à pouvoir s'entendre à boire un coup à la fin de la séance. Voilà ! Merci.

**Monsieur CARLIER :** Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur le point que soulevait tout à l'heure Sophie PRUNES concernant un certain nombre d'investissements que nous faisons et principalement l'investissement sur la salle des fêtes. Nous serons certainement d'accord entre nous pour dire que des travaux sont nécessaires, puisque cette salle des fêtes a été considérée, depuis plusieurs années, comme avis défavorable par la commission de sécurité et aussi quelques années, dangereuse. Des travaux sont obligatoires à réaliser. D'autre part, il y a le décret tertiaire de l'énergie, qui nous oblige, d'ici 2030, à réduire de 40 % la consommation d'énergie. L'ensemble des travaux nécessaires pour garder la salle des fêtes se monte à un peu plus d'un million. Aujourd'hui, on a décidé d'offrir au Seclinois une salle de spectacles, qui coûte plus cher qu'une mission, c'est sûr. Mais grâce aux services, on va recueillir un peu plus de 70 % de subventions. Ce qui veut dire que si on cumule les subventions, les travaux obligatoires, pour uniquement garder la salle des fêtes, on met moins d'un million pour avoir une salle de spectacles pouvant accueillir 450 personnes, permettant à Monsieur SERRURIER de nous proposer des spectacles de grande envergure et je voudrais souligner que les subventions, nous les avons de l'Etat, nous les avons de la Région et ça va faire plaisir à Monsieur DECRAENE, de la MEL. Les spectacles que nous allons proposer dans cette salle de spectacles, avec des tarifs très intéressants, très très bas, où les Seclinois pourront y participer et là, je suis désolé, mais là aussi, c'est du social.

**Monsieur le Maire :** Je ne pense pas qu'il y ait encore d'autres interventions. Je vais me permettre de conclure et de vous rassurer Madame PRUNES sur votre questionnement de savoir « *Mais comment diable, vont-ils réussir à accomplir tout cela ?* » On a été élus sur un programme. On n'a pas été élus, simplement sur une volonté de faire basculer la ville, pour dire de la faire basculer. Non. On a été élus, parce qu'on a une ambition pour cette ville. Cette ambition, on la travaille depuis des années et des années et des années, bien avant que nous soyons élus. Donc le programme on l'a. La vision pour la ville, on l'a. Il me semble indispensable par les temps qui courent, où la classe politique peut être très souvent désavouée, en tout cas il est à mes yeux indispensable que nous respectons les engagements que nous avons pris à l'égard de la population. Il y va en tout cas de l'éthique. On est engagés. Il y a un contrat social qui nous lie avec la population et nous nous devons de la respecter avec toutes les contraintes qui se dressent devant nous, effectivement. Nous avons été élus dans un contexte particulièrement défavorable, contexte COVID, où l'une des premières mesures qu'il a fallu prendre, c'est mettre en œuvre le Centre de vaccination, où effectivement, on était plus sur des lignes de dépenses que sur des lignes de recettes. Nous avons pris cette responsabilité-là, avec l'impossibilité pour nous, souvenons-nous, ce n'est pas si loin, de nous réunir. C'est-à-dire de porter ensemble les projets. Malgré ces difficultés-là, nous avons été audacieux, combatifs et nous avons continué et nous continuons

encore de porter le projet à l'égard duquel les Seclinois nous ont fait confiance. Alors, oui, on ne lâchera rien, comme dirait l'autre. On ne lâchera rien du tout.

Alors ce n'est pas du « coûte que coûte », non. C'est simplement, par cohérence avec la vision que nous avons nous-mêmes de la ville et par respect vis-à-vis des Seclinois qui nous ont fait confiance. Cet aboutissement-là ne se fait pas sans embûches, effectivement. Vous évoquiez qu'au début de ce mandat, on était plutôt sur 5 millions d'euros sur la salle de spectacles, on est plutôt maintenant sur 6 millions – 6,5 millions – 7 millions, parce qu'entre-temps, il y a eu une augmentation de matériaux, une augmentation du coût de la vie, enfin bref, tout ce qu'on a pu évoquer tout à l'heure. Monsieur CARLIER vient de le rappeler, c'est absolument fondamental à comprendre. C'est que dans tous les cas, cette salle des fêtes, il fallait y retravailler si on voulait qu'elle rouvre. À défaut de quoi, c'est un service public que l'on sacrifiait. Et notre attachement au service public de façon générale, nous a menés, sans aucun autre choix, que de retravailler et remettre aux normes la salle des fêtes. Alors, se sont dressées devant nous deux orientations : Est-ce qu'on remet simplement aux normes, ou est-ce qu'à un moment donné, on engage clairement la collectivité, en ayant cette culture de la recette où, effectivement, moi je n'ai pas forcément un goût très prononcé pour ce terme-là, mais ma foi c'est le terme qu'on emploie, où on va aller chercher de la subvention partout. Et on va tâcher d'obtenir un subventionnement, Monsieur CARLIER évoquait 70 %, nous notre objectif, c'est d'être subventionnés à 80 %. Et le moins que l'on puisse dire dans tous les projets que nous avons portés depuis le début. Vous avez évoqué tout à l'heure que quelques projets avaient été subventionnés. La quasi-intégralité de tous les projets que nous avons portés a été subventionnée. Je ne vais pas reprendre la litanie de l'ensemble des projets portés, que ce soit la vidéo protection, la restauration du monument aux morts, le SDIE a été financé, tout, tout, tout. La plupart, il n'y a pas un projet que nous portions, sans qu'à un moment donné, nous mettions en face une recherche de subventions. Alors 7 millions d'euros, eh bien oui, enfin 7 millions d'euros TTC, on sera sur du subventionnement à 80 %. Faites le calcul entre ce que nous aurait coûté la salle des fêtes et Monsieur CARLIER l'a fait très justement, ce calcul, par anticipation et je le remercie. Ce que nous aurait coûté la salle des fêtes pour une simple remise à niveau, très modeste, sans pouvoir être éligible à des subventions attendues par des collectivités qui exigent d'être dans l'accompagnement de leur propre politique. Monsieur CARLIER a oublié le département. Je me permets simplement de rappeler que le département contribue également au cofinancement de cette salle des fêtes. Mais que ce soit le Département, l'Etat, la Région, la MEL, il faut répondre à un cahier des charges pour nous permettre d'obtenir ce niveau de subventions. Et donc, c'est le cahier des charges qui a été présenté auprès des architectes, du bureau d'études, etc. Et c'est un projet, aujourd'hui, d'importance, d'envergure, mais qui ne coûtera pas plus cher aux Seclinois in fine. Et le cas de la vidéo protection en est la meilleure des démonstrations. Entre les 600 000 € annoncés initialement et ce que ça nous a coûté au final, il ne faut pas être grand financier et ce n'est pas mon intention et ce n'est pas dans ma façon d'être non plus, Monsieur VANDEKERCKHOVE, je pense que vous me connaissez particulièrement mal pour considérer qu'à un moment donné, dans mon propos, je puisse vous considérer comme un « boubourse ». Je dis simplement, je défends la position qui est la nôtre, la position qui est celle de la majorité qui est, à un moment donné, de mettre un peu de cohérence dans le projet, d'être dans le respect du projet que nous avons défendu auprès de la population et de tout mettre en œuvre pour respecter cet engagement. Alors, au regard de cela, vous avez évoqué, Madame PRUNES également, le fait que sur le volet social et vous avez totalement raison, effectivement, je ne vais pas être dans le dramaturge, mais il y a quand même une aggravation de situation qui était déjà catastrophique et qui s'aggrave. On a tous conscience de cela. Vous évoquiez effectivement certaines situations de violences faites aux femmes ou autres. On a passé une délibération en début de renouvellement de la convention auprès du CIPD. C'est l'objet du CIPD. Donc on ne va pas rajouter une ligne supplémentaire, alors que le CIPD est l'outil permettant de travailler sur ces thématiques-là. Et nous avons déjà rencontré les référents sur ce dossier où, effectivement, comme je m'y suis engagé, à l'occasion de vœux à la population, de pouvoir appréhender, durant cette année, les thèmes sociétaux importants et vous l'avez évoqué, les violences faites aux femmes, le harcèlement à l'école, la consommation de stupéfiants. Toutes ces thématiques-là peuvent être portées et seront portées par le CIPD qui pourra être en appui sur ces questions-là. Donc, ne vous inquiétez pas de ne pas le voir apparaître sur une ligne budgétaire spécifique, alors que nous venons d'allouer 24 000 € au CIPD pour atteindre ces objectifs-là. Je m'indigne lorsque vous dites que nous n'avons pas la même définition du social. Il faudrait que l'on aille discuter une fois ensemble. Oui, non, mais vraiment. Parce que votre définition du social, moi déjà, je ne vous ai jamais interrogée là-dessus, donc je ne me permettrais pas de porter un jugement de valeur sur ce que vous estimez utile pour le social. Avant d'avoir un jugement de valeur à l'égard d'une certaine personne, je commence par la questionner. Donc je ne me permettrai pas ce genre de propos. Le social, on le porte dans toutes les politiques, dans toutes nos politiques. Et quand de façon un peu provocante tout à l'heure, je disais que le social ne se limitait pas à la délivrance de chèques, je le pensais vraiment. Vous pensez qu'avec le

CCAS, les actions portées par Madame RACHEZ, on n'a pas chevillé en nous l'ADN du social, lorsqu'on met en œuvre le MSG, où on essaye de sortir des personnes...

Vous parliez des personnes qui étaient dans la rue. Ce sont des personnes que l'on a sorties de la rue grâce au MSG, qu'on a sorties de la rue. Parce qu'à un moment donné, on leur donne un filet de sécurité, qui leur permette, à un moment donné, de remettre le pied à l'étrier pour s'en sortir. C'est ça la vocation du MSG. Ce n'est pas le revenu universel, Minimum Social Garanti, en travaillant sur l'insertion. Vous pensez que lorsque Monsieur LESCROART travaille sur l'insertion des jeunes, on ne fait pas du social ? Sur les bourses au permis, sur l'aide au permis. On ne fait pas du social de cette façon-là ? Lorsqu'on pratique une tarification basse dans les concerts, dans les spectacles. Et encore, quand on n'offre pas la gratuité sur les spectacles d'envergure, qui réunissent 12 000 personnes sur la grève et je sens d'ici peu qu'on sera peut-être même attaqués sur ces questions-là, parce que ça coûte trop cher. Ce n'est pas le fait du prince, ce n'est pas du rayonnement de la majorité. C'est parce qu'on veut offrir des spectacles de qualité, à une population dont nous avons conscience qu'elle est peut-être en souffrance et que nous voulons aussi des spectacles de qualité et offrir, quelque part, de la fierté, à une population. Qu'elle se sente fière d'être seclinoise. Parce qu'à un moment donné, oui, un ancien footballeur qui mixe un petit peu et puis il a fait venir 12 000 personnes sur la drève et tout cela, c'était gratuit. Quand Monsieur CARLIER travaille d'arrache-pied sur la réhabilitation des logements, où on va réussir à obtenir 70 millions d'euros dégagés par LMH pour réhabiliter complètement la Mouchonnière, complètement la Mouchonnière. 70 millions d'euros. Ce n'est pas rien 70 millions d'euros. Que ce soit avec LMH, que ce soit avec VILOGIA, avec PARTENORD, l'ensemble des bailleurs sociaux, qui étaient, pardon, mais la relation entre ville et bailleurs, on ne peut pas dire que par le passé, elle était formidable, formidable. On a vraiment mis en œuvre cette relation bailleurs – commune où, très régulièrement, nous faisons des points pour mettre le doigt très exactement là où ça ne va pas et on attend du résultat. Et parce que nous avons cette exigence-là, nous réhabilitons petit à petit les logements de personnes qui peuvent être en difficulté. Vous ne pensez pas que ça aussi, c'est du social ? Lorsqu'on porte, que ce soient des manifestations sportives, un parcours éducatif, où on essaye effectivement d'éviter que les enfants se retrouvent sur le bord de la route, parce qu'ils sont décrocheurs scolaires et que notre volonté, c'est de les raccrocher, par tous moyens, et on y travaille. Vous ne pensez pas que l'on fait du social de cette façon-là ? Donc vous voyez, ça mériterait, un jour, que l'on boive un verre ensemble, Madame PRUNES, parce que je suis sûr que l'on n'est pas si éloigné que ça l'un de l'autre. Je suis à votre disposition en tout cas.

Sur votre intervention Madame PELLIZZARI, vous évoquiez effectivement, je vais être un petit peu dans la redite de ce que l'indexation et ce n'est pas de la condescendance, les mots ont un sens. Augmentation ne veut pas dire indexation. On fait de l'indexation, on ne fait pas de l'augmentation. Par le passé, c'était de l'augmentation, parce que ces augmentations n'étaient aucunement calées sur le coût de la vie. Aucunement. C'était 2 % systématiques par an. Faites le calcul sur dix ans. On est, quant à nous, sur de l'indexation. Vous avez pu procéder à un calcul de ce que cela représentait pour une famille, un ménage, que vous allez imposer davantage, je le dis au passage. On a fixé la règle, on s'écoute, Madame PELLIZZARI. Que cela coûterait 160 € par an, 15 € par mois. Madame RACHEZ vient de vous exprimer que nous avons augmenté de 12 % l'année dernière, puis de 7 % cette année les chèques facultatifs, qui couvrent largement les 15 € que vous venez d'évoquer. Largement. Donc vous voyez, l'effort social dont vous parlez, que vous appelez de vos vœux, on n'a pas attendu que vous nous interpelliez sur ce point pour le faire. On le fait, avec les contraintes budgétaires qui sont les nôtres. Avec toutes les difficultés que nous rencontrons, nous faisons les choses. Alors, augmentez l'impôt, pardon, mais je vais le dire, mais augmenter l'impôt par facilité, pour éviter à un moment donné d'avoir de la rigueur budgétaire que nous nous imposons, pour éviter, justement, l'augmentation d'impôts, ça me paraît un peu léger et un peu facile. Qui plus est, lorsqu'on a défendu comme programme politique de ne pas augmenter ces impôts. Tract pour « Seclin en commun » de mars 2020 : « *Nous n'augmenterons pas les impôts* ». Je vous renvoie à vos propres propos. Qui bluffe dans l'affaire ? Qui parle avec sincérité, avec franchise, avec courage ? Qui fait de la polémique, qui invective ? À un moment donné, il y a une réalité qui est celle-là. Vous vous étiez engagés à ne pas augmenter les impôts, la proposition que vous faites aujourd'hui, c'est de trahir les Seclinois en leur disant : « *Il faut augmenter les impôts* ». Nous ne sommes pas dans cette logique-là. Nous, nous avons pris des engagements fermes de ne pas augmenter les impôts, de porter un programme, des projets, et nous nous tenons à nos engagements, tout simplement. Ensuite, je me permets Monsieur VANDEKERCKHOVE sur le marché de Noël. Vous avez évoqué le fait que nous ne soyons plus sur les mêmes lignes budgétaires. On est sur le même réalisé. C'est juste simplement, pour votre information, là où nous avons, à titre expérimental, animé le marché de Noël sur 5 jours, forcément sur des coûts plus importants qu'en exercice N-1. Nous avons, par les discussions que nous avons pu avoir avec les exposants, eu des échanges sur le fait que sur les 5 jours, il y avait peut-être 1 jour, voire 2 jours de trop. Nous revenons à

3 jours. Ce qui fait que nous revenons sur une ligne budgétaire en diminution et en adéquation entre les demandes et la réalité.

Vous voyez, on n'est pas dans la reconduction d'année en année de budget, on est sur la réalité, sur la discussion et, quelque part, sur du retour d'expérience sur les projets que nous portons. Nous ne sommes pas dans le « coûte que coûte ». À un moment, si le projet est trop ambitieux, nous réduisons la voilure pour retrouver ce sur quoi il y a effectivement une volonté de la part des exposants. Vous avez raison, Monsieur VANDEKERCKHOVE sur un point. Vous avez raison sur un point. Qu'est-ce qu'il est malvenu de voir apparaître un édito qui fait apparaître que le budget est voté, alors que nous sommes en train d'échanger. Traditionnellement, le journal « Seclin, ma ville » est distribué à partir du 1<sup>er</sup> du mois jusqu'au 3 – 4 – 5 et je ne sais pas pour quelle raison cet édito a été distribué à partir du 31. Comme quoi nous sommes peut-être trop efficaces, ou en tout cas les distributeurs le sont peut-être trop. Vous vous doutez bien que de toute façon, le journal, que ce soit votre article, les articles de chacun ne sont pas travaillés la nuit, une fois que le Conseil Municipal est passé et qu'on commence à distribuer le lendemain. Il y a des délais à respecter, etc, etc. On était sur l'exercice budgétaire, je n'ai pas senti de fracture au sein de cette majorité, merci, Didier, qui laissait présager que le budget ne serait pas voté cette année. Donc nous avons probablement anticipé les choses dans la rédaction. Mais dans le souhait, en tout cas, que cette distribution se fasse en amont du Conseil, ce n'était nullement l'intention. Et puisque tel a été le cas, je vous prie de m'en excuser et en aucune façon, il ne s'agit là d'une défiance à l'égard de l'enceinte qui est la nôtre, qui doit être le lieu de démocratie, d'échanges et non pas d'enregistrements. Donc, veuillez accueillir, Messieurs Dames en tout cas, l'amende honorable que je fais devant vous. Sur l'optimisation de la masse salariale, Madame HUART, vous avez raison de mettre le doigt sur un certain nombre de thématiques, notamment sur la qualité de vie au travail. Nous avons mis en œuvre, sur ce sujet, bon nombre d'actions : l'accompagnement psychologique, le télétravail, la mise en œuvre d'une prévoyance, l'augmentation des régimes indemnitaires. Un certain nombre de dispositifs qu'il faut qu'aujourd'hui, même si certains agents, on ne va pas se voiler la face, appréhendent peut-être de façon plus difficile la façon qui est la nôtre de travailler, dans la transversalité, en mode projet et je ne dis pas que cette évolution est facile pour tout le monde. En tout cas, on ne peut pas nous reprocher de ne pas être dans l'accompagnement. Pour chaque situation, je pense que nous avons largement les moyens de démontrer que nous avons toujours accompagné les personnes qui pouvaient se trouver en difficulté. Toujours. Il n'y a pas eu une situation où nous n'étions pas dans l'accompagnement. Pas une. Et donc oui, il peut se retrouver des situations où les agents peuvent se retrouver en souffrance et ça peut parfaitement s'entendre. Pour autant, nous mettons en œuvre tous les moyens nécessaires pour éviter de tels ressentis, ou de telles difficultés de la part de certains agents. Sur l'ensemble de ces thématiques, je réitère plus que le point de vue qui est le mien, la vision que je pense que nous partageons collectivement : De ne pas, en tout cas, nous attacher à faire du « coûte que coûte », vraiment. Ce n'est pas du tout notre truc. On essaye vraiment d'être rigoureux. Nous essayons vraiment de respecter au plus juste et au plus près les engagements que nous avons pris à l'égard de la population qui nous a fait confiance et sur l'ensemble de ces thématiques et des points qui ont pu être évoqués par chacun des élus qui se sont exprimés, je pense que nous pouvons être fiers et je tenais à remercier les élus, la majorité, pour l'ensemble des actions que nous portons collectivement. Vous ne partagez pas le point de vue, ce n'est pas grave, on a encore trois ans pour vous convaincre. Voilà ! On a dit qu'on ne se coupait pas la parole. En tout cas, sachez que nous restons ouverts à toute discussion, il y a des commissions qui travaillent, il y a des commissions qui ont plus de difficultés. On est attentifs à tout cela. L'objectif, c'est bien évidemment de vous transmettre, le plus en amont possible les éléments pour vous permettre d'appréhender la critique qui doit être la vôtre, une critique saine, pour l'avoir vécu pendant douze ans, je sais parfaitement qu'elle est utile, qu'elle est nécessaire et voire qu'elle est indispensable, à condition de ne pas être binaire et parfois stérile. Voilà ! J'en ai terminé sur mon propos.

**Madame PELLIZZARI :** Une augmentation, on l'avait déjà votée, en fait. Vous nous disiez que vous n'aviez pas augmenté les tarifs, on a déjà, il faudrait que je retrouve dans mes notes, mais on a voté une augmentation des tarifs qui était du même ordre que ce qui était voté avant. Ah si, si, si, je vous le dis ! Et en commission, il y a eu des... Monsieur LEFEBVRE...

**Monsieur le Maire :** Celle de l'indexation chaque année.

**Madame PELLIZZARI :** Comme avant, je veux dire. Une augmentation de 2 %, enfin je ne sais plus de combien elle était, mais je la retrouverai si vous voulez.

**Monsieur le Maire :** La dernière, c'était 1,8.

**Madame PELLIZZARI** : Mais on avait déjà voté une augmentation.

**Monsieur le Maire** : 1,8 ; pas 2 ; indexation. On a indexé à 1,8.

**Madame PELLIZZARI** : Ah d'accord ! Eh bien, je vais tout indexer, si ça doit passer comme ça. Désormais, j'indexerai. Donc j'indexe mes propos et je voulais dire aussi qu'il y avait des augmentations qui avaient été proposées en commission et je n'étais pas d'accord avec ces augmentations, je les ai argumentées et j'ai eu la chance qu'on m'ait écoutée. L'augmentation, il y en a déjà eu, en fait. Et au sujet de la commission, ce que je disais, elle s'est finie bon enfant, elle n'a pas commencé comme ça, déjà, je le rappelle. Parce qu'on nous accélérât, alors que nous, nous avions des questions à poser et je maintiens que, mais Monsieur le Maire m'a assuré que désormais ce serait le cas, on pourrait avoir les documents en amont pour se préparer. Moi, je maintiens. Peut-être que tout le monde n'en a pas besoin. Moi, j'en ai besoin, en tout cas. J'ai besoin de ces documents pour pouvoir me préparer.

**Monsieur le Maire** : On y travaille.

**Madame PELLIZZARI** : Merci.

**Monsieur le Maire** : Voilà ! Je propose de passer au vote ce budget avec une précision, celle qu'il y a une erreur de saisie qui avait été évoquée par Monsieur LEGRAND et qui a été réintégrée dans l'équilibre général en tout cas, qui est passé au vote.

Y a-t-il des abstentions sur ce vote du budget ? Des votes pour ? Le budget, en tout cas, primitif 2023, est adopté à la majorité.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**A 25 VOIX POUR**

**A 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine).**

#### **Délibération n°10**

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2023**

Monsieur LEGRAND présente la délibération.

**Monsieur LEGRAND** : Merci. Vous avez reçu le tableau avec les différentes associations, qu'elles soient sportives ou non sportives et les montants qui sont alloués pour l'année 2023. Alors, évidemment, les montants des subventions sont déterminés en fonction des dossiers qui sont remis aux services municipaux, c'est-à-dire qu'il faut aussi que le dossier soit complet et que toutes les pièces y figurent, pour être examinées, pour que la subvention soit votée. Concernant les associations non sportives que je ne vais pas énumérer ici, nous avons un total de 89 000 €. 64 000 € pour le versement des subventions aux associations, dont le dossier de subvention est complet. Et une provision de 4 987 € pour les demandes de subventions, incomplètes à ce jour. 10 000 € concernent les subventions à projets, 15 000 € les subventions exceptionnelles, avec une provision de 4 675 €. Pour les associations sportives : 99 000 € sont proposés au vote. 97 821 € pour les dossiers complets et 1 179 € pour les dossiers, donc, incomplets. C'est une provision pour ces dossiers incomplets à ce jour. Nous avons donc un montant total des subventions, qui s'élève à 188 000 €.

Ces crédits, naturellement, figurent au budget de l'exercice 2023 au 65748, « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé ». Alors vous avez aussi les subventions supérieures à 23 000 € dont l'attribution est soumise à condition d'octroi. Elle doit faire l'objet d'une convention entre la commune et l'association concernée. Il s'agit ici d'une subvention de fonctionnement, au profit du Football Club de Seclin, pour un montant de 34 000 €.

Même chose, les crédits, bien naturellement se trouvent au budget au 65748, comme précédemment.

**Madame HUART** : Je voulais simplement savoir quelle était la raison de la sortie de Monsieur SERRURIER et si vous estimiez que la présence d'autres élus adhérant à des associations pouvait influencer le vote. Est-ce que vous souhaitez qu'on sorte aussi quand on fait partie d'une association ?

...

Du coup, quelle est la règle que vous voulez qu'on adopte...

**Monsieur le Maire** : Écoutez, la raison pour laquelle Monsieur SERRURIER est sorti, il s'en expliquera. En tout cas, si c'est une question de vote déporté, on a bien repris le nom de chacun des élus, avec les associations auxquelles ils appartiennent. Mention spécifique à rajouter, que Madame Dominique HOGUET est fraîchement adhérente de l'Association du Paradis et donc nous intégrons le fait, Madame HOGUET, que vous ne preniez pas part au vote de la subvention correspondante. Voilà !

**Monsieur DECRAENE** : Pour les procurations également ?

**Monsieur le Maire** : Toutes les personnes dont le nom apparaîtra ici, il y aura bien un déport de leur nom sur la délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 votes).**

**Monsieur SERRURIER** : Je peux prendre la parole ?

...

Je ne m'attendais pas à déjà intervenir. Déjà à l'intérieur, j'ai du mal à entendre, alors à l'extérieur vous imaginez. Je suis sorti de la salle, je n'ai pas participé au vote, parce que vous savez que j'ai été accusé personnellement. Évidemment, chacun imagine bien qui est à la manœuvre derrière et je ne vais pas être nominatif, je vais juste dire que c'est vraisemblablement un Conseiller de l'opposition parmi les deux absents et ce n'est pas Monsieur CORBEAUX. Donc voilà ! Ça situe un peu le contexte. Pourquoi ? Pourquoi ? Parce qu'on a dit que je ne m'étais pas déporté à l'avant-dernier Conseil ? Sauf que Monsieur le Maire s'est clairement expliqué là-dessus, que je m'étais déporté, mais il y a eu vingt minutes d'animation par un certain nombre de Conseillers, entre le début, la délibération et le vote proprement dit ; parce que des documents financiers ne seraient pas fournis à la mairie ? Je suis désolé, la mairie a tous les documents financiers qui ont été demandés en temps et en heure ; parce que le document CERFA n'aurait pas été rempli ?

Évidemment, puisque ce n'est pas obligatoire. Donc simplement, le Conseiller municipal d'opposition qui est absent et qui n'est pas Monsieur CORBEAUX, a donc rendu un fier service à tous ceux qui ne se sont jamais déportés et notamment, il y a un élu de l'opposition qui ne s'est pas déporté dans des votes précédents. Donc il pourra dire merci à l'élue d'opposition, qui n'est pas Monsieur CORBEAUX qui est absent. Et il y a d'autres choses qui malheureusement ont gêné beaucoup certaines associations, mais voilà, en tout cas je me suis déporté et je suis même sorti de la salle, parce qu'il y a un texte qui dit que la seule présence de l'élue concerné, même s'il ne participe pas au vote, peut caractériser l'infraction. Voilà !

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour). Déport de SERRURIER Didier et, par effet de procuration, de EL GHAZI Fouad Eddine.**

**De plus, le vote des élus membres des associations est dévoyé :**

- Aide aux Défavorisés Économiques  
VANDENKERCKHOVE Didier
- Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Seclin  
GAUDEFROY Stéphanie, LEMAITRE Olivier
- Association Générale des Mutilés et veuves de guerre  
MILLE Roger
- Banque alimentaire du Nord  
VANDENKERCKHOVE Didier
- Comité de Seclin du Souvenir Français  
BACLET Christian, LEGRAND Pierre, MILLE Roger
- Kiwanis Seclin Comtesses de Flandres  
CARLIER Hervé, WEKSTEEN David
- Le paradis  
BACLET Christian, HOGUET Dominique
- Lorival  
PACINI Antoine
- Office du Tourisme Seclin et Environs

CADART François-Xavier, CARLIER Hervé, EL MESSAOUDI Amira, GAUDEFROY Stéphanie, GOULLIART Emmanuel, HUART Cécile, ROSENBERG-LIETARD Amandine, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, VANDENKERCKHOVE Didier

- Sauvegarde de la Collégiale Saint-Piat  
CADART François-Xavier, MILLE Roger

- UCASS  
MASSET Amandine, SPOTBEEN Michel

- Union Nationale des Anciens Combattants de Seclin  
MILLE Roger

- Cyclo Club de Seclin  
DECRAENE Pierre

- M.Y.C.S Karaté club de Seclin  
FRERE Francine, SERRURIER Didier

- Office Municipal des Sports  
DECRAENE Pierre

- Seclin Rando  
VANDENKERCKHOVE Didier

#### Délibération n°11

#### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023.

Monsieur LEGRAND présente la délibération.

**Monsieur LEGRAND :** Merci. Effectivement, le CCAS est une entité administrative, un établissement public, qui a une autonomie financière et administrative et la subvention qui lui est attribuée, est fixée, en 2023 à 400 000 € comme Madame RACHEZ l'a indiqué tout à l'heure. C'est le montant identique à celui versé en 2022.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Avez-vous des questions par rapport à cette délibération ? Donc 400 000 € qui étaient alloués d'année en année, depuis des années. Pas d'observation ? Je passe cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Très bien. Vote à la majorité sur les 400 000 € indispensables au fonctionnement du CCAS, où je me permets de rappeler qu'au-delà de ces 400 000 €, le fonds de roulement du CCAS, c'était 482 000 € qui étaient donc présents dans la comptabilité du CCAS et qui donc n'étaient employés à rien. On estime que 400 000 + 482 000 € de fonds de roulement, ça fait 882 000 € au total, ça permet quand même de voir venir et d'accompagner, en tout cas, les personnes en situation difficile. Donc, quand on disait qu'il y avait une reconduction et qu'aujourd'hui, 400 000 € suffisent pour le CCAS, parce qu'on a 482 000 € en réserve, voilà. C'était le propos que je tenais à préciser. Madame HUART, oui.

**Madame HUART :** En fait, je ne comprends pas. Pourquoi l'année dernière, dans ce cas, on avait provisionné 150 000 €, si finalement on en avait déjà 480 de côté ?

**Monsieur le Maire :** Comme j'ai pu m'exprimer, on s'est exprimé en ce sens au sein même du CCAS où souvenez-vous, le MSG, je ne vais pas refaire la campagne des municipales, mais lorsqu'on a proposé le MSG au sein de la campagne, il y a eu une levée de boucliers de la liste que vous portiez, estimant que ça allait coûter 1 200 000 €. 1 200 000 €, bon. Sur le MSG, on part de zéro expérience, enfin si, une expérience, Grande-Synthe. En dehors de Grande-Synthe, les exemples de mise en œuvre du MSG, on n'a aucun recul sur ce que cela représente en termes d'accompagnement. Donc, lorsqu'effectivement on démarre le MSG avec une volonté de le faire monter en puissance, l'année dernière on est au démarrage de l'exercice, on va provisionner, en se disant « On risque d'en avoir besoin en cours d'année, à la demande du CCAS ». C'est-à-dire que c'est au CCAS à solliciter, auprès de la collectivité, un besoin supplémentaire que l'on provisionne dans notre budget, à hauteur de 150 000 € au cas où. Il n'y a pas eu ce besoin. Mais il nous a paru nécessaire, toutefois, de provisionner, au cas où effectivement, il y

aurait eu un besoin dans le contexte de crise que vous avez rappelé et que nous partageons, de provisionner, pour pouvoir abonder le MSG en tant que de besoin. Madame PELLIZZARI.

**Madame PELLIZZARI :** Je redis ce que j'ai dit en commission la fois dernière, en commission budget, le mode de calcul du MSG ne tient pas compte de l'inflation et du niveau de vie, en fait. Il est basé uniquement sur le revenu médian. Et si on veut un MSG efficace, mais là ce n'est pas polémique ce que je dis, c'est un conseil. Si on veut qu'un maximum de personnes puisse y avoir droit, il faut peut-être revoir les critères pour pouvoir l'attribuer, en fait. Parce que là pour l'instant, c'est le revenu médian et c'est le revenu médian national.

**Monsieur le Maire :** Je me permets de répondre sur ce point. Le seuil de pauvreté est passé de 855 € à 950 €. Donc on accompagne jusqu'à hauteur de 950. Donc ce n'est pas limité à 850. Comme on ne parlait de rien, on aurait très bien pu dire « *Eh bien non, on reste à 850* ». On accompagne, on a intégré le fait que le seuil de pauvreté était passé à 950 pour abonder davantage. Je vous écoute.

**Madame PELLIZZARI :** Le seuil de pauvreté ne tient pas compte du niveau de vie. Il est basé sur le revenu médian. C'est-à-dire que les 50 % en revenus les plus hauts, vous voyez ce que je veux dire ? Il ne tient ni compte de l'inflation ni du niveau de vie ni du pouvoir d'achat.

**Monsieur le Maire :** Je raisonne en termes financiers sur l'accompagnement financier. On est là pour parler du budget, si vous voulez. Sur l'accompagnement budgétaire, pour permettre d'aller plus loin dans la démarche.

**Madame PELLIZZARI :** Oui, c'est ça. Et c'est en ça que l'on dit que l'on pourrait mettre plus de 400 000. Et je pense qu'on l'avait déjà dit, une bonne partie des personnes ne demandent pas d'aide. C'est-à-dire que l'on a des invisibles aussi sur les aides et ce sont des gens qui ont des besoins. Mais Madame RACHEZ le sait. Elle me l'a déjà dit, elle va les chercher.

**Madame PELLIZZARI :** Oui, oui, je sais que tu vas les chercher, Marie Chantal. Je le sais. Mais quand on vote contre, c'est justement parce qu'on pense que la subvention pourrait être plus importante en revoyant les critères d'attribution des aides sociales, en fait.

**Madame RACHEZ :** Alors oui, effectivement, on peut toujours faire mieux. Je l'ai toujours dit, le MSG, il n'est pas fixé. Il vit.

**Monsieur le Maire :** Figé.

**Madame RACHEZ :** Figé. Excusez-moi. Il vit. On a déjà changé une fois les critères, on pourra les rechanger. Je voulais juste dire, en 2023, on est passé à 1 102 de taux de seuil de pauvreté. Donc c'est revu. Pour ça, j'ai une équipe qui est formidable, qui est très au fait de tout ça et on est très vite alertés et on n'hésite pas, c'est fait tout de suite.

**Monsieur le Maire :** Et dans mon propos, c'est pour ça qu'il m'a semblé important de la rajouter, mais 400 000 €, ce fonds de roulement était important à intégrer. C'est qu'on a largement de la réserve s'il y avait un besoin supplémentaire. C'est pour ça qu'on limite le versement à 400 000 €, parce qu'on sait qu'on a cette réserve. Il n'est pas utile de repasser cette délibération au vote ? On reste sur les mêmes... ? Fort de ces compléments, très bien.

**ADOpte A LA MAJORITE  
A 25 VOIX POUR**

**A 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine).**

**Délibération n°12**  
**TARIF DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES**

Monsieur le Maire présente la délibération.

**Monsieur le Maire** : Vous avez donc le tableau qui vous est versé qui procède au calcul de revalorisation par rapport à cette indexation, toujours à 7,1 %.

Y a-t-il des observations par rapport à cette indexation ?

Je passe au vote.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**A 25 VOIX POUR**

**A 8 VOIX CONTRE** (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine).

**Délibération n°13**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire présente la délibération.

**Monsieur le Maire** : Avec une précision, celle de rajouter dans la délibération le fait que le CST ait bien été avisé de cette communication du tableau des effectifs. Donc il y a bien eu un avis de la part du CST qui s'est réuni le 24 mars 2023. Précision également que dans le tableau « Créations de postes », il faut tenir compte de la création d'un poste supplémentaire d'une auxiliaire de puériculture de classe normale, qui n'était pas présente dans le tableau, mais vous a été versée sur table. Ça a été vu en CST.

**ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).**

**Délibération n°14**  
**ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AUX**  
**PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CHARGES DE DIRECTION.**

Monsieur le Maire présente la délibération.

**Monsieur le Maire** : Avec également mention qui sera rajoutée de ce que le CST a été avisé. Il y a bien eu un avis de la part du CST à l'unanimité sur ce point, sur le fait de pouvoir allouer l'IFTS aux professeurs territoriaux chargés de direction et on leur retire les autres primes qui étaient les leurs. En fait, on substitue une prime de direction aux primes qui étaient les leurs. Donc il n'y a aucune modification quant à leurs revenus, c'est simplement que l'on prend acte de leur qualité de directeurs pour adapter, en tout cas, la prime relative à leurs fonctions.

**ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).**

**7.COMMISSION CULTURE ET VIE ANIMALE**

| N° | Désignation                                                                                | Décision           | Nombre de votes          |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|
| 15 | SITUATIONS OUVRANT DROIT A LA GRATUITÉ D'ACCÈS AUX REPRÉSENTATIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE | Voté à l'unanimité | 33 « pour »              |
| 16 | OPUS – ANNEE 2023                                                                          | Voté à l'unanimité | 33 « pour »              |
| 17 | ACTUALISATION DES FRAIS D'INSCRIPTION AU CMEM                                              | Voté à la majorité | 25 « pour »<br>8 contre* |
| 18 | ACTUALISATION DES TARIFS SPECTACLES                                                        | Voté à la majorité | 25 « pour »<br>8 contre* |

\* CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine

**Délibération n°15****SITUATIONS OUVRANT DROIT A LA GRATUITE D'ACCÈS AUX REPRÉSENTATIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE**

Monsieur SERRURIER présente la délibération.

**Monsieur SERRURIER** : C'est quand même formidable. En tout cas, on fait quand même beaucoup pour l'environnement et les économies, on a un micro pour 12, ici. Voilà, j'ai les trois délibérations. La gratuité : Donc vous avez les conditions. Il y a des nouveautés. D'abord, les artistes pour les scènes de la culture, ça, ce n'est pas nous qui décidons, c'est noté dans les contrats. Un artiste peut noter 3 entrées, – 4 entrées gratuites – 10 entrées gratuites, parce qu'il fait venir des gens des environs. C'est contractualisé. On a les détenteurs du « Pass culture ». C'est ça la grande nouveauté. Les détenteurs du « Pass culture », ce sont les 4 personnes, pour l'instant, qui ont été honorées lors des vœux du maire, pour leur implication dans la ville. C'est ainsi, par exemple, qu'on a des gens qui rendent des services à la ville en termes de rayonnement. Ce fut le cas, par exemple, d'Adrien FOURMAUX, ou d'actions citoyennes de terrain du quotidien, je pense, à Marcel COOLS que l'on voit depuis des années faire des actions d'entretien de la propreté de la ville, contre les déchets. On a aussi, ça ? Ça avait déjà été défini, Monsieur le Maire et les élus de la commission culture, en rappelant qu'on fait toujours en sorte que lorsqu'un élu de la commission culture ne peut pas être présent, il peut attribuer sa place à un élu de son groupe, de façon à ce que le travail dont Monsieur le Maire parlait pour Abondance tout à l'heure, le travail de contrôle puisse s'effectuer. Alors, on a les bénéficiaires d'un lot : Par exemple, on veut promouvoir quelque chose, on profite d'annonces radio et on fait un petit jeu avec, à la clé, deux places qui peuvent être données. Ce sont des choses qui se font vraiment ponctuellement et assez rarement. Mais c'est aussi, par exemple, un lot qui peut être attribué pour des opérations organisées par la ville. Je pense, par exemple, je ne sais pas si on l'a déjà prévu, mais je pense qu'on le fera. Il va y avoir prochainement un escapee game Zola à la médiathèque, à la bibliothèque municipale et on pourrait, éventuellement, envisager que des places soient attribuées pour un spectacle exceptionnel qui va être donné et j'en profite pour vous informer, dans le fond, puisque le programme va bientôt sortir, qui va être donné le 6 mai, qui s'appelle : « Zola l'infréquentable ». C'est la confrontation entre Émile Zola et puis Daudet, pas le grand Alphonse, mais Léon, celui qui était extrêmement raciste et antisémite. Voilà ! Ah oui, ce qui est aussi à expliquer c'est « Qu'est-ce que les personnalités morales et institutionnelles ? » Qu'est-ce que les services ont entendu par-là ? On en avait parlé en commission. C'est donc, par exemple, on organise quelque chose à la Collégiale Saint Piat, eh bien on invite systématiquement le curé de la paroisse, puisqu'il nous accueille en ses locaux. Mais surtout, plus important, tout à l'heure j'ai mis à l'honneur quatre personnes. Elles vont se reconnaître. Ce sont celles que j'ai dites tout à l'heure pour les Ukrainiens, c'est offrir à chaque famille ukrainienne accueillie par des familles seclinoises, l'entrée gratuite à nos spectacles. C'est un renouvellement de ce que l'on avait déjà fait.

**ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).**

**Délibération n°16**

**OPUS (ORCHESTRE PÉDAGOGIQUE D'UTILITÉ SOCIALE) – ANNÉE 2023**

Monsieur SERRURIER présente la délibération

**Monsieur SERRURIER** : Alors, là, vraiment la grande fierté. Quand je parlais de social et de culture et de socioculturel, du coup, c'est cette fameuse opération OPUS pour l'année 2023, mais qui va durer aussi en 2024 et en 2025. L'OPUS, c'est l'Orchestre Pédagogique d'Utilité Sociale, il y a le mot social, qui est un projet de démocratisation et il y a le mot démocratie également. Et donc un projet socioculturel de la pratique orchestrale et aussi de l'information musicale. Ça s'adresse à un public d'enfants de 7 à 9 ans issus des quartiers du contrat de ville pour la faire brève.

Pendant 3 ans, 10 enfants du quartier de la Mouchonnière vont pouvoir bénéficier, être sensibilisés à une pratique musicale, instrumentale, comme je l'ai dit, vocale et expression corporelle. La pratique collective et la transmission orale vont être le point de départ de l'enseignement, tout en intégrant, dès la deuxième année du projet, la lecture de la musique. Ce projet s'étale donc sur 3 ans, avec 2 ateliers bihebdomadaires, ce qui fait 1 h 30 chacun, hors temps scolaire. 4 rassemblements en grand orchestre, avec les quartiers d'autres villes et une restitution de fin d'année. Cela veut dire que chaque enfant pourra profiter de plus de 100 heures de pratique collective, en atelier, par an et de 20 heures de pratique en orchestre complet. À titre de comparaison, quelqu'un qui est inscrit au CMEM de Seclin pendant les quatre premières années bénéficie de moins de 20 heures de pratique instrumentale et de 40 heures à peu près de formation musicale. Vous voyez la différence. 20 heures lorsqu'on est en apprentissage au CMEM et là, ils vont avoir 100 heures par an, c'est considérable. C'est considérable et c'est gratuit. Alors ça, ça va être porté par un binôme d'intervenants artistiques. Il y en aura un qui sera orienté plutôt danse, un, plutôt musique. Et également, et ça, c'est important, un référent social. Pour nous, ce sera Géraldine BISIAUX, du PPE. Ça permettra de créer un vrai lien avec les familles, c'est aussi le but. Parce que, par le biais de l'enfant, on valorise tout le monde. On valorise, y compris les familles et l'objectif, très ambitieux, mais que l'on va vraiment essayer de tenir, c'est que 8 enfants sur 10 soient intégrés dans le CMEM, pour le dire clairement, au bout des trois ans du parcours. Cet orchestre est dirigé par une cheffe d'orchestre bien renommée au niveau régional, c'est Lucie LEGUAY et le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 18 000 € pour la durée totale du projet, c'est-à-dire 3 ans, ce qui fait 6000 € par an. À titre de comparaison encore avec le CMEM, un élève du CMEM coûte au moins 1 200 € par an, avant de déduire son adhésion, son abonnement. Et vraiment, merci, Monsieur le Maire, d'avoir permis ça, merci aux services qui suivent ça et puis merci à vous tous qui allez voter avec un enthousiasme débordant.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas encore acquis. Attends.

Y a-t-il des observations ? Pas de questions sur ce point ? Avant de passer au vote, moi je tiens à saluer effectivement, c'est un très beau dispositif. On parlait tout à l'heure de transversalité dans le social et je pense qu'ici, on a un exemple manifeste de ce que, par la culture, par l'accès en tout cas à la musique et à l'apprentissage de la musique, on porte vraiment une action sociale par ce prisme-là et c'est un dispositif qui nous tenait particulièrement à cœur et dont on est particulièrement fiers aujourd'hui. Je passe cette délibération au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).**

**Délibération n°17**

**ACTUALISATION DES TARIFS D'INSCRIPTION AU CMEM**

Monsieur SERRURIER présente la délibération.

**Monsieur SERRURIER** : Oui, alors là, j'ai une belle martingale avec le point précédent. En fait, vous avez vu tout à l'heure que l'on a parlé du coût des instruments, 15 000 € par an à la commune. Ayez ça en tête, parce que nous proposons, nous ne proposons pas, c'est la politique de la ville pour l'ensemble des tarifs d'indexer à 7,1 % les tarifs pour les Seclinois et d'augmenter, encore une fois c'était la première fois sur une proposition de Madame HUART, rendons à César ce qui appartient à César, qui disait « *Voilà, il faudrait peut-être augmenter un petit peu les extérieurs* ». Elle a eu raison. Elle a eu raison. Quand on voit les tarifs qui sont demandés parfois, à l'extérieur, y compris pour les gens qui habitent leur ville, c'était vraiment une œuvre très importante. Donc on a augmenté de 100 € l'année dernière et cette fois-ci, on propose d'augmenter de 60 € pour les extérieurs, ce qui fera sur les 2 ans, 160 € et ils vont passer à 320 € ou 328 €, selon qu'ils font formation musicale et pratique instrumentale ou soit l'un, soit l'autre. À titre d'exemple, il y a des communes, ici, autour, où les gens payent plus cher quand ils sont habitants

de la ville. Donc évidemment, on aspire. Il faut que l'on se concentre vraiment sur les intérêts des habitants seclinois. Vous avez les tarifs que l'on a vraiment essayé de mettre au plus juste, puisqu'on est allé au centime. On a décidé de ne pas augmenter à l'euro précédent, comme ça pouvait se faire parfois et voilà. Donc on a essayé d'être dans un budget de justice.

**Madame HUART** : Comme vous le disiez pour la délibération précédente, il nous paraît vraiment important de faciliter l'accès à la culture pour tous et c'est pourquoi nous refusons cette augmentation de tarif de 7 %.

**Monsieur le Maire** : L'indexation. On n'arrivera pas à vous...

**Monsieur SERRURIER** : Qui, en valeur absolue, est une augmentation.

**Monsieur le Maire** : En tout cas je note.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**25 VOIX POUR**

**8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine).**

#### **Délibération n°18**

#### **ACTUALISATION DES TARIFS SPECTACLES**

Monsieur SERRURIER présente la délibération.

**Monsieur SERRURIER** : Ah, c'est encore à moi. Décidément, il y en a qui veulent me faire arrêter de parler et vous, vous voulez toujours me faire parler, c'est quand même embêtant. Donc sur les tarifs de spectacles, on a aussi une adaptation en fonction de l'indexation. Vous voyez donc le tarif actuel et, dessous, vous avez les tarifs qui sont actualisés. Donc on avait précédemment adopté le tarif réduit, parce que ça, c'est important, sur la présentation d'un justificatif, pour les demandeurs d'emploi, pour les personnes de moins de 18 ans ou de plus de 60 ans, pour les personnes à mobilité réduite, pour les étudiants, pour les groupes de 10 personnes, si l'achat est fait avant le spectacle, on ne peut pas le faire sur place, à tous les adhérents des ateliers théâtre, arts plastiques et musique ; ça, c'était une volonté que l'on avait eue en commission culture, en se disant voilà : *« Les gens ne sont pas que consommateurs, ils ne vont pas à l'école de musique que pour apprendre à jouer d'un instrument »*, qu'on ait de la pratique collective et aussi quand on veut apprendre quelque chose, il faut aussi regarder les plus grands qui nous montrent comment ça se passe. Et puis, aux titulaires de la carte famille nombreuse et donc, à la demande de Madame MASSET, non, de Madame FRÈRE, je crois, ou des deux, un tarif à 1 € pour les détenteurs de la carte Jeune. Ça, c'est une nouveauté. Et donc on appliquerait cette nouvelle tarification à la nouvelle saison, au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**25 VOIX POUR**

**8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine).**

## 8.COMMISSION PARCOURS EDUCATIF

| N° | Désignation                                                   | Décision           | Nombre de votes          |
|----|---------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|
| 19 | INDEXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE           | Voté à la majorité | 25 « pour »<br>8 contre* |
| 20 | INDEXATION DES TARIFS POUR LES ACCUEILS PERISCOLAIRES         | Voté à la majorité | 25 « pour »<br>8 contre* |
| 21 | INDEXATION DES TARIFS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS            | Voté à la majorité | 25 « pour »<br>8 contre* |
| 22 | INDEXATION DES TARIFS POUR LES SEJOURS DE VACANCES – ETE 2023 | Voté à la majorité | 25 « pour »<br>8 contre* |

\* CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine

**Monsieur le Maire :** Madame MASSET, je vous propose de passer vos deux délibérations 19 et 20, on est sur les mêmes objectifs.

### Délibération n° 19

#### INDEXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

### Délibération n° 20

#### INDEXATION DES TARIFS POUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Madame MASSET présente les deux délibérations.

**Madame MASSET :** À noter quand même que sur la tarification de la restauration municipale, il y a un arrondi au cinquième de centime et vous avez une petite erreur qui s'est glissée dans le document au niveau du tableau sur la tarification « enfants », la surveillance PAI. Les deux dernières colonnes, en fait, il manque l'intitulé « surveillance PAI ». Voilà. Les accueils périscolaires, à préciser aussi, ça ne figure pas dans le tableau, que nous indexons aussi le créneau de 16h30 à 17h au tarif de 0,80 €. Il est proposé d'adopter ces tarifications.

**ADOPTÉES A LA MAJORITE**

**25 VOIX POUR**

**8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine).**

### Délibération n° 21

#### INDEXATION DES TARIFS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS

### Délibération n° 22

#### INDEXATION DES TARIFS POUR LES SÉJOURS DE VACANCES – ÉTÉ 2023

Madame FRÈRE présente les deux délibérations.

**Madame FRÈRE :** Les délibérations n° 21 et 22 sont à l'identique des deux précédentes, à savoir l'indexation des tarifs extrascolaires, garderie, mini-séjours, puisque les mini-séjours comportent 5 journées d'accueil de loisirs, 8 repas et 8 garderies et également l'indexation des séjours de vacances de l'été 2023.

**ADOPTÉE A LA MAJORITE**

**25 VOIX POUR**

**8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine).**

**9.COMMISSION URBANISME MOBILITE TRAVAUX QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC**

| N° | Désignation                                     | Décision           | Nombre de votes |
|----|-------------------------------------------------|--------------------|-----------------|
| 23 | REPRISE DE CONCESSIONS PERPETUELLES ABANDONNEES | Voté à l'unanimité | 33 « pour »     |

**Délibération n°23**

**REPRISE DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES ABANDONNÉES**

Monsieur le Maire présente la délibération

**Monsieur le Maire :** Voilà, le cimetière centre accueille les victimes des guerres 14/18 et 39/45, d'Algérie et d'Indochine, qui ont été reconnues mortes pour la France. Ces concessions sont des concessions privées, dont l'entretien revient aux familles. En 2010, 26 concessions avaient été reprises, constatant l'état d'abandon.

Il restait 12 concessions qui n'avaient pu l'être à l'époque et qui devaient être reconnues en l'état d'abandon. Elles ont fait l'objet, donc, de nouvelles procédures à partir de 2020 en présence d'un représentant de la mairie et d'un agent de la Police Municipale assermentée. Il vous est donc proposé, aujourd'hui, d'autoriser la reprise de ces 12 concessions, avec pour finalité de pouvoir recueillir ou accueillir l'ensemble de ces victimes mortes pour la France au sein d'une sépulture clairement identifiées « Morts pour la France ».

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

**ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).**

## **10.COMMISSION SPORTS**

| N° | Désignation                                                                                   | Décision           | Nombre de votes          |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|
| 24 | ACTUALISATION DES TARIFS SPORT - PISCINE                                                      | Voté à la majorité | 25 « pour »<br>8 contre* |
| 25 | ACTUALISATION DES TARIFS SPORT – SALLE DE MUSCULATION                                         | Voté à la majorité | 25 « pour »<br>8 contre* |
| 26 | ACTUALISATION DES TARIFS SPORT - SALLE DE SPORTS, TERRAINS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS | Voté à la majorité | 25 « pour »<br>8 contre* |

\* CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine

### **Délibération n° 24**

#### **ACTUALISATION DES TARIFS SPORT – PISCINE**

### **Délibération n° 25**

#### **ACTUALISATION DES TARIFS SPORT – MUSCULATION**

### **Délibération n° 26**

#### **ACTUALISATION DES TARIFS SPORT – SALLES DE SPORT, TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXTÉRIEURS**

Madame GABREL présente les délibérations

**Madame GABREL** : Il s'agit d'indexer les tarifs de la piscine, de la musculation et de la location des salles de sport, sur les mêmes idées que mes collègues, avec l'indexation de 7,1 %.

**Monsieur DECRAENE** : Bien sûr, on est contre, vous l'avez compris. On ne souhaite pas du tout l'indexation sur les services publics. On aurait préféré avoir par exemple un taux d'indexation sur la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie.

**Monsieur le Maire** : Donc, augmenter les impôts.

**Monsieur DECRAENE** : Ah non, non, pas du tout. Le taux d'indexation.

**Monsieur le Maire** : De substituer une augmentation, par une augmentation d'impôts. Alors simplement, je précise qu'il y a des communes qui ont fait le choix, quant à elles, de fermer les piscines, donc voilà. Nous, on indexe sur le coût de la vie, pour éviter aussi la fermeture.  
Madame PELLIZZARI, ensuite Monsieur WEKSTEEN.

**Madame PELLIZZARI** : Juste une précision, la taxe d'habitation qui la paye ?

**Monsieur le Maire** : La taxe foncière ?

**Madame PELLIZZARI** : Non, la taxe d'habitation par exemple, qui la paye ? Les résidences secondaires. Eh bien, voilà. Ce sont juste des résidences secondaires.

**Monsieur le Maire** : Eh bien oui, mais je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de gens qui aient des résidences secondaires à Seclin, mais on regardera. Monsieur WEKSTEEN.

**Monsieur WEKSTEEN** : C'était pour revenir sur la proposition d'augmenter les impôts fonciers. C'est bien ça que vous nous disiez. Je ne sais pas si vous avez compris, mais elle est déjà indexée. Les impôts fonciers vont déjà augmenter de 7,1 % du fait de la décision de l'état. Et là-dessus, donc vous voulez

augmenter les impôts fonciers de plus de 10 %, c'est ça ? Parce qu'il y a déjà 7,1 % d'augmentation de par l'état.

**Monsieur le Maire** : Les bases sont déjà augmentées de 7,1 % par l'état.

**Monsieur WEKSTEEN** : Et vous voulez augmenter, en plus, l'assiette. Vous savez quand même qu'il y a des personnes qui peuvent être propriétaires de leur logement, mais qui peuvent aussi avoir des difficultés en fin de mois. Vous le savez ? Ça ne vous pose pas de problème ? Qu'est-ce que vous voulez faire ? Vous voulez faire de Seclin une ville de riches, où seules les personnes à l'aise pourront être propriétaires ?

**Madame Cécile HUART** : Pas du tout, on vous dit simplement que quand vous faites un choix de budget, on peut examiner différentes options, c'est ce qu'on fait pour tout projet. On aurait pu examiner d'un côté quel est l'impact d'une augmentation et la calculer, sur la taxe foncière, ou, d'autre part, augmenter un impôt quelque part, qui va toucher l'ensemble des Seclinois, via la cantine, via l'enceinte des services publics. Simplement, faire cette étude et nous la présenter et montrer peut-être qu'elle était possible, déjà ça aurait permis d'étayer le débat. Là, aujourd'hui, vous ne faites pas cette étude, vous restez sur un principe dogmatique : « On dit aux Seclinois qu'on n'augmente pas les impôts, parce que politiquement c'est important ». Il n'y a que ça qu'ils vont comprendre. On n'augmente pas leurs impôts, mais en revanche, on leur dit quand même qu'on va augmenter tous leurs tarifs de services publics, ou sinon, ils ne profiteront plus des services publics. Voilà où on en est.

**Monsieur le Maire** : Alors je me permets simplement et on va conclure là-dessus, c'est qu'on n'est pas dans le dogme. On est dans le respect de l'engagement que nous avons pris à l'égard de la population, apparemment, engagement que vous reniez aujourd'hui, puisque vous vous étiez engagés à ne pas augmenter les impôts et aujourd'hui, c'est la proposition que vous faites. Donc voilà ! Non, non, mais ça peut peut-être vous désoler, mais vous êtes, tout simplement, en train d'accepter le fait que vous ayez pu mentir à la population. C'est aussi simple que ça. Après je tiens simplement à préciser qu'il ne sera pas utile ensuite de venir pleurer sur la situation des retraités, en tenant des propos particulièrement démagogiques et de solliciter l'augmentation des impôts. Je rappelle simplement que les retraités sont souvent propriétaires de leurs maisons, ils ont des petites retraites et vous, ce que vous allez faire, c'est les taxer davantage sur la taxe sur le foncier bâti. Ne venez pas ensuite sortir des grands propos bien démagogiques sur la situation des retraités, alors que vous voulez juste les appauvrir en augmentant les impôts. Et je conclurai les débats.

Donc je vous remercie pour l'ensemble de ces échanges. On va voter, bien évidemment. On va passer ce sujet au vote. Vous voulez faire Guignol, Madame PELLIZZARI ? Comment ? Voilà j'ai bon cœur, je vous laisse reprendre la main deux minutes.

**Madame PELLIZZARI** : Je suis contente que vous ayez bon cœur. Juste une dernière chose : Vous aviez promis l'école de la Mouchonnière et la fois dernière, vous nous avez expliqué que ce n'était pas possible.

**Monsieur le Maire** : Je n'avais pas promis l'école de la Mouchonnière.

**Madame PELLIZZARI** : Vous nous l'avez dit ici.

**Monsieur le Maire** : Mais non. J'ai dit que l'on était en train de travailler sur... Promis l'école de la Mouchonnière, qu'est-ce que vous voulez dire exactement ?

**Madame PELLIZZARI** : Eh bien une nouvelle école à la Mouchonnière.

**Monsieur le Maire** : Oui, eh bien on y travaille Madame.

**Madame PELLIZZARI** : Ah ben non ! Nous, on nous a dit la dernière fois que c'était abandonné.

**Monsieur le Maire** : On commence par la Ribambelle.

**Madame PELLIZZARI** : Mais en même temps, il y a la conjoncture. Il y a la conjoncture pour tout le monde.

**Monsieur le Maire :** Vous voulez en venir où exactement ?

**Madame PELLIZZARI :** Ce que je veux dire, c'est que vous nous avez dit la fois dernière, enfin ça a été dit en commission, Monsieur LEMAITRE nous a dit en commission que de toute façon, étant donné la conjoncture, cette école, elle n'était pas possible d'être construite et que l'on verrait peut-être sur un prochain mandat, mais qu'on n'était pas prêt.

**Monsieur le Maire :** On est sûrs de la réhabilitation aujourd'hui. On travaille sur un projet de réhabilitation.

**Madame PELLIZZARI :** Vous nous aviez dit que vous arrêtiez la réhabilitation pour en construire une nouvelle. Enfin je ne l'ai pas rêvé quand même. On peut lire les comptes rendus.

**Monsieur le Maire :** Le sujet, ce n'est pas l'école Dutoit, si vous voulez on en parlera, ce n'est pas le sujet. Je parle de vos contradictions, je mets le doigt, alors ça semble vous gêner, je mets le doigt sur... Non, mais Madame PELLIZZARI, je vais terminer et puis on va conclure là-dessus. Comme je vous l'ai dit, je distribue la parole. Je vous mets simplement face à vos contradictions de vouloir augmenter les impôts, sans mesurer pleinement ceux qui seront les victimes de cette augmentation, en contrariété et en contradiction totale avec vos engagements, si vous aviez été élus. Voilà ! Ça vous gêne d'être face à vos contradictions, ce n'est pas la première fois. Vous ne vouliez pas de l'application citoyenne que l'on mettait en place, mais étonnamment c'était dans votre programme. Donc, je vous invite à une chose, en fait, dans la perspective des prochains Conseils. Relisez en fait ce sur quoi vous vous étiez engagés, ça évitera bien des déconvenues lors de vos interventions. Simplement, par cohérence. Nous, on s'est engagés sur un programme qu'on essaye de respecter. Essayez simplement de relire les engagements qui étaient les vôtres, plutôt que d'être dans la démagogie et dans l'opposition systématique en racontant tout et n'importe quoi, y compris sur le fait d'appauvrir les retraités, d'appauvrir les ménages, ce que nous ne voulons pas, tout simplement. Et je conclurai les débats ici même.

**ADOpte A LA MAJORITE**

**25 VOIX POUR**

**8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PRUNES URUEN Sophie, PACINI Antoine).**

**Séance levée à 22H10.**

**Validé au conseil municipal du 24 mai 2023,**

**Amira EL MESSAOUDI**

Secrétaire de séance



**François-Xavier CADART**



Conseillère municipale déléguée à la vie associative

Maire de SECLIN

Conseiller départemental délégué

